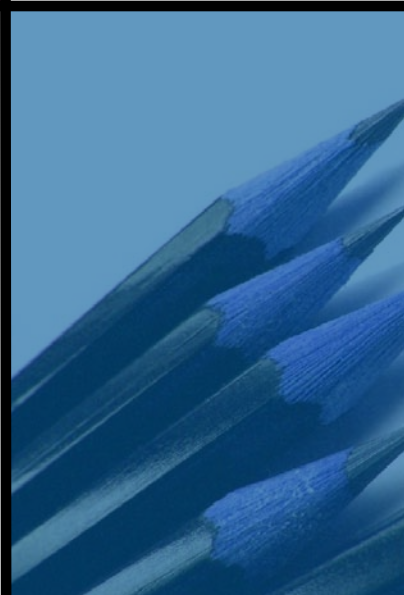
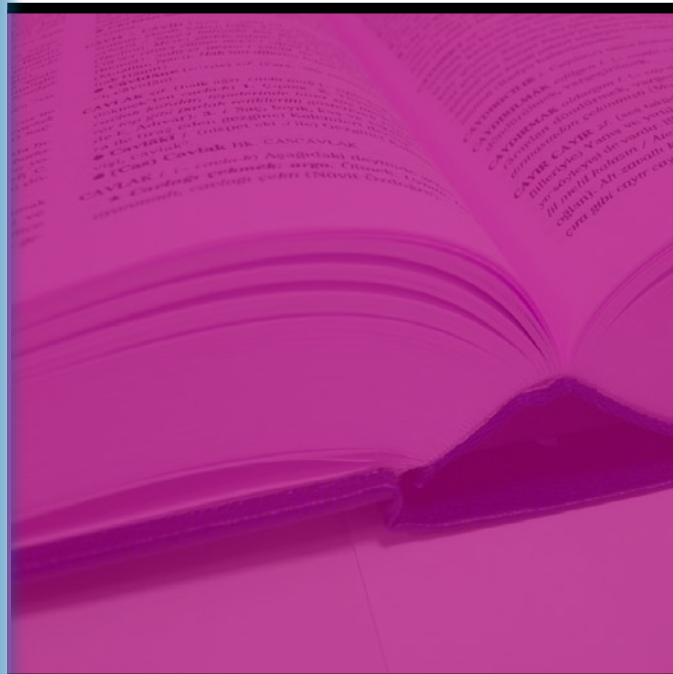


**IUFM**

**FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DES PROFESSEURS  
DES ECOLES  
STAGIAIRES**



**Année  
2009 - 2010**





# SOMMAIRE

<b>Le mot du directeur</b>	p. 3
<b>Présentation</b>	p. 4
<b>La formation professionnelle des PE2 :</b>	p. 6
• Le référentiel des 10 compétences professionnelles	p. 7
• Les principes et les modalités de la formation	p. 13
• La maquette de formation (enseignements, stages, NT1)	p. 15
• Le calendrier de formation	p. 20
• Les contenus de la formation encadrée à l'IUFM	p. 22
- UE1	p. 22
- UE2	p. 35
- UE3	p. 50
- UE4	p. 65
- UE5	p. 70
- UE6	p. 72
- UE7	p. 76
Le mémoire professionnel : modalités, démarches, encadrement	p. 79
• Le certificat Informatique et Internet niveau enseignant	p. 89
• Les stages	
- Le cadre réglementaire, les objectifs et les modalités	p. 95
- La charte du stage en responsabilité filé	p. 98
• L'accompagnement et le suivi du stagiaire	
- Equipe de suivi, tutorat de formation et formateur référent	p. 101
- Positionnements de formation	p. 103
<b>Les modalités d'évaluation de la formation, de validation et de titularisation</b>	p. 105
• L'évaluation des unités d'enseignement	p. 106
• L'évaluation des dix compétences professionnelles	p. 107
• Les conditions de délivrance du DDPE	p. 108
<b>Les droits et obligations des stagiaires</b>	p. 109
<b>La carrière des fonctionnaires titulaires</b>	p. 112





*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Au nom des personnels, des formateurs et des membres de l'équipe de direction, permettez-moi de vous féliciter pour votre réussite au concours et de vous souhaiter la bienvenue à l'IUFM Centre Val de Loire !*

*Chaque année, dans l'un des six sites de formation de Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans, ou Tours-Fondettes, l'institut accueille plusieurs centaines de lauréats du concours de recrutement des professeurs des écoles.*

*En référence au cahier des charges national de la formation des maîtres, vous serez appelés dans les domaines éthique, déontologique, disciplinaire et pédagogique, à développer les compétences professionnelles attendues par le Ministère de l'Education Nationale.*

*Dans le cadre de la formation en alternance, l'institut a mis en place un dispositif de formation qui facilite l'appropriation et l'intégration des différents savoirs nécessaires à l'exercice du métier. Ce dispositif se caractérise principalement par : les enseignements (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques), le stage en responsabilité, les ateliers d'analyse de pratiques professionnelles, le mémoire professionnel. A la fin de l'année, votre dossier personnel attestera du niveau de maîtrise de chacune des dix compétences professionnelles exigées.*

*Le présent livret est important. Il constitue le **document contractuel entre l'inspection académique, l'IUFM, vos formateurs et vous-même**. Il sera le document de référence à chaque étape de votre formation, tant à l'IUFM que dans l'école qui vous accueille dans le cadre de votre stage en responsabilité filé ou groupé.*

*Tout au long de l'année, les formateurs et l'administration de l'IUFM Centre Val de Loire, les maîtres formateurs de l'inspection académique seront là ... pour accompagner votre entrée progressive dans le métier et vous guider, dès aujourd'hui, vers vos futurs élèves des écoles maternelles ou élémentaires.*

*Je vous souhaite toute la réussite possible au cours de cette année de formation.*

*Jean-Marie Ginesta  
Directeur de l'IUFM Centre Val de Loire*



## Présentation

Le cahier des charges de la formation des maîtres (arrêté du 19-12-2006) et les textes d'application (circulaire du 23-02-2007 relative à la mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres, arrêté du 9-05-2007, relatif aux conditions de délivrance du diplôme de professeur des écoles) constituent le vecteur d'un important renouvellement de la formation des maîtres initié à la rentrée 2009 : ils la situent dans un continuum de formation élargi et précisément défini - des premières années de licence à la seconde année de titularisation (T2) - , ils consolident son adossement à la recherche universitaire dans la perspective d'un IUFM intégré à l'Université, ils en définissent les principes et les modalités dans un cadre national structure, enfin ils en fixent les exigences en termes de compétences professionnelles par le biais d'un référentiel particulièrement explicite et précis.

Concernant plus spécifiquement l'année de formation professionnelle des professeurs des écoles (PE2), les changements les plus notoires, introduits par les textes officiels précédemment cités, tiennent à la fois aux objectifs et aux principes qui gouvernent la formation des maîtres ainsi qu'aux contenus et aux modalités de la formation déterminés par une organisation de la formation partiellement renouvelée et par le référentiel des dix compétences professionnelles constitutif du cahier des charges de la formation des maîtres.

- En rappelant d'emblée que la formation des enseignants est « *une éminente responsabilité de l'Etat républicain* » le cahier des charges situe la formation dans le cadre de la mission de service public à laquelle elle doit préparer le futur enseignant : mission d'instruction, mission d'éducation et mission d'insertion sociale et professionnelle des élèves, il souligne du même coup l'importance de l'engagement et de la responsabilité que représente, pour le professeur stagiaire, sa titularisation comme fonctionnaire du service public d'éducation nationale, en plaçant au premier rang des compétences professionnelles à acquérir celle qui consiste à : « *agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable* ».

A un autre niveau, celui des obligations et des responsabilités de l'Etat, cette référence au service public d'éducation nationale se traduit par l'établissement d'un cadre commun national pour la formation des maîtres (en termes de parcours de formation, de références à respecter, d'organisation et de volumes horaires de la formation).

- L'alternance, conçue comme « *l'articulation entre la responsabilité du professeur en stage dans un établissement scolaire et sa participation aux enseignements dispensés à l'IUFM* », est réaffirmée comme le premier principe de la formation professionnelle des maîtres. De ce point de vue, le stage en responsabilité filé mis en place depuis la rentrée 2006 dans la formation professionnelle des professeurs des écoles est conforté : il renforce cette alternance en lui conférant une forme et une modalité nouvelles.

- L'ouverture de la formation sur l'environnement économique et sur la société constitue un autre principe important développé dans le cahier des charges. Il est concrétisé et inclus dans une compétence spécifique du référentiel : « *travailler en équipe et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école* ».

- L'articulation de la formation professionnelle à la recherche universitaire devrait se renforcer à la faveur de l'intégration récente des IUFM aux universités, 1<sup>er</sup> janvier 2008 en ce qui concerne l'IUFM Centre Val de Loire.

- Enfin, la place centrale et le rôle prépondérant du référentiel des dix compétences professionnelles tel qu'il est défini dans le cahier des charges de la formation des maîtres ont conduit à repenser la formation et à en modifier radicalement les modalités d'évaluation. Il constitue la référence exclusive de l'évaluation de la formation professionnelle (qui doit statuer sur le degré de maîtrise satisfaisant ou non de chacune des dix compétences du référentiel) et de sa validation par l'Etat employeur, en vue de la titularisation du professeur stagiaire. A ce titre, le référentiel de compétences oriente et détermine l'ensemble de la formation.

C'est l'ensemble des modifications générées par ces évolutions notoires que le présent livret s'efforce de présenter de façon raisonnée, en reprenant, sans changement majeur, les dispositifs éprouvés au cours des deux dernières années de mise en œuvre.

Document contractuel entre, d'une part, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et, d'autre part, le Rectorat, les six Inspections académiques et l'IUFM Centre Val de Loire, ce document, construit autour de la maquette de formation, est un outil de référence pour les professeurs des écoles stagiaires. Il répond à un double objectif :

- faire en sorte qu'à la faveur d'une présentation méthodique et exhaustive de l'année de formation professionnelle initiale, chaque professeur stagiaire s'en approprie les objectifs et l'économie générale, à travers les différentes composantes de cette formation et leurs articulations.

La présentation du calendrier de la formation, des contenus des enseignements dispensés, des différents dispositifs de formation et des modalités d'évaluation devrait contribuer à leur fournir les repères nécessaires à une prise effective sur leur formation et à une implication informée et réfléchie.

- Ce livret, prioritairement destiné aux professeurs des écoles stagiaires, a vocation à être partagé par tous les acteurs de la formation, et, en tout premier lieu, par les formateurs dont les contributions et les avis ont été largement sollicités et pris en compte. En cela, il constitue le support d'un engagement mutuel entre les instances de pilotage de l'institut, les formateurs et les professeurs des écoles stagiaires. Il est le texte de référence pour tout acteur de l'IUFM et plus particulièrement pour les représentants élus des professeurs stagiaires qui auront à intervenir, au nom de leurs collègues, sur toute question relevant de la formation professionnelle dispensée, dans les différentes instances de l'Institut (conseils de sites, conseil d'école).

Issu du plan de formation de l'IUFM Centre Val de Loire agréé par la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres, ce document d'application décline, concrétise et spécifie pour la filière « professorat des écoles », les changements évoqués plus haut ainsi que les orientations prioritaires de l'Institut en matière de formation professionnelle qui en sont issues et qui sont succinctement rappelées ci-dessous.

- ✓ Le renforcement et le « resserrement » de l'alternance stages / enseignements à l'IUFM.
- ✓ La maîtrise du langage et de la langue et la formation à l'enseignement de la langue dans toutes les disciplines.
- ✓ L'évaluation des élèves dans la perspective de la réussite de tous et de la mise en œuvre du « socle commun de connaissances et de compétences » : la prévention, le repérage, et le traitement des difficultés d'apprentissage.

Le 10 juillet 2009

Valérie ZANELLI

Directrice adjointe de l'IUFM Centre Val de Loire

Chargée de la filière premier degré



# **LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES PE2**





## LE REFERENTIEL DES DIX COMPETENCES PROFESSIONNELLES POUR EXERCER LE METIER

### Compétence 1 : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable

Tout professeur contribue à la formation sociale et civique des élèves. En tant qu'agent de l'Etat, il fait preuve de conscience professionnelle et suit des principes déontologiques : il respecte et fait respecter la personne de chaque élève, il est attentif au projet de chacun, il respecte et fait respecter la liberté d'opinion, il est attentif à développer une attitude d'objectivité, il connaît et fait respecter les principes de la laïcité, notamment la neutralité, il veille à la confidentialité de certaines informations concernant les élèves et leurs familles. Il exerce sa liberté et sa responsabilité pédagogique dans le cadre des obligations réglementaires et des textes officiels, il connaît les droits des fonctionnaires et en respecte les devoirs. L'éthique et la responsabilité du professeur fondent son exemplarité et son autorité dans la classe et dans l'établissement.

#### **Connaissances**

Le professeur connaît :

- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations, mixité, égalité entre les hommes et les femmes,
- les institutions (Etat et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation,
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise,
- la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens,
- les grands principes du droit de la fonction publique et le code de l'éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple),
- le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.),
- la convention internationale des droits de l'enfant,
- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence,
- l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement,
- les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques),
- les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice,
- le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice,
- le rôle des différents conseils (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, d'une part, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline, d'autre part).

#### **Capacités**

Le professeur est capable :

- d'utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes ;
- de se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire ;
- de participer à la vie de l'école ou de l'établissement ;
- de repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance ;
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves ;
- de se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit.

#### **Attitudes**

Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :

- à faire comprendre et partager les valeurs de la République,
- à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'Etat (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire ;
- à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale ;
- à respecter les élèves et leurs parents,

- à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs
- à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel,
- à prendre en compte la dimension civique de son enseignement.

### Compétence 2 : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer

Dans son usage de la langue française, tant à l'écrit qu'à l'oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline.

Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu'il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s'exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

#### **Connaissances**

Tout professeur possède les connaissances attendues d'un diplôme de l'enseignement supérieur, dans la maîtrise de la langue écrite et orale (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le professeur des écoles connaît en outre :

- les mécanismes d'apprentissage du langage en maternelle et le développement des capacités d'expression orale tout au long de la scolarité primaire,
- les mécanismes d'apprentissage de la lecture et ses obstacles,
- les méthodes d'enseignement de la lecture et de l'écriture,
- les règles fondamentales de l'orthographe et de la grammaire.

#### **Capacités**

Le professeur est capable :

- de repérer les obstacles à la lecture, les déficiences du langage oral et écrit en identifiant les difficultés que peuvent rencontrer les élèves,
- de construire des séquences d'enseignement qui visent des objectifs de développement de l'expression orale et écrite des élèves,
- de communiquer avec clarté et précision et dans un langage adapté à l'écrit comme à l'oral,
- avec les élèves, au cours des apprentissages (transmission des connaissances, organisation du travail en classe et du travail personnel à fournir...),
- avec les parents, au cours des échanges personnalisés ou collectifs.

#### **Attitudes**

Le souci d'amener les élèves à maîtriser la langue conduit le professeur :

- à intégrer dans les différentes situations professionnelles l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves,
- à veiller dans toutes les situations d'enseignement ou éducatives au niveau de langue des élèves, à l'écrit et à l'oral.

### Compétence 3 : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale

Une bonne maîtrise des savoirs enseignés est la condition nécessaire de l'enseignement.

Le professeur a une connaissance approfondie et élargie de sa ou de ses disciplines et une maîtrise des questions inscrites aux programmes. Il connaît les composantes du socle commun de connaissances et de compétences, les repères annuels de sa mise en œuvre, ses paliers et ses modalités d'évaluation. Il aide les élèves à acquérir les compétences exigées en veillant à la cohérence de son projet avec celui que portent les autres enseignements.

Il possède aussi une solide culture générale qui lui permet de contribuer à la construction d'une culture commune des élèves. Il pratique au moins une langue vivante étrangère.

#### **Connaissances**

Le professeur des écoles connaît :

- les objectifs de l'école primaire,
- les concepts et notions, les démarches et les méthodes dans chacun des champs disciplinaires enseignés à l'école primaire.

## Capacités

Le professeur des écoles est capable :

- d'organiser les divers enseignements en les articulant entre eux dans le cadre de la polyvalence,
- de profiter de la polyvalence pour construire les apprentissages fondamentaux,
- d'insérer dans les apprentissages les exercices spécifiques et systématiques pour développer les automatismes (lecture, écriture, calcul, grammaire, orthographe, éducation physique, etc.).

## Attitudes

La maîtrise scientifique et disciplinaire du professeur le conduit à :

- une attitude de rigueur scientifique,
- à participer à la construction d'une culture commune des élèves.

## Compétence 4 : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement

Le professeur est un spécialiste de l'enseignement de sa ou de ses disciplines, c'est-à-dire qu'il est capable d'assurer, sur la durée d'une année scolaire, l'apprentissage effectif de ses élèves dans le cadre d'un enseignement collectif. Pour cela, il maîtrise la didactique de sa ou de ses disciplines, et il est capable de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires, il connaît les processus d'apprentissage et les obstacles que peuvent rencontrer les élèves et la manière d'y remédier, il est capable d'élaborer des programmations et de répartir les apprentissages dans le temps. Il sait prendre en compte ce qui a été réalisé précédemment.

Le professeur peut être appelé à participer aux actions de formation continue des adultes et aux formations par apprentissage et être formé en conséquence.

## Connaissances

Le professeur connaît :

- les objectifs à atteindre pour un niveau donné, dans le cadre de son enseignement ou de son domaine d'activité,
- les programmes d'enseignement et documents d'accompagnement qui le concernent à tous les niveaux d'enseignement des premier et second degrés,
- les fondements de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, les processus d'apprentissage des élèves et les obstacles possibles à ces processus,
- les différents supports et les outils (tableau, manuels, documents...) nécessaires à la conception et à la mise en œuvre des apprentissages.

## Capacités :

Le professeur est capable :

- de définir des objectifs d'apprentissage à partir des références des textes officiels,
- de raisonner en termes de compétences, c'est-à-dire déterminer les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des connaissances, des capacités et des attitudes prescrites à partir des acquis et des besoins identifiés en mettant en œuvre :
  - une progression et une programmation sur l'année et sur le cycle,
  - une progression différenciée selon les niveaux des élèves,
- de s'appuyer sur ses connaissances des processus d'apprentissage des élèves et de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte,
- de prendre en compte les résultats des évaluations dans la construction d'une progression pédagogique,
- d'intégrer dans son enseignement la prévention des risques professionnels.

## Attitudes

Le professeur est conduit :

- à développer des approches pluridisciplinaires et transversales fondées sur les convergences et les complémentarités entre les disciplines :
  - il construit des activités permettant d'acquérir la même compétence par le biais de plusieurs disciplines,
  - il met sa discipline au service de projets ou dispositifs pluridisciplinaires,
- à apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).

### Compétence 5 : Organiser le travail de la classe

Le professeur sait faire progresser une classe aussi bien dans la maîtrise des connaissances, des capacités et des attitudes que dans le respect des règles de la vie en société, ses exigences portent sur les comportements et il fait en sorte que les élèves attachent de la valeur au travail personnel et collectif.

**Connaissances** : Le professeur maîtrise des connaissances relatives à la gestion des groupes et des conflits.

**Capacités** : Le professeur est capable :

- de prendre en charge un groupe ou une classe, de faire face aux conflits, de développer la participation et la coopération entre élèves,
- d'organiser l'espace de la classe et le temps scolaire en fonction des activités prévues,
- d'organiser les différents moments d'une séquence,
- d'adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).

**Attitudes** : Dans toute situation d'enseignement, le professeur veille à instaurer un cadre de travail permettant l'exercice serein des activités.

### Compétence 6 : Prendre en compte la diversité des élèves

Le professeur met en œuvre les valeurs de la mixité, qu'il s'agisse du respect mutuel ou de l'égalité entre tous les élèves. Il sait différencier son enseignement en fonction des besoins et des facultés des élèves, afin que chaque élève progresse. Il prend en compte les différents rythmes d'apprentissage, accompagne chaque élève, y compris les élèves à besoins particuliers. Il sait faire appel aux partenaires de l'école en tant que de besoin.

Il connaît les mécanismes de l'apprentissage dont la connaissance a été récemment renouvelée, notamment par les apports de la psychologie cognitive.

Il amène chaque élève à porter un regard positif sur l'autre et sur les différences dans le respect des valeurs et des règles communes républicaines.

#### **Connaissances**

Le professeur connaît :

- les éléments de sociologie et de psychologie lui permettant de tenir compte, dans le cadre de son enseignement, de la diversité des élèves et de leurs cultures,
- les dispositifs éducatifs de la prise en charge de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap.

#### **Capacités**

Le professeur est capable :

- de prendre en compte les rythmes d'apprentissage des élèves,
- de déterminer, à partir des besoins identifiés, les étapes nécessaires à l'acquisition progressive des savoirs et des savoir-faire prescrits,
- de mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques visant à adapter la progression à la diversité des élèves (pédagogie différenciée, programme personnalisé de réussite éducative),
- de participer à la conception d'un projet individualisé de scolarisation pour les élèves à besoins particuliers et les élèves handicapés.

#### **Attitudes**

Le professeur veille :

- à préserver l'égalité et l'équité entre élèves,
- à ce que chaque élève porte un regard positif sur lui-même et sur l'autre.

### Compétence 7 : Évaluer les élèves

Le professeur sait évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences atteint par les élèves. Il utilise le résultat des évaluations pour adapter son enseignement aux progrès des élèves. Il fait comprendre aux élèves les principes d'évaluation et développe leurs capacités à évaluer leurs propres productions. Il communique et explique aux parents les résultats attendus et les résultats obtenus.

#### **Connaissances**

Le professeur connaît les différentes évaluations qu'il peut être amené à pratiquer (diagnostique, formative, sommative, certificative).

## **Capacités**

Le professeur est capable :

- de comprendre les fonctions de l'évaluation,
- de concevoir des évaluations aux différents moments de l'apprentissage, c'est-à-dire :
- définir le niveau d'exigence de l'évaluation,
- adapter le support et le questionnement en référence aux objectifs et au type d'évaluation que l'on souhaite mener,
- expliciter les consignes, guider les élèves dans la préparation de l'évaluation,
- expliciter les critères de notation,
- analyser les résultats constatés et déterminer les causes des erreurs,
- concevoir des activités de remédiation et de consolidation des acquis (exercices d'entraînement, exercices de mémorisation oraux ou écrits, activités d'aide, de soutien et d'approfondissement, etc.),
- de développer les compétences des élèves dans le domaine de l'autoévaluation,
- de pratiquer l'évaluation certificative (examens, contrôle en cours de formation, compétences linguistiques incluses dans le cadre européen commun de référence pour les langues...).

## **Attitudes**

Le professeur pratique l'évaluation dans le cadre d'une relation claire et de confiance et pour cela :

- il mesure ses appréciations,
- il valorise l'exercice et le travail personnel des élèves,
- il veille à ce que chaque élève soit conscient de ses progrès, du travail et des efforts qu'il doit produire.

## Compétence 8 : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication

Tout professeur est concerné par l'usage des outils propres à ces technologies et leur intégration dans les pratiques pédagogiques. Au sortir de sa formation professionnelle il doit avoir les compétences d'usage et de maîtrise raisonnée des technologies de l'information et de la communication dans sa pratique professionnelle.

Les connaissances et les capacités attendues sont celles du certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant", requis en fin de formation professionnelle. Il est intégré au dossier de compétences du professeur stagiaire.

## **Connaissances**

Le professeur maîtrise :

- les connaissances explicitées dans le référentiel du C2I de niveau 2 "enseignant",
- les droits et devoirs liés aux usages des TIC.

## **Capacités**

Le professeur est capable de :

- concevoir, préparer et mettre en œuvre des contenus d'enseignement et des situations d'apprentissage,
- participer à l'éducation aux droits et devoirs liés aux usages des technologies de l'information et de la communication,
- s'impliquer dans l'éducation aux risques encourus dans l'utilisation des réseaux numériques ouverts sur l'internet,
- utiliser les TIC et les outils de formation ouverte et à distance pour actualiser ses connaissances,
- travailler en réseau avec les outils du travail collaboratif.

## **Attitudes**

Le professeur observe une attitude :

- critique vis-à-vis de l'information disponible,
- réfléchie et responsable dans l'utilisation des outils interactifs exigée des élèves.

Il actualise ses connaissances et compétences au cours de son exercice professionnel.

## Compétence 9 : Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école

Le professeur participe à la vie de l'école ou de l'établissement. Il contribue également à la vie de l'institution scolaire à l'échelle de la circonscription du premier degré, du département, de l'académie ou même à celle du territoire national en participant à la formation initiale et continue des professeurs.

Il travaille avec les équipes éducatives de l'école et de ses classes ainsi qu'avec des enseignants de sa ou de ses disciplines. Le conseil des maîtres à l'école, le conseil pédagogique au collège ou au lycée constituent des instruments privilégiés du travail en équipe.

Le professeur coopère avec les parents et les partenaires de l'école.

Il aide l'élève à construire son projet d'orientation.

## **Connaissances**

Le professeur connaît :

- le rôle et la fonction des associations de parents d'élèves,
- les partenaires et les interlocuteurs extérieurs à l'école avec lesquels il est amené à travailler,
- pour ce qui le concerne, les conventions et protocoles liant le ministère de l'éducation nationale à d'autres ministères ou organismes,
- les dispositifs d'aide à l'insertion des élèves,
- les procédures d'orientation et les différentes voies dans lesquelles les élèves peuvent s'engager.

## **Capacités**

Le professeur est capable :

- d'inscrire sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, notamment :
  - dans le domaine de la programmation des enseignements,
  - dans le domaine de l'évaluation (supports et échelles d'évaluation harmonisés, livrets scolaires, bulletins trimestriels...),
  - dans le domaine de l'orientation,
  - dans le domaine de l'aide et de l'insertion des élèves, en collaboration avec les autres personnels (professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation, enseignants du réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), personnels d'orientation et du secteur médicosocial...),
  - dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle par la connaissance des principaux partenaires (professionnels et établissements relevant du ministère chargé de la culture, collectivités territoriales, associations),
  - dans le domaine des partenariats éducatifs avec les services de l'Etat (culture, emploi, justice, police, environnement et développement durable, défense ...),
- de communiquer avec les parents,
  - en contribuant à l'établissement d'un dialogue constructif dans le but de les informer sur les objectifs de son enseignement ou de son activité, de rendre compte des évaluations dans un langage adapté, d'examiner les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités d'y remédier,
  - en mobilisant ses connaissances dans le domaine de l'orientation pour aider l'élève et ses parents dans l'élaboration d'un projet professionnel,
- de contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques et de la grande pauvreté ou de la maltraitance,
- d'utiliser les possibilités offertes par les services éducatifs installés auprès des musées et autres institutions culturelles, notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle,
- de favoriser l'engagement des parents dans la vie de l'établissement comme dans la valorisation des savoirs,
- de s'impliquer dans des tâches de formation.

## **Attitudes**

Le professeur observe, dans l'exercice de son activité professionnelle, une attitude favorisant le travail collectif, le dialogue avec les parents et la dimension partenariale.

## **Compétence 10 : Se former et innover**

Le professeur met à jour ses connaissances disciplinaires, didactiques et pédagogiques, il sait faire appel à ceux qui sont susceptibles de lui apporter aide ou conseil dans l'exercice de son métier. Il est capable de faire une analyse critique de son travail et de modifier, le cas échéant, ses pratiques d'enseignement.

## **Connaissances**

Le professeur connaît l'état de la recherche :

- dans sa discipline,
- dans le domaine de la didactique, de la pédagogie et de la transmission de savoirs (processus d'apprentissage, didactique des disciplines, utilisation des technologies de l'information et de la communication ...).

Le professeur connaît la politique éducative de la France.

## **Capacités**

Le professeur est capable de tirer parti des apports de la recherche et des innovations pédagogiques pour actualiser ses connaissances et les exploiter dans sa pratique quotidienne.

## **Attitudes**

Le professeur fait preuve de curiosité intellectuelle et sait remettre son enseignement et ses méthodes en question. Il s'inscrit dans une logique de formation professionnelle tout au long de la vie.



## LES PRINCIPES ET LES MODALITES DE LA FORMATION

### 1. Les principes

Structurée par le principe de l'alternance, la formation professionnelle des professeurs des écoles stagiaires assurée par l'IUFM Centre Val de Loire se déroule pour partie dans l'institut, pour partie sur le terrain, sous la forme de stages en écoles, de nature et de forme différentes. Les enseignements dispensés à l'IUFM, selon les modalités en vigueur dans l'enseignement supérieur (CM, TD, TP), ont vocation à doter les stagiaires des connaissances et des savoirs fondamentaux nécessaires à la construction des compétences professionnelles et à l'exercice du métier, en relation avec la préparation et l'exploitation des stages. Les **différents stages** sur le terrain (dont l'organisation et les objectifs sont présentés p. 95 du présent document) permettent le développement des compétences professionnelles en situation réelle d'enseignement.

Quatre grands principes ont présidé à l'organisation de la formation et à l'élaboration de la maquette de formation :

- La mise en œuvre des priorités assignées au plan de formation (citées dans la présentation de ce livret p.4) et en particulier le renforcement de l'alternance par une articulation plus étroite entre les différentes phases du stage en responsabilité et les principales unités d'enseignement.
- La référence constante aux dix compétences professionnelles à développer, prescrites par le cahier des charges de la formation des maîtres, tant pour celles qui se situent au cœur du métier de l'enseignant que pour celles qui s'inscrivent dans un objectif plus général, pour tout fonctionnaire du service d'éducation, de mise en œuvre des politiques publiques dans l'établissement et dans la classe.
- Le regroupement cohérent des éléments de la formation à l'IUFM en unités d'enseignement (U.E.) subdivisées en **éléments constitutifs (E.C.)** et affectées de crédits ECTS (dans la perspective d'une présentation harmonisée et compatible avec celle des autres formations de l'université d'intégration).
- La lisibilité et la simplicité de l'architecture des différentes composantes de la formation à l'IUFM (par la limitation du nombre de « dispositifs » de formation).

### 2. Présentation de la maquette de formation

Conformément aux priorités et aux principes énoncés ci-dessus, sept unités d'enseignement (U.E.), de volume horaire spécifique, constituées d'un ou plusieurs éléments constitutifs (E.C.) composent la formation encadrée à l'IUFM dans le modèle de maquette présenté ci-dessous.

- **Trois unités d'enseignement principales**, dites « UE de cycles » (UE n° 1, 2 et 3), sont constituées des enseignements (psychologiques, didactiques et pédagogiques) couvrant respectivement les **différents domaines d'apprentissage** de chacun des trois cycles de l'école primaire.

- L'ordre chronologique de la mise en œuvre de ces UE est assujéti à celui des affectations successives des stagiaires dans chacun des trois cycles de l'école primaire lors des trois phases du stage en responsabilité (stage en responsabilité filé et deux périodes de stage en responsabilité groupé).

- Les intitulés des enseignements didactiques reprennent les désignations des « domaines d'activités » (cycle 1 et 2) et des « champs disciplinaires » (cycle 3) des programmes de l'école primaire pour marquer l'ancrage de cette formation dans les contextes pédagogiques singuliers propres à chacun des cycles du premier degré (absence de cloisonnements disciplinaires, priorité aux situations d'apprentissage, appui sur l'expérience concrète .....).

- Chaque UE est affectée d'une priorité spécifique dans l'ordre de la « *maîtrise du langage et de la langue* », prise en compte et en charge par l'ensemble des éléments constitutifs de l'UE. Cette priorité recouvre celle des programmes de l'école primaire.

- Tous les enseignements relatifs aux différents domaines d'apprentissage concourent au développement des six compétences suivantes :

- « *maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer* »,
- « *maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale* »,
- « *concevoir et mettre en œuvre son enseignement* »,

- « organiser le travail de la classe »,
- « prendre en compte la diversité des élèves »,
- « évaluer les élèves », (et repérer et traiter les difficultés d'apprentissage).

- Les modalités de formation (CM, TD, TP) sont définies de telle sorte que les préparations et bilans de stage et les analyses de pratiques professionnelles sont intégrés aux enseignements (TP) et ne donnent pas lieu à la mention de dispositifs spécifiques dans la maquette de formation.

- **Deux unités d'enseignement de portée plus générale et transversale** (U.E. 4 et 6) sont plus spécifiquement consacrées au développement des compétences suivantes :

- L'U.E.4, vise à conforter la maîtrise des compétences n° 7 « l'évaluation des élèves » et n° 6 « prendre en compte la diversité des élèves » (dans la perspective de prévention et du traitement des difficultés d'apprentissage), conformément à l'une des trois priorités du plan de formation. La formation dispensée dans cette UE apportera aux stagiaires les cadres théoriques et méthodologiques qui structureront les apports relatifs à ces problématiques dispensés dans les « U.E. de cycles » pour chacun des domaines d'enseignement.

- L'U.E.6 est dédiée à la construction et au développement des compétences n°1 « agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable » et n°9 : « travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ».

- **Une unité d'enseignement** (U.E.5) destinée au développement de « la maîtrise des TIC » (compétence n° 8) et aux implications pédagogiques de leurs usages dans la pratique de classe, est adossée au référentiel de compétences du C2I niveau 2 enseignant.

- **Une unité d'enseignement** (U.E.7) est réservée à la personnalisation de la formation qui comprend :

- le choix d'un module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture
- la formation à l'élaboration d'un mémoire à caractère professionnel (avec une initiation à la recherche documentaire).



## LA MAQUETTE DE FORMATION PE2 – 2009-2010

### 1 – Liste des 10 compétences professionnelles développées en formation professionnelle initiale :

- C 1** : Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable
- C 2** : Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer
- C 3** : Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale
- C 4** : Concevoir et mettre en œuvre son enseignement
- C 5** : Organiser le travail de la classe
- C 6** : Prendre en compte la diversité des élèves
- C 7** : Évaluer les élèves
- C 8** : Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
- C 9** : Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
- C10** : Se former et innover

### 2 - Répartition des volumes horaires des stagiaires :

#### 2.1 - La formation encadrée à l'IUFM en PE 2

Unités d'enseignements et éléments constitutifs	Horaire global	Modalités d'enseignement			Compétences développées	ECTS
		Cours magistraux	Travaux dirigés	T.P.		
<b>U.E.1 – Le cycle des apprentissages premiers : le langage au cœur des apprentissages</b>	<b>108 à 110</b>				<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	<b>10</b>
<b>E.C.1 Les fondements psychologiques</b> des apprentissages et de la pédagogie de l'école maternelle	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>6</b>		<b>C4 C6</b>	
<b>E.C.2 L'apprentissage du langage à l'école maternelle</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.3 L'apprentissage du « Devenir élève »</b> (en s'appuyant sur le langage et la langue de communication)	<b>6</b>		<b>6</b>		<b>C1 C2 C5 C6</b>	
<b>E.C.4 « Agir et s'exprimer avec son corps »</b> (et parler de son activité, exprimer verbalement sensations et émotions)	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.5 « Découvrir le monde »</b> (en élargissant le lexique et en développant la syntaxe du raisonnement et des relations spatiales, temporelles, causales...) <b>a)</b> exploration du monde de la matière et des objets, découverte du vivant <b>b)</b> repérages dans le temps et l'espace <b>c)</b> découverte des formes et des grandeurs, approche des quantités et des nombres	<b>24 ou 26 (a)</b>		<b>5 3 6</b>	<b>3 3 4 à 6</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.6 La perception, la sensibilité, l'imagination, la création</b> (expériences, perceptions, émotions et leur mise en mots)	<b>12</b>	<b>1 (b)</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.7 a) Organiser et conduire sa classe à l'école maternelle</b> (de la PS à la GS) <b>b) « la voix, outil de l'enseignant »</b>	<b>15 (c)</b>		<b>4</b>	<b>5 6</b>	<b>C4 C5</b>	

Unités d'enseignements et éléments constitutifs	Horaire global	Modalités d'enseignement			Compétences développées	ECTS
		Cours magistraux	Travaux dirigés	T.P.		
<b>U.E.2 - Le cycle des apprentissages fondamentaux : la priorité à l'acquisition de la lecture et de l'écriture et aux mathématiques</b>	<b>117 à 127</b>				<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	<b>10</b>
<b>E.C.1</b> Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des apprentissages fondamentaux	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		<b>C4 C6</b>	
<b>E.C.2</b> Français	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.3</b> Mathématiques	<b>20 ou 22 (a)</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>4 à 6</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.4</b> Découvrir le monde <b>a)</b> domaine de l'espace et du temps, histoire des arts <b>b)</b> domaine de la matière, des objets et du vivant	<b>18</b>		<b>6</b> <b>6</b>	<b>3</b> <b>3</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.5</b> Education artistique (arts visuels et/ou éducation musicale) et histoire des arts	<b>10 à 20 (d)</b>	<b>1 (b)</b>	<b>6 ou 12</b>	<b>3 ou 7</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.6</b> Education physique et sportive	<b>12</b>	<b>1 (b)</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.7</b> Organiser et conduire sa classe au cycle 2	<b>7 (c)</b>		<b>3</b>	<b>4</b>	<b>C4 C5</b>	
<b>E.C.8</b> Langue vivante étrangère	<b>6</b>		<b>6</b>		<b>C4 C5</b>	
<b>U.E.3 - Le cycle des approfondissements</b>	<b>129 à 141</b>				<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	<b>10</b>
<b>E.C.1</b> Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des approfondissements.	<b>6</b>		<b>6</b>		<b>C4 C6</b>	
<b>E.C.2</b> Français	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>8</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.3</b> Mathématiques	<b>20 ou 22 (a)</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>4 à 6</b>	<b>idem</b>	
<b>E.C.4 a</b> Histoire-géographie, histoire des arts	<b>12 ou 20 (e)</b>		<b>8 ou 16</b>	<b>4</b>	<b>idem</b>	
<b>EC.4 b</b> Sciences expérimentales et technologie	<b>12 ou 20 (e)</b>		<b>8 ou 16</b>	<b>4</b>	<b>idem</b>	
<b>E.C.5</b> Education musicale et/ou arts visuels, histoire des arts	<b>10 ou 20 (d)</b>	<b>1 (b)</b>	<b>6 ou 12</b>	<b>3 ou 7</b>	<b>C2 C3 C4 C5 C6 C7</b>	
<b>E.C.6</b> Education physique et sportive	<b>12</b>	<b>1 (b)</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>idem</b>	
<b>E.C.7</b> Organiser et conduire sa classe au cycle 3	<b>6 (c)</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>C4 C5</b>	
<b>E.C.8</b> Langue vivante étrangère	<b>15</b>		<b>12</b>	<b>3</b>	<b>C4 C5</b>	

Unités d'enseignements et éléments constitutifs	Horaire global	Modalités d'enseignement			Compétences développées	ECTS
		Cours magistraux	Travaux dirigés	T.P.		
<b>U.E.4 - Cadres théoriques et principes méthodologiques pour apprendre à évaluer les élèves, prendre en compte leur diversité, différencier son action pédagogique, repérer et traiter les difficultés d'apprentissage des élèves</b>	<b>33</b>				<b>C6 C7</b>	<b>5</b>
<b>E.C.1</b> La problématique de l'évaluation, les différents types d'évaluation et leurs usages pédagogiques	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>4</b>		<b>C7</b>	
<b>E.C.2</b> La diversité du groupe classe : - approches sociologique, psychologique et pédagogique de la diversité - typologie et repérage des difficultés - traitement des difficultés d'apprentissage (de la difficulté ponctuelle au handicap)	<b>18</b>	<b>2</b>	<b>3</b> <b>4</b> <b>9</b>		<b>C6 C7</b>	
<b>E.C.3</b> La diversité des élèves et des contextes : spécificités de territoires et de publics, trois exemples : L'éducation prioritaire ; les enfants nouvellement arrivés en France ; les enfants du voyage.	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>C6</b>	
<b>U.E.5 - Les TIC : leurs implications pédagogiques</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>C8</b>	
<b>U.E.6 - L'enseignant : fonctionnaire du service public d'éducation et membre de la communauté éducative</b>	<b>22</b>				<b>C1 C9</b>	<b>5</b>
<b>E.C.1</b> Les valeurs, les obligations, les droits, et les responsabilités ; la déontologie	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>C1</b>	
<b>E.C.2</b> La politique éducative (histoire et enjeux actuels) et les institutions qui la définissent et la mettent en œuvre. Les dispositifs particuliers ; un exemple : l'éducation à la santé. Le système éducatif (organisation et fonctionnement).	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		<b>C1</b>	
<b>E.C.3</b> Le travail en équipe et la collaboration avec les partenaires de l'école. Les relations et la communication avec les parents d'élèves	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>		<b>C1 C9</b>	
<b>U.E.7 - Personnalisation de la formation</b>	<b>9</b>		<b>9</b>		<b>C2 C10</b>	<b>10</b>
<b>E.C.1</b> Module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture	<b>6</b>		<b>6</b>		<b>Liées aux contenus</b>	
<b>E.C.2</b> Mémoire à caractère professionnel - Initiation à la recherche documentaire	<b>5</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>C2 C10</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>440 à 458</b>	<b>41</b>	<b>286 à 298</b>	<b>113 à 119</b>		

U.E. : unité d'enseignement E.C. : élément constitutif d'une unité d'enseignement

(a) - L'horaire consacré aux mathématiques comprend 6 HTP dans celle des UE 1, 2 ou 3 qui est articulée au stage en responsabilité filé et 4 HTP dans chacune des deux autres UE.

(b) - L'heure isolée de CM affectée à l'EC 4 de l'UE 1 et aux EC 6 des UE 2 et 3 (domaine de l'EPS) pourra être regroupée (3h) dans celle des trois UE qui sera articulée au stage en responsabilité filé.

Il en est de même de l'heure de CM affectée à l'EC 6 de l'UE 1 et aux EC 5 des UE 2 et 3 (domaine de l'éducation artistique).

(c) - Le volume horaire affecté à l'EC7 dans les UE 1, 2 et 3 sera porté à 15 heures et comprendra le module « la voix outil de l'enseignant » dans l'UE articulée au stage en responsabilité filé ; il sera alors diminué d'autant dans les deux autres UE, de sorte que le total cumulé des 3 « EC 7 » n'excède pas les 28 H (15+7+6) inscrites dans la maquette.

(d) - Enseignements complémentaires de l'option choisie au CRPE. Les stagiaires ayant choisi l'option « littérature de jeunesse » suivent obligatoirement les enseignements d'arts visuels et d'éducation musicale.

(e) - Horaire de formation lié au choix du groupe de disciplines concerné comme composante majeure ou mineure à la troisième épreuve d'admissibilité du CRPE.

*(Pour mémoire, au sein des 50h de compléments de formation initiale en T1, 20h de formation seront réservées à l'approfondissement de la didactique de la « maîtrise de langue » et 12h à celle des « mathématiques » cf. infra).*

## 2.2 – Les stages dans la formation des PE 2.

Unités d'enseignements et éléments constitutifs	Horaire global	Période	Compétences développées	ECTS
<b>U.E.8 – Les stages</b>				<b>10</b>
<b>Stage en responsabilité</b>	<b>57 jours soit 342 h</b>	- une période filée de 30 jours sur l'année à raison d'une journée par semaine pendant 30 semaines - deux périodes groupées de trois semaines chacune soit 24 jours	<b>C1 C2 C3 C4 C5 C6 C7 C8 C9 C10</b>	
<b>Stage de pratique accompagnée</b>	<b>7 jours soit 42 h</b>	- une période filée ou groupée de 4 jours (en accompagnement du début du stage en responsabilité filé) et une période groupée de 3 jours (précédant une des deux périodes du stage en responsabilité groupé).		
<i>Les stagiaires recrutés en liste principale du CRPE sans avoir bénéficié d'une PE1, pourront, à leur demande, bénéficier de quelques journées supplémentaires (2 ou 3) de stage de pratique accompagnée.</i>				
<b>TOTAL</b>	<b>61 jours soit 366 h</b>			

## 3 - Les compléments de formation initiale assurés lors de l'année de titularisation (T1)

Conformément au cahier des charges de la formation des maîtres, la formation initiale des PE2 se prolonge au cours de la première année d'exercice en tant que professeur titulaire, à raison de 50 heures dispensées dans le cadre des quatre semaines de formation d'accompagnement à l'entrée dans le métier, dédiées aux enseignants débutants.

Dans le prolongement du plan de formation de l'année de professionnalisation (PE2), la **formation de 50h** dispensée par l'IUFM durant la première année de titularisation (année T1) repose sur **deux unités d'enseignement (UE)** : chacune des UE étant déclinées en **éléments constitutifs (EC)** obligatoires (deux) et optionnels (trois).

Les **deux UE** se décomposent ainsi :

♦ **Une UE (32h) constituée de deux EC obligatoires :**

- **EC1, (20 HTD)** : Maîtrise de la langue : prévention, repérage et remédiation des difficultés d'apprentissage de la lecture aux cycles 2 et 3
- **EC2, (12 HTD)** : Enseignement des mathématiques à l'école primaire (dans le cycle d'affectation du néo-titulaire)

♦ **Une UE (18h) constituée de trois EC optionnels.**

Le volume horaire de chacun des EC proposés est fixé à 6 heures (HTD) et le seuil d'ouverture d'un EC à six stagiaires. Le choix d'inscription à trois de ces différents EC optionnels est proposé par l'enseignant débutant, en fonction de son affectation (cycle 1, 2 ou 3, ou, enseignement spécialisé), après avis de l'IEN de la circonscription et du responsable du site départemental de l'IUFM. Ces deux avis figurent dans le dossier de compétences du professeur débutant.

#### **Cycle 1 :**

EC1 : progression des apprentissages langagiers à l'école maternelle et prévention des difficultés  
EC2 : apprentissage de l'écriture manuscrite (du graphisme à l'écriture)  
EC3 : découvrir le monde (soit « les objets la matière et le vivant », soit « repérages dans le temps et l'espace »)  
EC4 : motricité et activités physiques à l'école maternelle  
EC5 : éducation artistique (soit « les activités plastiques et l'éducation du regard », soit « les activités vocales »)  
EC6 : scolariser un élève handicapé dans sa classe  
EC7 : l'organisation des activités à l'école maternelle (progression de la PS à la GS)  
EC8 : la gestion d'une classe maternelle multi-sections  
EC9 : les relations avec les familles

#### **Cycle 2 :**

EC1 : découvrir le monde (soit les domaines de la matière, des objets et du vivant soit les domaines de l'espace et du temps)  
EC2 : éducation artistique (soit arts visuels, soit éducation musicale)  
EC3 : éducation physique  
EC4 : enseignement d'une langue étrangère  
EC5 : enseigner avec les TICE au cycle 2  
EC6 : scolariser un élève handicapé dans sa classe  
EC7 : la gestion d'une classe multi-cours  
EC9 : concevoir et organiser les activités pour différencier son enseignement  
EC10 : les relations avec les familles

#### **Cycle 3 :**

EC1 : sciences expérimentales et technologie : (soit physique, soit technologie, soit étude du vivant)  
EC2 : histoire ou géographie  
EC3 : éducation physique  
EC4 : éducation artistique : (soit arts visuels, soit éducation musicale)  
EC5 : enseignement d'une langue étrangère  
EC6 : enseigner avec les TICE au cycle 3  
EC7 : scolariser un élève handicapé dans sa classe  
EC8 : la gestion d'une classe multi-cours  
EC9 : concevoir et organiser les activités pour différencier son enseignement  
EC10 : les relations avec les familles

#### **Enseignement spécialisé :**

EC1 : analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves  
EC2 : approfondissement des connaissances relatives aux processus d'apprentissage  
EC3 : méthodologie de l'observation et de l'évaluation  
EC3 : quelques exemples d'adaptations pédagogiques et didactiques (démarches, outils et supports)  
EC4 : la méthodologie de projet  
EC5 : les partenaires et le travail en partenariat dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets  
EC6 : le cadre législatif et réglementaire des dispositifs conçus pour les élèves en situation de handicap.

Les compléments de formation initiale devront :

1. d'une part faire l'objet d'une **forte personnalisation** en s'appuyant sur une analyse des besoins, des demandes et des projets des néo-titulaires et sur **les indications portées dans leur livret de compétences** ;
2. d'autre part, être étroitement articulés à **l'analyse de leurs pratiques professionnelles**.

Dans cette double perspective, il est souhaitable que les stages des titulaires de 1<sup>ère</sup> année soient organisés en fonction du cycle (1, 2 ou 3) dans lequel ils enseignent. Les regroupements des stagiaires par « besoins de formation » peuvent donner lieu, pour certaines actions de formation, à des travaux en groupes restreints. Les néo-titulaires nommés sur un poste spécialisé (ASH) bénéficient de compléments de formation spécifiques.



## LE CALENDRIER DE LA FORMATION PE2 – 2009-2010

### Calendrier de la rentrée :

<b>Réunion d'information</b> dans les sites de formation de l'IUFM :	le lundi 31/08/2009
<b>Prérentrée</b> dans les écoles du SRF :	le mardi 01/09/2009
<b>Rentrée</b> dans les sites de formation de l'IUFM :	le mercredi 02/09/2009
<b>Prise de contact</b> avec la classe du SRF :	le jeudi 03/09/2009
<b>Première et deuxième journées de SRF :</b>	dans la semaine du <b>07 au 11/09/2009</b>

Application du calendrier régulier de la (des) journée(s) hebdomadaire(s) du **stage en responsabilité filé** retenue(s) dans chaque site : à partir du lundi **14/09/2009**.

### *Période 1 : du 02/09/2009 au 23/10/2009 (8 semaines)*

#### ENSEIGNEMENTS

**6 semaines** : enseignements articulés au SRF : U.E.1, 2 ou 3 (en fonction du cycle du SRF), U.E.6 (E.C.1 et E.C.3)

#### STAGES

- prise de contact : 1 jour par semaine dans la classe du SRF (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> semaines)
- stage en responsabilité filé : 2 jours entre le 7 et le 11/09, un jour par semaine à partir du 14/09 (*une visite M.F.*)
- stage de pratique accompagnée dans le cycle du SRF : 4 jours, filés ou groupés en début de période

**POSITIONNEMENT INITIAL DES STAGIAIRES : entre le 28/09 et le 02/10**

### *Période 2 : du 05/11/09 au 18/12/09 (6,5 semaines)*

#### ENSEIGNEMENTS

**6,5 semaines** : enseignements articulés au SRF (1,5 semaine), puis au SRG1 (5 semaines) : U.E. 1, 2 ou 3 (en fonction des cycles du SRF et SRG1), U.E. 5, U.E.7 (E.C.2)

#### STAGES

- stage en responsabilité filé : 1 jour par semaine (*une visite MF ou formateur permanent*)
- stage de pratique accompagnée (dans le cycle du SRG1) : 3 jours groupés en fin de période 2 (ou en début de période 3), s'il n'est pas prévu ultérieurement dans le cycle du SRG 2
- prise de contact : 1 journée dans la classe du SRG1 en fin de période 2 (ou en début de période 3)

**DEUXIEME POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES : entre le 14 et le 18/12**

### *Période 3 : du 04/01/10 au 06/02/10 (5 semaines)*

#### ENSEIGNEMENTS

**2 semaines** : enseignements articulés au SRG1 : U.E.1, 2 ou 3 (en fonction du cycle du SRG1)

#### STAGES

- stage en responsabilité filé : 1 jour par semaine (entre le 4 et le 15/01)
- **stage en responsabilité groupé** (1<sup>ère</sup> période) : **du 18/01 au 05/02/2010** (*une visite M.F. ou formateur permanent*)

**Période 4 : du 22/02/2010 au 02/04/2010 (6 semaines)**

**ENSEIGNEMENTS**

**6 semaines :**

2 semaines enseignements articulés au SGR1 : U.E.1, 2 ou 3  
4 semaines enseignements articulés au SRG 2 : U.E.1, 2 ou 3  
(en fonction du cycle du SRG2), U.E.4, U.E.6 (E.C.2)

**STAGES**

- stage en responsabilité filé : 1 jour par semaine  
(une visite M.F. ou formateur permanent dans cette période ou dans la suivante)
- prise de contact : 1 journée dans la classe du SRG2 en fin de période 4 (ou en début de période 5)

**TROISIEME POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES : entre le 29/03/2010 et le 02/04/2010**

**Période 5 : du 19/04/2010 au 02/07/2010 (11 semaines)**

**ENSEIGNEMENTS**

- 8 semaines :**
- 5 semaines d'enseignements articulés au SRG 2 : U.E.1, 2 ou 3  
(en fonction du cycle du SRG2), U.E.4, U.E.6 (EC2)
  - 3 semaines d'enseignements articulés au SRF : U.E.1, 2, ou 3  
(en fonction du cycle du SRF), U.E.7 (E.C.1)

**STAGES**

- stage en responsabilité filé : 1 jour par semaine (du 4/05 au 16/05 et du 8/06 au 2/07)  
(le cas échéant, une visite M.F. ou formateur permanent)
- stage de pratique accompagnée dans le cycle du SRG2 : 3 jours groupés en début de période, s'il n'a pas été effectué dans le cycle du SRG1
- **stage en responsabilité groupé (2<sup>ème</sup> période) du 17/05/2010 au 05/06/2010**  
(une visite M.F. ou formateur permanent)

**POSITIONNEMENT FINAL DES STAGIAIRES : le 16/06/2010 (bilan des compétences acquises, préparation à la prise de fonction et à la formation NT1.)**

**Echéances de fin d'année**

**Soutenance des mémoires :** du 07/06/2010 au 15/06/2010

**Positionnement final :** le 16/06/2009

**Sous-commissions d'évaluation :** entre le 17/06/2010 et le 18/06/2010

**Commission d'évaluation :** le 21/06/2010

**Transmission des dossiers de compétences au Rectorat :** le 22/06/2010





## LES CONTENUS DE LA FORMATION ENCADREE A L'IUFM

### UNITE D'ENSEIGNEMENT N°1

#### Le cycle des apprentissages premiers :

#### le langage au cœur des apprentissages

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
UE 1	EC 1	Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie de l'école maternelle	9	10
	EC 2	L'apprentissage du langage à l'école maternelle	30	
	EC 3	Devenir élève	6	
	EC 4	Agir et s'exprimer avec son corps	12	
	EC 5	Découvrir le monde : - EC5a : matière, objets et monde du vivant - EC5b : temps et espace - EC5c : formes, grandeurs, quantités et nombres	8 6 10 ou 12	
	EC 6	La perception, la sensibilité, l'imagination, la création	12	
	EC 7	- EC7a : Organiser et conduire sa classe à l'école maternelle - EC7b : la voix, outil de l'enseignant	9 6	

**EC 1 : Les fondements psychologiques des apprentissages et  
de la pédagogie de l'école maternelle**  
Volume horaire : 9 heures (CM : 3h ; TD : 6h)

**Contenus :**

1. Quelques éléments clés du développement cognitif, affectif et social des enfants de 2 à 5 ans
2. Le développement psychomoteur
3. Apprentissage, construction logique
4. Structuration de l'espace et du temps (*en lien avec l'EC5b : « découvrir le monde : repérages dans le temps et l'espace »*)
5. Graphisme (*genèse de l'activité graphique*)

**Bibliographie (repères documentaires fondamentaux :**

- GAONAC'H D. et GOLDER C. : *Manuel de psychologie pour l'enseignement*, Hachette, 1995.
- AMIGUES R., ZERBATO-POUDOU M.-T. *Comment l'enfant devient élève. Les apprentissages à l'école maternelle*, Paris : Retz, 2000.
- BAUDONNIERE P.M. et TEYSSERE C. : *Apprendre de 0 à 4 ans*, Flammarion 1994.
- TOURETTE et GUIDETTI. *Introduction à la psychologie du développement*, Armand Colin
- BEE & BOYD. : *Psychologie du développement. Les âges de la vie*, de Boeck, 2003.
- TROADEC : *Le développement cognitif. Théories actuelles de la pensée en contexte*, Belin, 2003

**Compétences développées : C4 ; C6**

**Evaluation :**

- recherches bibliographiques et notes de lecture ;
- ou, analyse d'observations d'élèves et d'activités
- ou, analyse, à la lumière de quelques caractéristiques psychologiques des élèves, de situations pédagogiques conduites

## EC 2 : L'apprentissage du langage à l'école maternelle

Volume horaire : 30 heures (CM : 4h ; TD : 16h ; TP : 10h)

### Contenus :

1. - **Les enjeux et les modes d'apprentissage du langage oral et de la langue écrite au cycle 1 : 2HCM**  
- **Les aspects psychologiques et sociologiques du développement du langage oral et de l'entrée dans l'écrit : 2HCM**
  
2. **La communication et le langage oral : 8HTD + 4 HTP**
  - Installer et structurer des acquisitions langagières : savoir exploiter des objets culturels et des ressources pédagogiques adaptés – organiser des situations d'échange pour développer le langage d'action et/ou d'évocation (C2, 3, 4).
  - Aider à la progression des acquis : savoir pratiquer un étayage adapté à la diversité des élèves – mettre en œuvre et exploiter des modes d'évaluation des besoins et des progrès langagiers (C5, 6, 7).
  - Connaître les « signes d'appel » d'un trouble du langage et les ressources institutionnelles pour prévenir des difficultés d'ordre langagier (C 6, 7).
  
3. **L'entrée dans l'écrit : 8HTD + 6HTP**
  - Lire et écrire des textes : Savoir exploiter en classe des écrits littéraires, documentaires et fonctionnels : en faire découvrir les fonctions – apprendre à les utiliser et à en produire (C2, 3, 4).
  - Activités graphiques et activités d'écriture : connaître les principes d'une acquisition progressive des habiletés graphiques pour proposer des situations adaptées ; connaître les composantes de l'apprentissage de l'écriture – organiser des ateliers en proposant des activités d'écriture signifiantes et individualisées (C2, 3, 4, 5, 6, 7).
  - De l'oral à l'écrit : Connaître les systèmes phonologiques et graphiques du français - Connaître les enjeux didactiques de l'apprentissage de la langue écrite – savoir organiser de manière progressive des activités de découverte du code et des pratiques d'encodage – savoir exploiter les objets culturels et les ressources pédagogiques favorisant la prise de conscience des relations entre oral et écrit (C2, 3, 4, 5, 6).

*Les contenus décrits ci-dessus incluent l'analyse réflexive des pratiques et la préparation des dispositifs mis en œuvre dans les stages.*

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Document d'accompagnement : *Le langage à l'école maternelle*. M.E.N.-C.N.D.P., 2006.
- AMIGUES, R., ZERBATO-POUDOU, M-T. : *Comment l'enfant devient élève*. Retz, (rééd.) 2007
- BRIGAUDIOT, M. (dir.). *Apprentissages progressifs de l'écrit à l'école maternelle*. Paris : INRP/ Hachette, 2000.
- BRUNER, J.- *Comment les enfants apprennent à parler*. Retz, 2002 (rééd.)
- CAMINADE-RIFFAULT, F. (dir).- *Les sentiers de la littérature en maternelle*. Créteil : Scéren-CRDP, 2005.
- FLORIN, A. *Parler ensemble en maternelle*. Ellipses, 1995.

### **Ressources numériques :**

- Evaluation et aide aux apprentissages en G.S. Maîtrise du langage :  
[banqoutils.education.gouv.fr](http://banqoutils.education.gouv.fr)  
CNDP : <http://www.cndp.fr/ecole/>
- Littérature de jeunesse :  
<http://www.crdp.ac-creteil.fr/telemaque/>  
<http://www.citrouille.net>  
<http://www.ricochet-jeunes.org>

### Compétences développées : C2-3-4-5-6-7

**Evaluation** : production d'un document à caractère pédagogique, soit par écrit, soit oralement.

L'évaluation portera, au choix du/de la stagiaire, sur :

a) l'analyse en 3/4 pages d'une séance conduite ou observée:

- soit un atelier de langage (transcription et analyse d'interactions verbales) (C 2, 3, 4, 5 et 6) ;
- soit un atelier de graphisme (dispositif et analyse de productions d'élèves) (C 2, 3, 4, 5, 7) ou,

b) la présentation orale d'une suite de séances conduites en classe :

- soit sur une mise en réseau d'albums (C 2, 3, 4, 5)
- soit sur l'entrée dans l'écrit (lecture, écriture) dans un domaine d'activités (C2, 3, 4, 5)

L'analyse écrite ou l'exposé se fera à la lumière d'éléments théoriques et en utilisant les ressources de la bibliographie.

**EC 3 : Devenir élève, l'apprentissage du « vivre ensemble »**  
 (en s'appuyant sur le langage et la langue de communication)  
 Volume horaire : 6 heures (TD)

**Contenus :**

1. Rappel de quelques concepts : le groupe, la règle, la socialisation.
2. En lien avec le développement social de l'enfant (EC1), quelques caractéristiques fondamentales de la socialisation à l'école maternelle et de son évolution de la PS à la GS.
3. Aider l'enfant :
  - à trouver ses repères et sa place dans l'espace et le temps des activités, dans le groupe et dans l'organisation sociale de l'école et de la classe
  - à se percevoir comme membre du groupe classe
  - à apprendre à coopérer.
4. La compréhension et l'appropriation des règles du groupe : de quelques règles élémentaires prescrites par l'enseignant à l'élaboration collective des règles de vie ; les « rituels » et leur évolution ; l'organisation spatiale, temporelle et sociale des activités.
5. Les différents types de communication : de la communication non verbale aux discussions réglées en passant par le dialogue.

**Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- CHARLOT B., BAUTIER El., ROCHEX J.-Y. : *Ecole et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, Paris, Armand Colin, 1992.
- DURU-BELLAT M. : *L'école des filles*, Paris, Editions l'Harmattan, 1990.
- ROCHEX J.-Y. : *Le sens de l'expérience scolaire*, Paris, PUF, 1995.
- MONTANDON C. : *L'éducation du point de vue des enfants*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- LAHIRE Bernard, *La culture des individus, La Découverte*, 2004
- GIUST-DESPRAIRIES F, BEILLEROT J., LEVY A., et al. *L'école : lieu de socialisation ?* Eska, 1999.
- COLLECTIF : *L'éducation civique une dominante transversale cycles 1, 2 et 3*, collection IUFM 1er degré, 2003

**Ressources numériques :**

- Ecole maternelle devenir élève  
<http://eduscol.education.fr/D0101/vivre-ensemble.htm>

**Compétences développées : C2-4-5-6-7**

**Evaluation :**

- Analyse des aspects organisationnels (espace, temps, organisation matérielle et sociale des activités) de la classe conduite pendant le stage en responsabilité en cycle 1, sous le rapport des objectifs de socialisation.
- Observation et analyse des modalités de communication entre élèves en fonction des modalités d'organisation des activités (accueil, regroupement, activités en ateliers, jeux....).

## EC 4 : Agir et s'exprimer avec son corps (et parler de son activité, exprimer verbalement sensations et émotions)

Volume horaire : 12 heures (CM : 1h ; TD : 7h ; TP : 4h)

### Contenus :

#### CM :

- rappel et apport de connaissances sur les textes (programmes, objectifs, compétences, documents d'accompagnement, le socle commun de connaissances et de compétences, réglementation, sécurité) et sur la notion de discipline d'enseignement (avec les connaissances scientifiques que cela suppose) ;
- connaissance des enjeux éducatifs de l'EPS : santé, sécurité, solidarité, responsabilité ;
- les outils pour préparer la classe : la programmation, le projet, le module, la séance, la tâche, variété des dispositifs.

#### TD :

- connaissance didactique des APS (Activités Physiques et Sportives) à enseigner et mises en œuvre pédagogiques : renforcement des activités étudiées pour la préparation au CRPE, apport sur les autres activités : activité d'opposition individuelle, activité d'orientation, par exemple..., en relation avec le cycle concerné ;
- structuration des connaissances des élèves, continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3 : la didactique de l'EPS ;
- liaison avec d'autres domaines disciplinaires (langue, « découvrir le monde », domaines artistiques...) ; construction de la polyvalence ;

champs spécifiques à l'école maternelle :

- les enjeux et la place des activités corporelles à l'école maternelle : la place de l'activité motrice dans le développement de l'enfant, le besoin de mouvement et d'action des jeunes enfants impliquent la conduite d'une séance d'activités corporelles quotidienne et l'organisation d'une programmation ordonnée d'activités variées et adaptées.
- la « construction du répertoire moteur de base » (programmes moteurs généraux) ; structuration du schéma corporel, structuration de l'espace et du temps ;
- maîtrise des compétences spécifiques et des compétences transversales des programmes de 2008 du cycle 1 de l'enseignement primaire : mise en relation des compétences avec les activités physiques, pratiques sociales de référence ;
- **le langage au cœur des apprentissages** : à partir du vécu de l'action motrice (verbes d'action, matériel, parties du corps, émotions...), analyser l'action, comprendre, exprimer des émotions ;
- construction et analyse de contenus d'enseignement.

#### TP :

- Concevoir, construire, conduire, évaluer, réguler : développer des compétences professionnelles concernant la spécificité de la conduite dans le domaine des activités corporelles.
- observer la classe
- analyser le comportement des élèves
- analyser les interventions de l'enseignant
- réguler l'activité de l'élève
- s'adapter à l'activité de l'élève

Modalités de travail : en ½ groupe

Divers dispositifs utilisables : observation en classe, construction de modules et de séances, analyse des séances réalisées, vidéos, analyse de pratiques

Les dispositifs successifs s'appuieront sur un travail en commun avec les maîtres formateurs, avec différents accueils dans les classes (selon les possibilités des sites), en relation éventuelle avec des structures proches de l'école (USEP). Ils seront construits de manière progressive selon les cycles concernés par les stages.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences ; horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire 2008.
- Documents d'application et d'accompagnement des programmes.
- MAROT G. : *Didactique de l'éducation physique et sportive*. Vigot, 2001.
- SARTHOU J. J. : *Enseigner l'EPS : de la réflexion didactique à l'action pédagogique*. Les cahiers Actio, 2003
- SENERS P. *La leçon d'EPS*. Vigot, 1993.
- DURAND M. : *Chronomètre et survêtement*, Revue EPS, 2001.
- Revue EPS 1, Editions revue EPS

### **Documents pour l'école maternelle :**

- *100 heures d'EPS pour chaque classe à l'école maternelle*. CRDP Languedoc-Roussillon,
- MICHAUD, Roland. *Agir dans le monde: l'éducation physique en maternelle*. Nathan Pédagogie, 2000
- COURTOIS, J.R. *Méthodes et contenus pour l'éducation physique à l'école maternelle*. Grenoble : CRDP, 1998
- vidéo : des briques et des cubes,
- Vidéos : le temps du sablier / le temps du compteur musical. Macon : CREPS, 1994

### **Ressources numériques :**

<http://www.planetolak.net/>

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

#### **Evaluation :**

Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation. Il devra montrer une conception de la discipline et déterminer les moyens utilisés pour la mettre en œuvre (C3). Il devra indiquer des repères didactiques pour construire un module (qui sera décrit dans le document) et des séances (C4). Un travail réflexif sera conduit pour analyser les réalisations des élèves et construire des aides aux apprentissages (C6, C7). Le document écrit pourra s'appuyer sur le travail fait en stage ou en travaux pratiques.

UE1 – EC5a

## EC 5a : « Découvrir le monde »

Exploration du monde de la matière et des objets, découverte du vivant

Volume horaire : 8 heures (CTD : 5h, TP : 3h)

### Contenus :

- Connaître les programmes relatifs aux différentes composantes de « Découvrir le monde » au cycle 1 (**C3, C4**).
- Savoir traduire ces programmes en situation d'enseignement pour les élèves. Un exemple sera pris dans chacun des domaines (**C3, C4, C5**).
- Repérer la place et le rôle du langage dans la construction de connaissances en sciences et technologie (**C2, C3, C4**).
- Construire une activité conforme aux programmes et à la démarche préconisée (**C3, C4, C5, C6**).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- COQUIDÉ M. ; GIORDAN A. : *L'enseignement scientifique à l'école maternelle*. Z'éditions, 1997.
- TAVERNIER R. et al. : *Pour découvrir le monde à l'école maternelle. Guide pour l'enseignant*. Bordas, 2005.
- BLANCHEFLEUR FAYARD J. : *Le monde des objets à l'école maternelle*. Delagrave, 2002

### Compétences développées et évaluation : C2, C3, C4, C5, C6, C7

**Evaluation** dans une des trois UE au choix (U2, U3, U4) :

Mettre en œuvre et analyser une séquence d'apprentissage (élaborée pendant les séances de TP).

**EC 5b : « Découvrir le monde »**  
**Repérages dans le temps et l'espace**  
**Volume horaire : 6 heures (3 HTD + 3 HTP)**

**Contenus :**

- Les notions de temps et d'espace chez l'enfant.
- Mettre en place des activités liées à la structuration dans le temps (rituels, comptines, images séquentielles, les outils de la représentation et de la mesure du temps tant linéaire que cyclique à différentes échelles matinée, journée, semaine, mois...).
- Mettre en place des activités liées à la structuration dans l'espace.
- Etablir une progression à l'intérieur du cycle (construction de la représentation du temps et de l'espace).
- Faire acquérir les marques spécifiques du langage en matière de temps et d'espace : mettre en place le lexique et la syntaxe pour dire la durée, la succession, la simultanéité, la localisation et les déplacements ; utiliser des albums pour dire les temps et les espaces.

Les 3 HTD permettent la mise en place d'éléments théoriques à travers l'examen de situations pratiques. Les 3 HTP sont prioritairement consacrées à la fabrication d'outils, de progressions, de séquences et de séances en lien direct avec les besoins en stage des professeurs stagiaires.

**Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- *Au cours du temps*, les publications de l'AGIEM, 65<sup>e</sup> Congrès, 1992 ; et *L'espace, les espaces*, les publications de l'AGIEM, 74<sup>e</sup> Congrès, 2001.
- *Repères temporels au cycle 1*. Lille : CRDP
- ALACHIMEL D. : *Albums mode d'emploi, cycles 1, 2, 3*. CRDP (Argos démarches) 2000.
- POSLANIEC, C. ; HOUYEL, C. ; LAGARDE, H. : *Comment utiliser les albums en classe*. Retz, 2005.

Ressources numériques :

- Collection « Découvrir le monde », deux DVD : 1. la montagne, le littoral, villes et villages et 2. eaux vives, eaux calmes, les ports, de terre et d'eau, espaces cultivés, CNDP.

**Compétences développées : C4 et C5**

Connaître et bâtir les outils qui permettent de structurer le temps et l'espace.

**Evaluation :**

- préparation et/ou analyse d'une séquence,
- analyse d'outils utilisés en classe relativement à la représentation du temps,
- inventaire et analyse des situations de classe et des activités susceptibles de développer les repérages dans l'espace et le langage y afférant,

**EC 5c : « Découvrir le monde ».**  
**Découverte des formes et des grandeurs,**  
**approche des quantités et des nombres**  
 Volume horaire : 10 ou 12 heures (TD : 6 h ; TP : 4 ou 6h).

**Contenus :**

**1- TD :**

**Approche des quantités et des nombres :**

- les enjeux de cet apprentissage : spécificité des apprentissages numériques à la maternelle
- utilisation du nombre pour résoudre des problèmes : les différentes fonctions du nombre, les différents contextes d'utilisation, les domaines numériques
- construction du concept de nombre : de la « comptine numérique » au dénombrement
- *la chaîne numérique* : mémorisation, niveaux d'élaboration
- *le dénombrement* : principes, difficultés...
- *du dénombrement au calcul* : les problèmes d'équipotence ou de comparaison, (les problèmes de repérage ordinal), les problèmes d'anticipation du résultat (d'une action sur des quantités) :
  - analyse des procédures pour résoudre ces problèmes (numériques/non numériques,...)
  - variables didactiques de ces situations (en vue d'appréhender la notion de différenciation, d'évaluation)
- les apprentissages pré-numériques; les concepts : collection, énumération, désignation, ordre
- références psychologiques pour la conception des situations d'apprentissage, le repérage des compétences numériques

**Découverte des formes :**

- enjeux et situations qui s'articulent autour des actions : décrire, reconnaître, reproduire, construire, différencier et classer.

**Découverte des grandeurs :**

- approche curriculaire (Cycles 1, 2 et 3)

**Repérages dans l'espace :**

- apports théoriques : les différents aspects de la notion d'espace : dimension, taille (macro, méso, micro), nature (de l'espace sensible à des espaces « conceptualisés »); la notion de repères et de repérage
- étude d'activités : activités de repérages et de déplacements, problématiques de la modélisation
- rôle et importance des aspects langagiers : marques spatiales du langage

**2- TP :**

utiliser des ressources pédagogiques mentionnées dans la bibliographie en vue d'élaborer des pistes pour construire une séquence d'enseignement (« points clés », progression, évaluation...), l'articuler avec les réalités de la classe (stage filé, stage groupé).

- Se construire quelques repères pour analyser certains supports utilisés dans les classes
- Analyser des séances mises en œuvre.

**Remarques :**

Certaines notions feront l'objet d'une approche lors de l'année de formation professionnelle, d'autres pourront être développées ou approfondies au cours de la première année d'exercice en tant que titulaire (NT1).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Documents d'accompagnement des programmes, Mathématiques.
- *Ecole primaire, Vers les mathématiques : Quel travail en maternelle ?* Paris : Scéren/CNDP, 2005.
- ERMEL (Equipe de didactique des mathématiques ERMEL INRP) : *Apprentissages numériques, Grande section maternelle*. INRP, 1990.
- PIERRAD, A. : *Faire des mathématiques à l'école maternelle*. Grenoble : CRDP, 2002.
- VALENTIN, D. : *Découvrir le monde avec les mathématiques : Situations en petite et moyenne section*. Paris : Hatier, 2004.
- VALENTIN, D. : *Découvrir le monde avec les mathématiques : Situations en grande section*. Paris : Hatier, 2005 (livre pour l'enseignant, cahier de l'élève, matériel pour la classe)
- Grand N, Spécial maternelle, Tome 1 : *Apprentissages numériques*, Tome 2 : *Structuration de l'espace*. Grenoble : I.R.E.M., BP 41, 38402 St Martin d'Hères

### **Ressources numériques :**

- BRIAND, M. ; LOUBET, M. ; SALIN, H. *Apprentissages mathématiques en maternelle*, CD Rom, Hatier, 2004.

### Compétences développées : C2 ; C3 ; C4 ; C6 ; C7

**Evaluation** : Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation.

Il devra produire un document (C2) à caractère professionnel qui fera référence aux données institutionnelles et didactiques convoquées pour construire les séances (C3).

L'approche pédagogique permettra d'apprécier les compétences C4, C6, C7 pour :

- établir une progression,
- construire une analyse a priori et a posteriori des séances,
- envisager les modalités de différenciation,
- analyser les productions des élèves,
- envisager l'évaluation.

Le document prendra appui sur des séances mises en œuvre lors des stages en responsabilité ou lors des travaux pratiques.

**EC 6 : La perception, la sensibilité, l'imagination, la création**  
**(expériences, perceptions, émotions et leur mise en mots)**  
 Volume horaire : 12 heures (CM : 1h ; TD : 7h ; TP : 4h)

**Objectifs :**

- Mener une réflexion documentée sur les objectifs et les pratiques de l'éducation artistique à l'école maternelle.
- Situer l'éducation artistique dans le socle commun de connaissances et de compétences.

**Contenus :**

1) le regard et le geste :

- exploration du monde de la matière (découverte sensorielle),
- observation et transformation des images.

2) la voix, le corps, le geste et l'écoute :

- exploration des liens entre le monde musical et l'expérience mouvement (découverte sensorielle, kinesthésique et motrice),
- comptines, chansons et jeux dansés : répertoire et mise en œuvre,
- les premières écoutes musicales chez le jeune enfant.

**Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- REYT C. : *Les activités plastiques à l'école*. Paris : Armand Colin, 1986.
- LAGOUTTE D. : *Art et savoirs en maternelle : explorer et agir*. Paris : Magnard, 2002.
- *A l'école maternelle, des images pour quoi faire ?*. Lyon : CRDP, 1990.
- AGOSTI-GHERBAN C. : *L'éveil musical, une pédagogie évolutive*. Paris : l'Harmattan, 2000
- MIROUDOT L. : *Structuration mélodique et tonalité chez l'enfant*. Paris : l'Harmattan, 2000
- GROLEZIAT C. : *Bébés et la musique*. Toulouse : Erès, 2007
- GUIRARD L. : « A quoi servent les mots en éducation musicale ? » *Recherche en éducation musicale*, Laval (Québec) Août 2009 (n° 27)
- CHEVALIER A-M. : *L'expression musicale, maternelle*. Paris : Armand Colin, 1995.
- RENARD, Claire. *Le temps de l'espace*. Paris : Van de Velde, 1991
- RIBIERE-RAVERLAT J. : *Développer les capacités d'écoute à l'école*. Paris : PUF, 1997.
- ZURCHER P. *L'initiation musicale des 3 à 6 ans*. Paris : Slatkine, 1996.

**Ressources numériques :**

<http://www.artsculture.education.fr/>  
<http://www.educart.culture.gouv.fr>

**Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7**

**Évaluation au choix :**

- soit conception d'une séquence pédagogique pour le cycle 1,
- soit réalisation d'un dossier thématique avec pistes pédagogiques pour le cycle 1.

## EC 7a : Organiser et conduire sa classe à l'école maternelle (de la petite section à la grande section) Volume horaire : 9 heures (TD : 4h ; TP : 5h)

### Contenus :

#### 1- TD :

- L'organisation de l'espace, du temps et des activités de la P.S. à la G.S. : de la prise en compte de l'évolution des besoins et de la psychologie du jeune enfant aux conditions de la progressivité des apprentissages.
- Quelques principes d'organisation comme conditions du bon déroulement des activités et de leur articulation :
  - adapter la durée des séquences à l'âge des enfants et à la difficulté de la situation,
  - alterner les modalités d'activités (les moments d'attention soutenue avec d'autres plus libres, les ateliers avec les regroupements, les travaux individuels avec les activités inductrices), d'échanges ou de coopération,
  - stimuler la participation aux diverses formes de la vie collective et ménager des possibilités de retrait ou d'isolement,
  - prendre en compte et concevoir les dimensions éducatives et pédagogiques des temps d'accueil, de récréation, de repos et de sieste, de collation ou de restauration scolaire.
  - les rituels : nature, signification et fonctions.
- Adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, vérification des consignes, etc.).
- Place et rôle de l'ATSEM.
- Programmer, organiser et conduire les activités dans les différents domaines des programmes et évaluer les apprentissages.

#### 2- TP :

- Observation et analyse de quelques exemples d'aménagement de l'espace dans les trois sections de l'école maternelle. Repérage des spécificités propre à chaque section, de leurs significations et de leurs fonctions pédagogiques.
- Construire un emploi du temps en P.S., M.S. et G.S. ; en étudier les multiples formes de représentation adaptées à chaque section pour en faire un outil de repérage pour les élèves.
- Installer des repères pour les enfants : les affichages et les modes d'individualisation de l'espace et de l'organisation (étiquettes, prénoms, « cartes d'identité », espaces et matériels personnalisés...).
- Organiser et gérer concrètement les temps et les modes d'organisation spécifiques de la pédagogie de l'école maternelle : l'accueil, les regroupements, les rituels, les activités en ateliers. La place de l'enseignant, celle de l'ATSEM. Quelques exemples en PS, M.S. G.S.
- Quelques techniques de « mise en situation de vigilance » illustrées par quelques exemples dans les trois sections :
  - organiser le retour au calme et le regroupement des élèves après un moment d'activités libres ou bruyantes,
  - obtenir l'attention de chacun,
  - s'adresser au groupe entier, à un atelier, à un enfant individuellement,
  - énoncer, faire comprendre et faire respecter une consigne,
  - prendre en charge l'élève ou les élèves présentant des difficultés de comportement (attitudes et techniques à mettre en œuvre).
- Préparer sa classe : programmer les contenus d'apprentissage dans les différents domaines d'activités, à moyen terme. Prévoir à court terme (jour ou semaine) les activités, leurs objectifs et les compétences visées, et leur organisation. Evaluer quotidiennement le déroulement et les résultats des activités (bilans). Evaluer régulièrement et consigner par écrit les apprentissages des élèves.
- Organiser les traces des activités des élèves et leurs supports (pochettes, cahiers, affichages,...). Les utiliser à des fins d'observation rétrospective avec les élèves, individuellement (prise de conscience des progrès, activation de la mémoire, support de représentation et de verbalisation). Le « cahier ou le livre de vie » comme mémoire collective et modalité d'information et d'échange avec les familles.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- TERRIEUX J., PIERRE R., BABIN N. : *Programmes, projets, apprentissages pour l'école maternelle*, Hachette éducation, 2003.
- METTOUDI C., *Comment enseigner en ... (de la PS à la GS)*, Hachette éducation, 2003.
- MEYER G. *Cheminement en maternelle*, Hachette éducation, 2004.
- LIBRATTI M., PASSERIEUX C., *Les chemins des savoirs en maternelle*, Ed Chronique Sociale, 2002.
- GIOUX A-M. : *Première école, premiers enjeux*, Hachette éducation, 2000.

**Ressources numériques :** cédéroms de l'AGEEM collection les outils de l'AGIEM

### Compétences développées : C4, C5, C6, C7

#### **Evaluation :**

Elaboration d'un bref dossier (3 ou 4 pages) faisant état d'une réflexion sur une dimension de l'organisation des activités ou de la conduite de la classe à partir de situations éprouvées au cours du stage en responsabilité.

UE1 – EC7b

## EC 7b : « La voix, outil de l'enseignant » Volume horaire : 6 heures (TP)

### Objectifs :

- Utiliser sa voix avec expression, souplesse, endurance.
- Maîtriser ses gestes, son regard, sa place dans l'espace et dans un groupe.
- Différencier réflexes et contrôles, au bénéfice des intentions expressives et pédagogiques.
- Prévenir sa fatigue vocale et connaître les principales ressources en matière de santé vocale.

### Contenus :

- Travaux pratiques : posture, respiration, émission vocale, temps de parole, regard, gestes, espace, mouvement, relaxation.
- Information santé et prévention des fatigues vocales en situation d'enseignement : mécanisme de la phonation, la mue chez l'adolescent, les itinéraires de soin.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- MILLER R. : *La structure du chant : pédagogie systématique de l'art du chant*. Paris : Cité de la musique, 1998.
- ORMEZZANO Y. : *Le guide de la voix*. Paris : Odile Jacob, Paris, 2000.
- COMUT G. : *La voix* : Paris : P.U.F. 1986, (Que sais-je), 2<sup>e</sup> édition (1983).
- BARTHELEMY Y. : *La voix libérée* : Paris : Robert Laffont, 1984.
- CASTAREDE M.-F. : *La voix et ses sortilèges*. Paris : Les Belles Lettres, 1989.
- FOURNIER C. : *La voix, un art, un métier*. Comp'act, 1999.

**Ressources numériques :**

<http://www.asteur.fr/sosvoix/>

### Compétences développées : C2, C4, C5

#### **Evaluation :**

auto évaluation en situation de classe.

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°2

### Le cycle des apprentissages fondamentaux :

**La priorité à l'acquisition de la lecture et de l'écriture et aux mathématiques**

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
<b>UE 2</b>	<b>EC 1</b>	Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des apprentissages fondamentaux	<b>8</b>	<b>10</b>
	<b>EC 2</b>	Français	<b>40</b>	
	<b>EC 3</b>	Mathématiques	<b>20 ou 22</b>	
	<b>EC 4</b>	Découvrir le monde : - EC4a : domaine de l'espace et du temps, histoire des arts - EC4b : domaine de la matière, des objets et du vivant	<b>9</b> <b>9</b>	
	<b>EC 5</b>	Education artistique	<b>10</b> <b>ou 20</b>	
	<b>EC 6</b>	Education physique et sportive	<b>12</b>	
	<b>EC 7</b>	Organiser et conduire sa classe au cycle 2	<b>7</b>	
	<b>EC 8</b>	Langue vivante étrangère	<b>6</b>	

## EC 1 : Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des apprentissages fondamentaux

Volume horaire : 8 heures (CM : 2h ; TD : 6h)

### Contenus :

Les caractéristiques du développement psychologique de l'enfant de 5 à 8 ans en relation avec la pédagogie et les contenus d'apprentissage du cycle 2.

- Une pensée dite « concrète » capable d'« abstraction » : l'apparition progressive de structures intellectuelles organisatrices du réel conditionnent pour une large part l'accès à la lecture / écriture, l'entrée dans les mathématiques et « une première structuration des grandes catégories de la connaissance (le temps, l'espace, le vivant, la matière, la causalité ....) » (horaires et programmes d'enseignement pour l'école primaire. 2008) ;
- l'évolution des fonctions cognitives : perception, attention, mémoire, conceptualisation, catégorisation, au fondement d'une organisation pédagogique plus exigeante qu'à l'école maternelle, de méthodes d'enseignement plus contraignantes (programmation/structuration /systématisation/mémorisation) et de contenus d'apprentissage (savoirs et savoir faire) plus complexes et plus élaborés ;
- les progrès de la motricité (force et maîtrise du geste, coordination des mouvements, coordination perceptivo-motrice...) générateurs de nouvelles possibilités et de nouvelles acquisitions dans l'ordre de l'écriture, de l'éducation artistique et de l'éducation physique et sportive ;
- les aspects du développement affectif et social à l'origine d'autres rapports possibles avec les adultes, de sociabilités plus complexes avec ses pairs, de capacités d'autonomie relationnelle accrues ;
- des différences de développement interindividuelles importantes à prendre en compte: en connaître les origines les plus fréquentes.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- ALTET M. : *Les pédagogies de l'apprentissage*, PUF, Coll. Education et formation, 2ème éd., 1998.
- BARLOW M. : *Le travail en groupe des élèves*, Armand Colin, 1993.
- WEIL-BARAI A. (coord.) : *Les apprentissages scolaires*, Bréal, 2004.
- BOURGEOIS E. & CHAPELLE G.: *Apprendre et faire apprendre*. Paris : Presses Universitaires de France. - *Psychologie du développement. Les âges de la vie*, 2006.
- BEE & BOYD, de Boeck: *Apprendre à l'école*, 2003.
- BASTIEN & BASTIEN : *Psychologie sociale et développement cognitif*, Armand Colin, 2004.
- DOISE et MUGNY : *Le développement cognitif*. Armand Colin, 1997.
- TROADEC : *Théories actuelles de la pensée en contexte*, Belin, 2003.

### Compétences développées : C4, C6

#### **Evaluation :**

- recherches bibliographiques et notes de lecture ;
- ou, analyse d'observations d'élèves et d'activités,
- ou, analyse, à la lumière de quelques caractéristiques psychologiques des élèves, de situations pédagogiques conduites

## EC 2 : Français

Volume horaire : 40 heures (CM : 4h ; TD : 26h ; TP : 10h)

### Contenus :

#### **1. L'apprentissage du lire - écrire au cycle 2 : 4 HCM**

Les étapes de l'acquisition et l'exploitation des outils d'évaluation institutionnels.

L'approche psychologique de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; les troubles de l'apprentissage de la lecture.

#### **2. Apprendre à lire et à écrire : 12 HTD + 6 HTP**

- Concevoir et mettre en œuvre des activités d'identification de mots, de compréhension de texte, de production écrite et d'acculturation – Savoir organiser le travail de la classe en équilibrant ces activités dans tous les domaines donnant matière à lecture et écriture - Savoir utiliser les objets culturels et les ressources pédagogiques, analyser les manuels et en tirer des pistes d'exploitation. (C2, 3, 4, 5)

- Pouvoir identifier les difficultés des élèves – Reconnaître les troubles de la lecture et de l'écriture

- Savoir exploiter les documents d'accompagnement pour adapter les dispositifs de travail à l'hétérogénéité des élèves – Pouvoir mettre en place un programme individualisé d'apprentissage. (C4, 6, 7)

#### **3. Apprendre à écrire : 6 HTD + 4HTP**

- Savoir mettre en place des activités graphiques dans le prolongement des premiers apprentissages.

- Concevoir et mettre en œuvre des pratiques d'écriture variées et signifiantes : copie, dictée à l'adulte, production autonome, dans les divers domaines d'activités de la classe. (C4, 5)

#### **4. Dire : 4 HTD**

- Savoir adapter son rôle aux enjeux de l'échange : accompagner les situations de communication collective - favoriser le développement langagier individuel

- Mettre en place des situations de lecture à haute voix (C2, 3, 4)

#### **5. Etudier la langue : 4HTD**

- Savoir tirer parti des situations d'oral et d'écrit pour développer une attitude réflexive sur la langue (C2, 5)

- Savoir organiser de manière progressive une étude plus méthodologique de la langue (C2, 3, 4)

*Les contenus décrits ci-dessus incluent l'analyse réflexive des pratiques et la préparation des dispositifs mis en œuvre dans les stages.*

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Documents d'accompagnement des programmes : Lire au C P (1), 2003 - (2), 2004.
- Prévenir l'illettrisme : Répondre à des besoins éducatifs particuliers - Apprendre à lire avec un trouble du langage.
- BERNARDIN, J. : *Comment les enfants entrent dans la culture écrite*. Paris : Retz, 1997.
- BRIGAUDIOT, M. : *Première maîtrise de l'écrit, CP, CE1 et secteur spécialisé*. Paris : Hachette, 2004.
- GOMBERT, J-E. et al. *Enseigner la lecture au C 2*. Paris : Nathan, 2002.
- TAUVERON, C. et al. *Lecture, écriture et culture littéraire au CP*. Paris : Hachette Education., 1996.
- ECALLE & MAGNAN : *L'apprentissage de la lecture. Fonctionnement et développement cognitifs*, Armand Colin, 2002
- SPRENGER-CHAROLLES & COLE : *Lecture et dyslexie*, Dunod, 2003.
- BILLARD & TOUZIN (Eds.) : *Une découverte résolument concrète des troubles spécifiques des apprentissages*, Signes Éditions (CD-ROM) 2005.
- CHEMINAL & BRUN (Eds.) : *Les dyslexies*, Masson, 2002.
- DANSETTE & PLAZA : *Dyslexies*, éditions Josette Lyon, 2003.

#### **Ressources numériques :**

Eduscol : <http://eduscol.education.fr>-

Observatoire National de la Lecture : <http://onl.inrp.fr/ONL/>

Bien lire : <http://www.bienlire.education.fr/> - Littérature de jeunesse : voir UE1

**Compétences développées : C2, C3, C4, C5 C6, C7**

**Evaluation** : Production d'un document à caractère pédagogique, soit par écrit, soit oralement.

L'évaluation portera, au choix du/de la stagiaire, sur :

- a) l'analyse en 5/6 pages d'une séance de classe conduite ou suivie :

- soit sur la découverte d'un texte (transcription et analyse d'interactions verbales) (C2, 3, 4)
- soit sur la production d'un texte narratif ou explicatif (dispositif et analyse de productions d'élèves) (C2, 3, 4),

ou

- b) la présentation orale d'une suite de séances conduites en classe :

- soit sur la découverte d'un son au CP (progression et différenciation) (C2, 4, 5, 6)
- soit sur une notion grammaticale au CE1 (progression et différenciation) (C2, 4, 5, 6)

L'analyse écrite ou l'exposé se fera à la lumière d'éléments théoriques et en utilisant les ressources de la bibliographie.

## EC 3 : Mathématiques

Volume horaire : 20 ou 22 heures (CM : 2h ; TD : 14h ; TP : 4h ou 6h)

### Contenus :

#### **CM :**

**A choisir parmi les thèmes suivants (en fonction des réalités du stage en responsabilité filé ou groupé) :**

- Espace et géométrie : apports théoriques
- Grandeurs : concepts, distinction objet, grandeur et mesure
- Numération : enseignement de la désignation des nombres
- Calcul : spécificités de chacun des modes de calcul (mental, posé ou en ligne, instrumenté, approché).

*Remarque : il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des thèmes qui seront traités lors des cours magistraux ; le choix de ces thèmes est dépendant des nécessités de formation, d'autres (choix) peuvent être envisagés.*

#### **TD :**

##### **Connaissance des nombres entiers naturels**

Enseignement des désignations des nombres : orales et chiffrées

- La reprise de l'étude au CP : l'articulation GS/CP.
- Aspect algorithmique (organisation de la suite numérique).
- Aspects groupements et échanges (compréhension des désignations).

Analyse de situations d'enseignement qui permettent :

- d'envisager une différenciation,
- d'atteindre les connaissances et les capacités visées au cycle 2.

Comparaison éventuelle de manuels : construire des repères pour une analyse.

##### **Calcul : mental, posé ou en ligne, instrumenté**

- Place du calcul dans la résolution de problèmes.
- Les spécificités de chacun des modes de calcul ; les liens avec la numération, la structuration arithmétique des nombres.
- Calcul mental : résultats mémorisés, calcul réfléchi.
- Spécificités du cycle 2.

##### **Espace et géométrie**

*Apports théoriques :*

- Les différents aspects de la notion d'espace : dimension, taille (macro, méso, micro), nature (de l'espace sensible à des espaces « conceptualisés »); la notion de repères et de repérage.
- Les enjeux didactiques de l'enseignement de la géométrie à l'école : les différentes géométries.

*Repérage et orientation :* situations d'apprentissage, aspects langagiers.

*Figures planes et solides :* les problèmes de reconnaissance, reproduction, description, représentation ; spécificités du cycle 2.

*Relations et propriétés :* alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs : activités pour une première rencontre de ces concepts.

*Langage et géométrie :* les spécificités du langage géométrique.

*L'outil informatique :* les apports des logiciels de géométrie dynamique.

*Les activités analysées* permettront au stagiaire de prendre conscience de la nécessité de :

- réaffirmer le rôle de la résolution de problèmes dans la construction des connaissances spatiales et géométriques,
- prendre en compte les connaissances des élèves,
- envisager les procédures des élèves (analyse a priori),
- favoriser les phases de formulation, d'argumentation.

##### **Exploitation de données numériques**

- Rôle des différents types de problèmes dans une démarche d'apprentissage.
- Théorie des champs conceptuels additifs et multiplicatifs.
- Les spécificités du cycle 2.

**TP** : Utiliser des ressources pédagogiques mentionnées dans la bibliographie en vue d'élaborer des pistes pour construire une séquence d'enseignement (« points clés », progression, évaluation...), l'articuler avec les réalités de la classe (stage filé, stage groupé).

- Se construire quelques repères pour analyser certains manuels utilisés dans les classes.
- Analyser des séances mises en œuvre.

### **Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- Programmes de l'école
- ERMEL (Equipe de didactique des mathématiques ERMEL, INRP), *Apprentissages numériques*, CP, CE1 (deux ouvrages), Hatier
- INRP, Rencontres pédagogiques n°34 : *Chacun, tous... différemment ! Différenciation en mathématiques au cycle des apprentissages*, 1995.
- *Grand N*, I.R.E.M. de Grenoble, BP 41, 38402 St Martin d'Hères
- FENICHEL M., PAUVERT M., PFAFF N. : *Donner du sens aux mathématiques, tome1. Espace et géométrie*, Bordas pédagogie, 2004.
- FENICHEL M., PAUVERT M., PFAFF N. : *Donner du sens aux mathématiques, tome2. Numération et opérations*, Bordas pédagogie, 2005.

### **Compétences développées : C2, C3, C4, C6, C7**

**Evaluation** : Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation.

Il devra produire un document (C2) à caractère professionnel qui fera référence aux données institutionnelles et didactiques convoquées pour construire les séances (C3) et en particulier aux éléments suivants :

- notion de variable didactique
- anticipation, analyse, exploitation des procédures des élèves
- place des situations de recherche dans un processus d'apprentissage
- problématique de la mise en commun.

L'approche pédagogique permettra d'apprécier les compétences C4, C6, C7 pour :

- établir une progression,
- construire une analyse a priori et a posteriori des séances,
- envisager les modalités de différenciation,
- analyser les productions des élèves,
- *envisager l'évaluation.*

Le document prendra appui sur des séances mises en œuvre lors des stages en responsabilité ou lors des travaux pratiques.

## EC 4a : Découvrir le monde. Domaine de l'espace et du temps, histoire des arts.

Volume horaire : 9 heures (TD : 6h ; TP : 3h)

### Contenus :

- Apprendre à représenter l'espace : maquette, plan et carte, globe.
- Apprendre à représenter le temps (du temps vécu au temps historique) : ligne de vie, « arbre » généalogique (notion de génération), frise séculaire, frise historique.
- Construire et utiliser des outils de mesure du temps (calendriers, montres...).
- Exploiter le patrimoine local (tant pour l'espace que pour le temps).
- Découvrir le monde des hommes (à travers les images paysagères).
- Délimiter les éléments du socle commun au sein du programme.
- Elaborer des premières formes de traces écrites (légende, titre, rédaction de phrases...).
- Utiliser des albums pour dire les temps et les espaces.

Les 6 HTD permettent la mise en place d'éléments théoriques à travers l'examen de situations pratiques.  
Les 3 HTP sont prioritairement consacrées à la fabrication d'outils, de progression, de séquences et de séances en lien direct avec les besoins en stage des professeurs stagiaires (avec la participation des maîtres formateurs).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- CONSIDERE S. : *La classe paysage*. A. Colin, 1996.
- GARDIN-PERRAUD : *Découverte du monde, espace et temps, cycle 2*. 2002.
- *Préparer à l'histoire, Cycle 2*. Lille : CRDP (Outils pour les cycles) 2003.
- MICHAUD M. : *La découverte du temps : enseigner par le récit et les documents : cycle 2 CP-CE1*. Paris : Bordas.2000

### Compétences développées : C3, C4, C5, C6, C7

#### **Evaluation :**

Préparation et analyse d'une séquence d'apprentissage mise en œuvre pendant le stage en responsabilité.

**EC 4b : Découvrir le monde.**  
 Domaine de la matière, des objets et du vivant.  
 Volume horaire : 9 heures (TD : 6h ; TP : 3h)

**Contenus :**

- Connaître les programmes relatifs aux différentes composantes de « Découvrir le monde » au cycle 2 (C3, C4).
- Savoir traduire ces programmes en situation d'enseignement pour les élèves. Un exemple sera pris dans chacun des domaines (C3, C4, C5).
- Repérer la place et le rôle du langage dans la construction de connaissances en sciences et technologie (C2, C3, C4).
- Construire une activité conforme aux programmes et à la démarche préconisée (C3, C4, C5, C6).

**Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- AUTHIER D. : Le monde du vivant, cycle 2, coll Enseigner aujourd'hui. Bordas, 2002
- CANTOR M.[et al.] : *De la découverte du monde à la biologie aux cycles II et III*. Nathan,1996.
- FOURNEAU J-C : *Sciences physiques et technologie, cycle des apprentissages fondamentaux*. CRDP des Pays de la Loire, 2000
- GARNIER C. : *De la découverte du monde à la physique et à la technologie aux cycles II et III*. Nathan, 1996.
- L'Haridon A. : *Enseigner la technologie au cycle 2*, Nathan, 2006

**Ressources numériques :**

Site de « la main à la pâte » : [www.lamap.fr](http://www.lamap.fr)

**Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7**

**Evaluation** dans une des trois UE au choix (U1, U2, U3) :

Mettre en œuvre et analyser une séquence d'apprentissage (élaborée pendant les séances de TP)

## EC 5 : Education artistique : arts visuels, histoire des arts

Volume horaire : 10 heures (CM:1h ; TD: 6h ; TP : 3h)

Le CM concerne tous les stagiaires. Les TD et TP concernent les stagiaires qui ont présenté l'option expression musicale ou littérature de jeunesse à l'épreuve d'entretien du CRPE.

### Objectifs :

- Mener une réflexion documentée sur les objectifs et les pratiques des arts visuels.
- Situer les arts visuels dans le socle commun de connaissances et de compétences.

### Contenus :

- Études des différentes catégories d'images et de leurs procédés de fabrication.
- Lien entre la perception de l'environnement et sa représentation.
- Questionnement des œuvres par des pratiques.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- *Arts plastiques, des matériaux à l'œuvre, Cycle 2.* Nord- Pas de Calais : CRDP.
- LAGOUTTE D. : *Enseigner les arts visuels.* Paris : Hachette (Pédagogie pratique à l'école), 2002
- REYT C. : *Les activités plastiques à l'école.* Armand Colin, 1986.

### **Ressources numériques :**

<http://www.artsculture.education.fr/>

<http://www.educart.culture.gouv.fr>

### Compétences développées : C2, C3, C4

**Évaluation :** au choix

- soit conception d'une séquence pédagogique en arts visuels pour le cycle 2
- soit réalisation d'un dossier iconographique avec quelques éléments d'analyse.

## EC 5 : Education artistique : éducation musicale, histoire des arts

Volume horaire : 10 heures (CM:1h ; TD: 6h ; TP: 3h)

Le CM concerne tous les stagiaires. Les TD et TP concernent les stagiaires qui ont présenté l'option arts visuels ou littérature de jeunesse à l'épreuve d'entretien du CRPE.

### Objectifs :

- Mener une réflexion documentée sur les objectifs et les pratiques de l'éducation musicale.
- Chanter, conduire et exploiter le chant et les activités vocales.
- Se repérer dans l'écoute musicale et sa didactique.
- Situer l'éducation musicale dans le socle commun de connaissances et de compétences.

### Contenus :

- Sensibilisation à l'histoire et l'épistémologie de l'éducation musicale
- Analyse des enjeux et limites de différentes formes de partenariats
- Formation vocale : technique et pédagogie. Culture et hygiène vocales. Mise en relation voix / geste / corps. Pratique du chant à l'unisson (apprentissage, conduite et interprétation). Constitution d'un répertoire adapté au cycle 2 et au stage en responsabilité.
- Analyse et exploitation d'œuvres musicales et de documents sonores : réflexion sur la conduite des activités d'écoute au cycle 2 et mise en relation avec son expérience esthétique personnelle. Élargissement des références culturelles.
- Préparations et retours d'actions pédagogiques liées au stage en responsabilité (études de cas et résolutions de difficultés).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- ALTEN M. : *La musique à l'école de Jules Ferry à nos jours*. Paris : ESF, 1995.
- FULIN A. : *L'enfant la musique et l'école*. Paris : Buchet-Chastel, 1992.
- GUIRARD : *Le temps d'apprendre... et la musique*. Paris : OMF/Zurfluh, 2000
- GUIRARD L. et BOUDINET G. (Eds) : *Le sens de l'expérience musicale dans l'éducation*. Paris : OMF/Zurfluh, 2001 (versions libres téléchargeables sur le site de l'OMF/Paris IV).
- LABORDE D. : *Les musiques à l'école*. Paris : Bertrand-Lacoste, 1998.
- LAMORTHE I. : *Enseigner la musique à l'école*. Paris : Hachette Éducation, 1997.
- MIROUDOT L. : *Structuration mélodique et tonalité chez l'enfant*. Paris : l'Harmattan, 2000.
- RIBIERE-RAVERLAT J. : *Développer les capacités d'écoute à l'école*. Paris : PUF, 1997.
- ZURCHER P. : *L'initiation musicale des 3 à 6 ans*. Paris : Slatkine, 1996.

### **Ressources numériques :**

<http://www.artsculture.education.fr/>

<http://www.educart.culture.gouv.fr>

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

#### **Évaluation :**

- soit C2 / C3 / C4 / C5 / C6 / C7 : chant individuel et ses perspectives pédagogiques ;
- soit C2 / C3 / C4 / C5 / C6 / C7 : écoute musicale, analyse et exploitation pédagogique ;
- soit C2 / C5 / (C9) : compte-rendu d'une situation de partenariat musical vécue en stage.

## EC 6 : Education physique et sportive

Volume horaire : 12 heures (CM : 1h ; TD : 7h ; TP : 4h)

### Contenus :

#### CM :

- rappel et apport de connaissances sur les textes (programmes, objectifs, compétences, documents d'accompagnement, le socle commun de connaissances et de compétences, réglementation, sécurité) et sur la notion de discipline d'enseignement (avec les connaissances scientifiques que cela suppose) ;
- connaissance des enjeux éducatifs de l'EPS : santé, sécurité, solidarité, responsabilité ;
- les outils pour préparer la classe : la programmation, le projet, le module, la séance, la tâche, variété des dispositifs.

#### TD :

\* Champs communs à toutes les UE :

- connaissance didactique des APS (Activités Physiques et Sportives) à enseigner et mises en œuvre pédagogiques : renforcement des activités étudiées pour la préparation au CRPE, apport sur les autres activités : activité d'opposition individuelle, activité d'orientation, par exemple..., en relation avec le cycle concerné ;
- structuration des connaissances des élèves, continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3 : la didactique de l'EPS ;
- liaison avec d'autres domaines disciplinaires (langue, environnement, SVT, domaines artistiques...) ; construction de la polyvalence.

\* Champs spécifiques :

- la priorité à l'acquisition de la lecture et de l'écriture : développement du vocabulaire en continuité avec l'U.E 1, utilisation et élaboration de documents autour d'une activité ;
- diversification et enchaînement d'actions motrices au travers d'activités physiques construisant du sens à l'activité de l'élève ;
- maîtrise des compétences spécifiques et des compétences transversales des programmes de 2008 du cycle 2 de l'enseignement primaire : mise en relation des compétences avec les activités physiques, pratiques sociales de référence.

#### TP :

- Concevoir, construire, conduire, évaluer, réguler : développer des compétences professionnelles concernant la spécificité de la conduite de classe en EPS ;
- observer la classe ;
- analyser le comportement des élèves ;
- analyser les interventions de l'enseignant ;
- réguler l'activité de l'élève ;
- s'adapter à l'activité de l'élève.

Modalités de travail : en ½ groupe.

Divers dispositifs utilisables : observation en classe, construction de modules et de séances, analyse des séances réalisées, vidéos, analyse de pratiques.

Les dispositifs successifs s'appuieront sur un travail en commun avec les maîtres formateurs, avec différents accueils dans les classes (selon les possibilités des sites), en relation éventuelle avec des structures proches de l'école (USEP). Ils seront construits de manière progressive selon les cycles concernés par les stages.

- construction et analyse de contenus d'enseignement.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences ; horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire 2008.
- Documents d'application et d'accompagnement des programmes.
- Revue EPS 1, Éditions revue EPS.
- *100 heures d'EPS pour le cycle 2*. CRDP Languedoc-Roussillon.
- MICHAUD R. *L'éducation physique et sportive au cycle 2*, 2 vol. Nathan, 2004.
- GIBERT J.-F. ; PIEDNOIR J.-P.. *Éducation physique et polyvalence au cycle 2*. Pays de la Loire : CRDP, 2001.
- Vidéo : PELAYO, P. *Nageur acteur*. Académie de Lille.
- CD ROM : *le ticket nageur*. Haute Normandie : CRDP, 2004.

#### **Ressources numériques :**

<http://www.planetolak.net/>

### Compétences développées : C3, C4, C5, C6, C7

**Evaluation :** Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation. Il devra montrer une conception de la discipline et déterminer les moyens utilisés pour la mettre en œuvre (C3). Il devra indiquer des repères didactiques pour construire un module (qui sera décrit dans le document) et des séances (C4). Un travail réflexif sera conduit pour analyser les réalisations des élèves et construire des aides aux apprentissages (C6, C7). Le document écrit pourra s'appuyer sur le travail fait en stage ou en travaux pratiques.

## EC 7 : Organiser et conduire sa classe au cycle 2

Volume horaire : 7 heures (TD : 3h ; TP : 4h)

### Contenus :

#### 1- TD :

- L'organisation de l'espace, du temps et des activités au CP et au CE1 :
  - Au CP, faciliter la transition avec la pédagogie de l'école maternelle sous le rapport de l'organisation et du contenu des activités. Conséquences en termes de conception de l'emploi du temps, d'aménagement de la classe et de modalités d'enseignement. Prendre en compte (et s'appuyer sur) les supports et les habitudes de travail familiers aux élèves et leurs acquis.
  - Au CE1 s'inscrire délibérément dans l'organisation des activités scolaires propre à l'école élémentaire.
- Quelques principes d'organisation comme conditions du bon déroulement des activités et de leur articulation :
  - conserver quelques rituels adaptés aux objectifs d'apprentissage du cycle,
  - moduler la durée des séances en fonction de l'effort d'attention et de concentration exigé (éviter impérativement les séances trop longues),
  - alterner les modalités d'activités (situations d'enseignement oral/collectif, activités individuelles, travaux en groupes restreints) y compris au sein d'une même séance pour relancer l'activité, remobiliser chacun dans la tâche,
  - stimuler et valoriser la participation aux diverses formes de la vie collective.
- Adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, modes d'adresse aux élèves..).
- Les travaux écrits : doser leur fréquence, leur longueur et la quantité moyenne exigée quotidiennement. Organiser et gérer les supports.
- Programmer, organiser et conduire les activités dans les différents domaines des programmes et évaluer les apprentissages.

#### 2- TP :

- Observer et analyser quelques exemples d'aménagement de l'espace dans des classes de CP et de CE1. Repérer les continuités et les ruptures avec l'école maternelle, les spécificités propres à chaque cours, leurs significations et leurs fonctions pédagogiques.
- Construire un emploi du temps en CP et en CE1; en adapter la représentation pour en faire un outil utilisable avec les élèves.
- Appréhender la nature et les fonctions des affichages : traces d'activités, aide didactique aux apprentissages, régulation de la vie et du travail collectifs, affichages documentaires, affichages à visée esthétique.
- Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires (affichages, registres etc.) : emploi du temps, liste des élèves, registre d'appel, cahier journal...
- Se constituer et apprendre à utiliser une documentation pédagogique pertinente : manuels, guides pédagogiques, revues, programmes officiels et documents d'accompagnement et d'application.
- Préparer sa classe : programmer les contenus d'apprentissage dans les différents domaines d'activités, à moyen terme. Prévoir à court terme (jour ou semaine) les activités, leurs objectifs et les compétences visées, et leur organisation. Evaluer quotidiennement le déroulement et les résultats des activités (bilans).
- Evaluer régulièrement et consigner par écrit les apprentissages des élèves.
- Elaborer une progression au sein d'une séquence d'enseignement en distinguant les différents types de situation : introduction / découverte d'une notion ou d'un savoir-faire nouveau ; situation d'entraînement ; situation d'évaluation ; situation de réinvestissement d'acquis ; prévoir les modalités d'évaluation et les modalités d'aide aux élèves en difficulté, prévoir également des synthèses partielles des activités conduites et leurs traces écrites.

- A travers quelques exemples en CP et CE1, analyser les traces des activités des élèves et leurs supports. Apprendre à les organiser, à les gérer et à les utiliser avec eux pour qu'ils contribuent à l'apprentissage.
- Acquérir quelques techniques de gestion et de régulation des comportements parasites des élèves. Explorer à partir d'exemples, les techniques et les rituels de mise en situation de vigilance des élèves, de « libération des énergies », de retour au calme etc.
- Apprendre à organiser et à gérer des travaux de groupes.

**Compétences développées : C4, C5, C6, C7**

**Evaluation :**

Elaboration d'un bref dossier (3 ou 4 pages) faisant état d'une réflexion sur une dimension de l'organisation des activités ou de la conduite de la classe à partir de situations éprouvées au cours du stage en responsabilité.

## EC 8 : Langue vivante étrangère

Volume horaire : 2 heures CM (prises sur les UE2 et UE3) + 5 heures TD

### Contenus :

#### Connaissances :

- Connaître les Instructions Officielles du cycle 2, le CECR et le portfolio, maîtriser des connaissances linguistiques et culturelles (niveau B2) de la LVE, des connaissances didactiques : modalités de travail en groupes en situation de communication, différenciation pédagogique, exploitation de documents authentiques, évaluation de l'oral, approche pluridisciplinaire.

#### Capacités :

- Savoir mettre en place une séquence, une progression avec des objectifs définis et une évaluation, à partir de supports appropriés.
- Savoir mettre en place des conditions d'enseignement propres à l'expression orale de tous les élèves.

#### Attitudes professionnelles :

- Prendre en compte la diversité des élèves et la spécificité de l'enseignement de la LVE et favoriser une approche ludique et une évaluation positive.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- *Les langues du monde aux cycles 2 et 3*. Scérén, CRDP Bretagne, 2006.
- KERVRAN Martine : *L'apprentissage actif de l'anglais à l'école*. Bordas.
- HALLIWELL Susan : *Teaching English in the Primary Classroom*. Longman.
- SAMSON Colette : *333 idées pour l'anglais*. Nathan.

#### Ressources numériques :

<http://www.primlangues.education.fr>

<http://eduscol.education.fr>

[http://utopia.tice.ac-orleans-tours.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=184](http://utopia.tice.ac-orleans-tours.fr/rubrique.php3?id_rubrique=184)

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique36>

[http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf) (CECERL)

<http://www.ecml.at/epost/> (PEPELF, Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale)

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C10

#### Evaluation :

**C3 : faire preuve de rigueur scientifique dans la maîtrise linguistique de la langue étrangère.**

**+ Connaissances des textes officiels vérifiées dans les contenus de la préparation et de l'analyse d'une séance de langue mise en œuvre au sein d'une progression.**

L'évaluation conduite par le formateur en langue vivante, portera sur la préparation d'une séquence de langue et l'analyse rédigée de la séance mise en place.

En outre, les compétences pédagogiques et didactiques des PE2 seront évaluées en situation effective d'enseignement par le formateur en langue vivante ou un autre formateur (visite de stages, mise en place d'activités pédagogiques...).

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°3

### Le cycle des approfondissements

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
<b>UE 3</b>	<b>EC 1</b>	Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des approfondissements	<b>6</b>	<b>10</b>
	<b>EC 2</b>	Français	<b>30</b>	
	<b>EC 3</b>	Mathématiques	<b>20 ou 22</b>	
	<b>EC 4 a</b>	Histoire-géographie, histoire des arts	<b>12 ou 20</b>	
	<b>EC 4 b</b>	Sciences expérimentales et technologie	<b>10 ou 20</b>	
	<b>EC 5</b>	Education musicale et/ou arts visuels, histoire des arts	<b>10 ou 20</b>	
	<b>EC 6</b>	Education physique et sportive	<b>12</b>	
	<b>EC 7</b>	Organiser et conduire sa classe au cycle 3	<b>6</b>	
	<b>EC 8</b>	Langue vivante étrangère	<b>15</b>	

## EC 1 : Les fondements psychologiques des apprentissages et de la pédagogie au cycle des approfondissements Volume horaire : 6 heures (TD)

### Contenus :

Les caractéristiques du développement psychologique de l'enfant de 8 à 11 ans :

- au plan intellectuel, entre « opérations concrètes » qui s'affinent et « opérations formelles » qui s'annoncent, une phase de développement qui permet à l'élève de construire des connaissances de façon plus réfléchie et de s'approprier des outils intellectuels plus assurés. L'activité métacognitive dont il est capable rend possible une approche des savoirs organisés par champs disciplinaires autonomes, caractérisés par leurs objets et de leurs méthodes.
- Une évolution des fonctions cognitives amplifiée et démultipliée par les compétences acquises en lecture/écriture et en mathématiques.
- Les effets développementaux des situations d'enseignement collectif ; deux exemples :
  - l'approche et la mise en œuvre du raisonnement hypothético-déductif sont effectifs dans le cadre d'activités collectives (ou en groupes restreints), avec l'aide de l'enseignant, bien avant l'âge « théorique » des opérations formelles - intérêt de ce point de vue des concepts d'« étayage » et de « zone proximale de développement »-,
  - autre exemple : les capacités d'objectivation s'exercent également dans l'ordre de la socialisation et des relations. Elles permettent notamment de dépasser l'égoïsme enfantin et de prendre en compte le point de vue de l'autre, en particulier à travers l'organisation du "débat réglé" hebdomadaire.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- GRANGEAT M. : *La métacognition, une aide au travail des élèves*, ESF 1997.
- DE VECCHI G. : *Aider les élèves à apprendre*, Paris, Hachette, 1992.
- VERMEULEN S., DELDIME R : *Le développement psychologique de l'enfant*, De Boeck Université coll Comprendre, 1997.
- CRINON J. : *Écrire le journal de ses apprentissages*. In C. CHABANNE et D. BUCHETON (éds.)
- *Parler et écrire pour penser, apprendre et se construire. L'oral et l'écrit réflexifs* (pp. 129;143) Paris : PUF 2002.

### Compétences développées : C4, C6

#### **Evaluation :**

- recherches bibliographiques et notes de lecture ;
- ou, analyse d'observations d'élèves et d'activités,
- ou, analyse, à la lumière de quelques caractéristiques psychologiques des élèves, de situations pédagogiques conduites.

## EC 2 : Français

Volume horaire : 30 heures (CM : 4h ; TD : 18h ; TP : 8h)

### Contenus :

**1. Types et pratiques de l'oral au cycle 3 : 2HCM – Lire et écrire au cycle 3 : un apprentissage continué : 2HCM**

**2. L'oral : 4HTD**

- Pouvoir mettre en place des situations d'oral socialisé dans différents champs disciplinaires, à partir d'objectifs spécifiques et conduire les échanges selon ces objectifs (C2, 3, 4).
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation. (C4, 6, 7)

**3. Les écrits littéraires et documentaires : 8 HTD + 4 HTP**

- Acquérir les connaissances culturelles permettant aux élèves d'atteindre les objectifs du programme de littérature au cycle 3 – Maîtriser les spécificités des genres d'écrit pour élaborer des activités de lecture et de production d'écrits dans les domaines de la littérature et des autres champs disciplinaires. (C2, 3, 4, 5).
- Connaître les processus et les conditions de maîtrise de la langue écrite (en lecture et en production). Analyser les manuels et guides pédagogiques et en tirer des pistes d'exploitation. Savoir utiliser les ressources pédagogiques et les documents d'accompagnement pour organiser les apprentissages. (C3, 5)
- Identifier les difficultés relatives à la maîtrise du dire, lire, écrire en littérature et dans les autres disciplines
- Concevoir et mettre en œuvre des dispositifs d'aide et de remédiation (C6, 7)

**4. L'étude de la langue : 6 HTD + 4 HTP**

- S'appuyer sur une maîtrise raisonnée du fonctionnement de la langue pour en organiser l'étude progressive en classe – Connaître et pouvoir exploiter différentes situations d'apprentissage linguistique – Savoir articuler l'approche des textes et l'observation/analyse de faits de langue – Développer la curiosité des élèves sur la langue. (C2, 3, 5)
- Concevoir des dispositifs d'évaluation en fonction des objectifs visés – Connaître et exploiter les outils d'évaluation institutionnels. (C7)

*Les contenus définis ci-dessus incluent l'analyse réflexive des pratiques et des dispositifs mis en œuvre dans les stages.*

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

#### **Textes officiels**

- Documents d'application des programmes : Littérature au C3, CNDP.
- Documents d'accompagnement des programmes : Lire et écrire au C3. CNDP, 2003.

#### **Ouvrages généraux**

- BÉAL, Y. et al. *Ecrire dans toutes les disciplines au C3*. Paris : Bordas, 2004.
- CHABANNE J.C. ; BUCHETON, D. *Parler et écrire pour penser, apprendre et se construire*. Paris : PUF, 2002.
- EVA. *De l'évaluation à la réécriture*. Paris : Hachette, 2000.
- HAAS G. *Orthographe au quotidien*. Bourgogne : Scéren/CRDP, 2002.
- LEON R. : *Enseigner la grammaire et le vocabulaire à l'école*. Paris : Hachette, 1998.
- TAUVERON, C. *Lire la littérature à l'école*. Paris : Hatier (Pédagogie) 2002.

**Ressources numériques** : Outre les sites répertoriés pour les C1 et C2, voir :

Didactique et apprentissage du français : [daf.sdm.qc.ca](http://daf.sdm.qc.ca)

Lecture : <http://www.lect.org> – <http://www.lireetfairelire.org>.

**Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7**

**Evaluation** : Production d'un document à caractère pédagogique, soit par écrit, soit oralement.

L'évaluation portera, au choix du/de la stagiaire, sur :

- a) l'analyse en 5/6 pages d'une séance de classe conduite ou suivie :

- Soit sur la mise en voix d'un texte (dispositif et analyse des réalisations) (C2, 5, 6)
- Soit sur la réécriture d'un texte (analyse de productions et dispositif de réécriture) (C2, 3, 5, 6)

ou,

- b) la présentation orale d'une suite de séances conduites en classe :

- Soit sur la lecture intégrale d'une œuvre (C2, 3, 4, 5)
- Soit sur une notion grammaticale (progression et différenciation) (C2, 4, 5, 6, 7)

L'analyse écrite ou l'exposé se fera à la lumière d'éléments théoriques et en utilisant les ressources de la bibliographie.

## EC 3 : Mathématiques

Volume horaire : 20 ou 22 heures (CM : 2h ; TD : 14 h ; TP : 4 ou 6h)

### Contenus :

#### **CM :**

**A choisir parmi les thèmes suivants (en fonction des réalités du stage en responsabilité groupé ou filé) :**

- Espace et géométrie : apports théoriques.
- Grandeurs : concepts, distinction objet, grandeur et mesure.
- Numération : enseignement de la désignation des nombres.
- Calcul : spécificités de chacun des modes de calcul (mental, posé ou en ligne, instrumenté, approché).

*Remarque :*

*Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des thèmes qui seront traités lors des cours magistraux ; le choix de ces thèmes est dépendant des nécessités de formation, d'autres (choix) peuvent être envisagés.*

#### **TD :**

**Connaissance des fractions simples et des nombres décimaux**

- Des fractions aux décimaux : introduction, désignations écrites et orales, ordre, opérations.
- Analyse d'une séquence d'enseignement afin d'envisager une progression.
- Comparaison éventuelle de progressions : se construire des repères pour une analyse.

**Calcul : mental, posé, instrumenté, approché**

- Place du calcul dans la résolution de problèmes.
- Les spécificités de chacun des modes de calcul ; les liens avec la numération, la structuration arithmétique des nombres.
- Calcul mental : résultats mémorisés, procédures automatisées, calcul réfléchi.
- Spécificités du cycle 3.

**Espace et géométrie**

*Figures planes et solides* : spécificités du cycle 3.

*Relations et propriétés* : alignement, perpendicularité, parallélisme, égalité de longueurs, symétrie axiale : activités de première rencontre pour les concepts de perpendicularité et de parallélisme.

*Langage et géométrie* : les spécificités du langage géométrique.

*L'outil informatique* : les apports des logiciels de géométrie dynamique.

*Les activités analysées* permettront au stagiaire de prendre conscience de la nécessité de :

- réaffirmer le rôle de la résolution de problèmes dans la construction des connaissances spatiales et géométriques,
- prendre en compte les connaissances des élèves,
- envisager les procédures des élèves (analyse a priori),
- favoriser les phases de formulation, d'argumentation.

**Exploitation de données numériques**

- Rôle des différents types de problèmes dans une démarche d'apprentissage.
- Théorie des champs conceptuels additifs et multiplicatifs.
- Organisation et représentation de données, proportionnalité.

#### **TP :**

Utiliser des ressources pédagogiques mentionnées dans la bibliographie en vue d'élaborer des pistes pour construire une séquence d'enseignement (« points clés », progression, évaluation...), l'articuler avec les réalités de la classe (stage filé, stage groupé).

- Se construire quelques repères pour analyser certains manuels utilisés dans les classes.
- Analyser des séances mises en œuvre.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Programmes de l'école
- ERMEL (Equipe de didactique des mathématiques ERMEL, INRP) *Apprentissages numériques et résolution de problèmes*, CE2, CM1, CM2 (trois ouvrages), Hatier
- ERMEL (Equipe de didactique des mathématiques ERMEL, INRP) *Apprentissages géométriques et résolution de problèmes*, Cycle 3, Hatier, 2006.
- *Grand N*, I.R.E.M. de Grenoble, BP 41, 38402 St Martin d'Hères
- FENICHEL M., M PAUVERT., PFAFF N. : *Donner du sens aux mathématiques, tome1. Espace et géométrie*, Bordas pédagogie, 2004.
- FENICHEL M., PAUVERT M., PFAFF N. : *Donner du sens aux mathématiques, tome2. Numération et opérations*, Bordas pédagogie, 2005.

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

**Evaluation :** Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation.

Il devra produire un document (C2) à caractère professionnel qui fera référence aux données institutionnelles et didactiques convoquées pour construire les séances (C3), et en particulier aux éléments suivants :

- notion de variable didactique
- anticipation, analyse, exploitation des procédures des élèves
- place des situations de recherche dans un processus d'apprentissage
- problématique de la mise en commun.

L'approche pédagogique permettra d'apprécier les compétences C4, C6, C7 pour :

- établir une progression,
- construire une analyse a priori et a posteriori des séances,
- envisager les modalités de différenciation,
- analyser les productions des élèves,
- *envisager l'évaluation.*

Le document prendra appui sur des séances mises en œuvre lors des stages en responsabilité ou lors des travaux pratiques.

## EC 4a : Histoire –géographie, histoire des arts

Volume horaire : 12 ou 20 heures (TD : 8 ou 16h ; TP : 4h)

Le volume de formation en histoire-géographie tient compte du volume horaire déjà proposé en PE1 et du choix de ces disciplines comme composante majeure ou mineure à l'épreuve correspondante du CRPE : les stagiaires qui ont opté pour ces disciplines comme composante mineure au concours bénéficieront de 20 heures d'enseignement, pour ceux qui les ont choisies comme composante majeure, l'horaire d'enseignement en PE2 sera limité à 12 heures.

### Contenus :

- Construire une séance dans une séquence (en histoire, en géographie)
- Construire une programmation (en histoire, en géographie)
- Utiliser les outils du géographe : le paysage, la carte
- Utiliser les outils de l'historien : la frise, le document
- Les traces écrites en histoire et géographie au cycle 3 (fonctions, modes d'élaboration, organisation et présentation)
- Délimiter les éléments du socle commun au sein du programme et déterminer les modalités d'évaluation des compétences attendues en fin de cycle.

Les 8 ou 16 HTD permettent la mise en place d'éléments théoriques à travers l'examen de situations pratiques. Les 4 HTP sont prioritairement consacrées à la fabrication d'outils, de progression, de séquences et de séances en lien direct avec les besoins en stage des professeurs stagiaires (avec la participation des maîtres formateurs).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- LE CALLENEC, S. : *Enseigner l'histoire et enseigner la géographie*. Paris : Hatier (Magellan) 2005.
- LOISON, M. : *Enseigner l'histoire au cycle 3*. Nord-Pas-de-Calais : CRDP (Outils pour les cycles) 2004.

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

#### **Evaluation :**

Préparation et analyse critique d'une séquence d'apprentissage mise en œuvre pendant le stage en responsabilité.

## EC 4b : Sciences expérimentales et technologie

Volume horaire : 12 ou 20 heures (TD : 8 ou 16h ; TP : 4h)

Le volume de formation en sciences et technologie tient compte du volume horaire déjà proposé en PE1 et du choix de ces disciplines comme composante majeure ou mineure à l'épreuve correspondante du CRPE : les stagiaires qui ont opté pour ces disciplines comme composante mineure au concours bénéficieront de 20 heures d'enseignement, pour ceux qui les ont choisies comme composante majeure, l'horaire d'enseignement en PE2 sera limité à 12 heures.

### Contenus :

- Connaître les programmes du cycle 3 et leur prolongement au collège dans les 3 champs disciplinaires (SVT, physique, technologie) (C3, C4)
- Savoir traduire ces programmes en situation d'enseignement pour les élèves.  
Un exemple sera pris dans chacun des domaines (C3, C4, C5)
- Identifier les différents types d'évaluation (la spécificité de l'évaluation par l'utilisation de matériel dans des activités d'expérimentation et de fabrication). (C7)
- Repérer la place, le rôle et la spécificité des écrits scientifiques et techniques : le cahier d'expériences. (C2, C3, C4)
- Construire au moins une activité conforme aux programmes et à la démarche préconisée (C3, C4, C5, C6)

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- AUTHIER D, *A la découverte du monde du vivant et de la Terre, cycle 3*, Scéren/CRDP du centre, 2006.
- TAVERNIER R. ; LAMARQUE. : *Découverte du monde vivant de la maternelle au CM2*. Paris : Bordas, 2002.
- TAVERNIER R. ; LAMARQUE J. : *Enseigner la biologie et la géologie à l'école élémentaire*. Paris : Bordas, 2006.
- COUÉ A ; VIGNES M. *Découverte de la matière et de la technique*. Paris : Hachette Education, 1995.
- L'HARIDON A. : *Enseigner la technologie au cycle 3*. Paris : Nathan Pédagogie, 2003.

### **Ressources numériques :**

Site de « la main à la pâte » : [www.lamap.fr](http://www.lamap.fr)

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

### **Evaluation :**

Evaluation dans une des trois UE au choix (U2, U3, U4) : mettre en œuvre et analyser une séquence d'apprentissage (élaborée pendant les séances de TP)

## EC 5 : Education musicale, histoire des arts

Volume horaire : 10 heures (CM : 1h ; TD : 6h + TP : 3h)

Le CM concerne tous les stagiaires. Les TD et TP concernent les stagiaires qui ont présenté l'option arts visuels ou littérature de jeunesse à l'épreuve d'entretien du CRPE.

### Objectifs :

- Mener une réflexion documentée sur les objectifs et les pratiques de l'éducation musicale.
- Chanter, conduire et exploiter le chant et les activités vocales.
- Se repérer dans l'écoute musicale et sa didactique.
- Situer l'éducation musicale dans le socle commun de connaissances et de compétences.

### Contenus :

- Sensibilisation à l'histoire et l'épistémologie de l'éducation musicale
- Analyse des enjeux et limites de différentes formes de partenariats
- Formation vocale : technique et pédagogie. Mise en relation voix / geste / corps. Pratique du chant à l'unisson et polyphonique (apprentissage, conduite et interprétation du chant choral). Constitution d'un répertoire adapté au cycle 3 et au stage en responsabilité.
- Analyse et exploitation d'œuvres musicales et de documents sonores : réflexion sur la conduite des activités d'écoute au cycle 3 et mise en relation avec son expérience esthétique personnelle. Élargissement des références culturelles.
- Préparations et retours d'actions pédagogiques liées au stage en responsabilité (études de cas et résolutions de difficultés).

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- ALTEN M. : *La musique à l'école de Jules Ferry à nos jours*. Paris : ESF, 1995.
- BACHELARD ; COULON ; ROY. : *Polyphonies au quotidien*. Scéren, 2004.
- FULIN A. : *L'enfant la musique et l'école*. Paris : Buchet-Chastel, 1992.
- GUIRARD L. : « A quoi servent les mots en éducation musicale ? » Recherche en éducation musicale, Laval (Québec), août 2009 (n° 27)
- GUIRARD L. et BOUDINET G. (Eds) : *Le sens de l'expérience musicale dans l'éducation*. Paris : OMF/Zurfluh, 2001 (version libre téléchargeable sur le site de l'OMF/Paris IV).
- LABORDE D. : *Les musiques à l'école*. Paris : Bertrand-Lacoste, 1998.
- LAMORTHE I. « *Enseigner La musique à l'école*. Paris : Hachette Education, 1997.
- MIROUDOT L. : *Structuration mélodique et tonalité chez l'enfant*. Paris : l'Harmattan, 2000.
- RIBIERE-RAVERLAT J. : *Développer les capacités d'écoute à l'école*. Paris : PUF, 1997.
- SNYDERS G. : *La musique comme joie à l'école*. Paris : l'Harmattan, 2000.
- ZURCHER P. : *L'initiation musicale des 3 à 6 ans*. Paris : Slatkine, 1996.

#### **Ressources numériques :**

<http://www.artsculture.education.fr/>  
<http://www.educart.culture.gouv.fr>

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

#### **Évaluation :**

- soit C2 / C3 / C4 / C5 / C6 / C7 : chant individuel et ses perspectives pédagogiques
- soit C2 / C3 / C4 / C5 / C6 / C7 : écoute musicale, analyse et exploitation pédagogique
- soit C2 / C5 / (C9) : compte-rendu d'une situation de partenariat musical vécue en stage.

## EC 5 : Arts visuels, histoire des arts

Volume horaire : 10 heures (CM : 1h ; TD : 6h + TP : 3h)

Le CM concerne tous les stagiaires. Les TD et TP concernent les stagiaires qui ont présenté l'option éducation musicale ou littérature de jeunesse à l'épreuve d'entretien du CRPE.

### Objectifs :

- Mener une réflexion documentée sur les objectifs et les pratiques des arts visuels.
- Situer les arts visuels dans le socle commun de connaissances et de compétences.

### Contenus :

- Le dessin comme méthode d'investigation du monde.
- Connaissance des œuvres par l'analyse et la confrontation.
- Élargissement aux autres domaines artistiques (cinéma, architecture...)

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- LAGOUTTE D. : *Les arts plastiques : contenus, enjeux et finalités*. Paris : A. Colin, 1990.
- REYT C. : *Le musée de classe : une ouverture sur l'imaginaire*. Paris : A. Colin, 1988.
- JOLY M. : *Introduction à l'analyse d'image*. Paris : Nathan Université, 1995.
- BLISTENE B. : « *Une histoire de l'art au XXème siècle* ». Beaux-arts magazine, Editions du Centre Georges Pompidou, 1999.

#### **Ressources numériques :**

<http://www.artsculture.education.fr/>  
<http://www.educart.culture.gouv.fr>

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

#### **Évaluation au choix :**

- soit conception d'une séquence pédagogique en arts visuels pour le Cycle 3,
- soit réalisation d'un dossier iconographique avec quelques éléments d'analyse.

## EC 6 : Education physique et sportive

Volume horaire : 12 heures (CM : 1h ; TD : 7h ; TP : 4h)

### Contenus :

#### CM :

- rappel et apport de connaissances sur les textes (programmes, objectifs, compétences, documents d'accompagnement, le socle commun de connaissances et de compétences, réglementation, sécurité) et sur la notion de discipline d'enseignement (avec les connaissances scientifiques que cela suppose) ;
- connaissance des enjeux éducatifs de l'EPS : santé, sécurité, solidarité, responsabilité ;
- les outils pour préparer la classe : la programmation, le projet, le module, la séance, la tâche, variété des dispositifs.

#### TD :

\* champs communs à toutes les UE :

- connaissance didactique des APS (Activités Physiques et Sportives) à enseigner et mises en œuvre pédagogiques : renforcement des activités étudiées pour la préparation au CRPE, apport sur les autres activités : activités d'opposition individuelle, activité d'orientation, par exemple..., en relation avec le cycle concerné ;
- structuration des connaissances des élèves, continuité des apprentissages du cycle 1 au cycle 3 : la didactique de l'EPS ;
- liaison avec d'autres domaines disciplinaires (langue, environnement, SVT, domaines artistiques...) ; construction de la polyvalence.

\* champs spécifiques :

- la constitution des disciplines source de développement des compétences langagières : en continuité avec l'UE2, vivre, parler, écrire (fiches, récits, règles, organisation écrite de jeu...)
- complexification des actions motrices par une approche raisonnée des pratiques sociales
- maîtrise des compétences spécifiques et des compétences transversales des programmes de 2008 du cycle 3 de l'enseignement primaire : mise en relation des compétences avec les activités physiques, pratiques sociales de référence ;
- construction et analyse de contenus d'enseignement.

#### TP :

- Concevoir, construire, conduire, évaluer, réguler : développer des compétences professionnelles concernant la spécificité de la conduite de classe en EPS.
- observer la classe,
- analyser le comportement des élèves,
- analyser les interventions de l'enseignant,
- réguler l'activité de l'élève,
- s'adapter à l'activité de l'élève.

Modalités de travail : en ½ groupe

Divers dispositifs utilisables : observation en classe, construction de modules et de séances, analyse des séances réalisées, vidéos, analyse de pratiques.

Les dispositifs successifs s'appuieront sur un travail en commun avec les maîtres formateurs, avec différents accueils dans les classes (selon les possibilités des sites), en relation éventuelle avec des structures proches de l'école (USEP). Ils seront construits de manière progressive selon les cycles concernés par les stages.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences ; horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire 2008.
- Documents d'application et d'accompagnement des programmes.
- MAROT G. : *Didactique de l'éducation physique et sportive*. Vigot, 2001.
- SARTHOU J.-J. : *Enseigner l'EPS : de la réflexion didactique à l'action pédagogique*. Les cahiers Actio 2003.
- SENERS P. : *La leçon d'EPS*. Vigot, 1993.
- DURAND, Marc. *Chronomètre et survêtement*. Revue EPS, 2001.
- Revue EPS 1. Editions revue EPS
- *100 heures d'EPS pour le cycle 3*. Languedoc-Roussillon : CRDP
- *Nager, réussir, comprendre: pour un programme d'EPS à l'école* (vidéocassette) 1991.
- PELAYO, P. *Nageur acteur* (vidéo). Académie de Lille.
- Vidéo : *la course, prétexte à l'éducation physique*. Macon : CREPS, 1994.

#### **Ressources numériques :**

<http://www.planetolak.net/>

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7

**Evaluation :** Le stagiaire devra choisir une des trois UE pour son évaluation. Il devra montrer une conception de la discipline et déterminer les moyens utilisés pour la mettre en œuvre (C3). Il devra indiquer des repères didactiques pour construire un module (qui sera décrit dans le document) et des séances (C4). Un travail réflexif sera conduit pour analyser les réalisations des élèves et construire des aides aux apprentissages (C6, C7). Le document écrit pourra s'appuyer sur le travail fait en stage ou en travaux pratiques.

## EC 7 : Organiser et conduire sa classe au cycle 3

Volume horaire : 7 heures (TD : 3h ; TP : 4h)

### Contenus :

#### 1- TD :

- Du CE2 au CM2 une évolution de l'organisation de l'espace, du temps et des activités caractérisée par la prise en compte des capacités croissantes d'autonomie (pratique, comportementale, intellectuelle) et d'initiative des élèves.
- Quelques principes d'organisation comme conditions du bon déroulement des activités et de leur articulation :
  - poser les cadres organisationnels de la vie et des activités de la classe en associant les élèves et en les responsabilisant ;
  - stimuler et valoriser la participation aux diverses formes de la vie collective ainsi que la coopération entre élèves ;
  - savoir faire face aux conflits, savoir les prévenir et les régler,
  - moduler la durée des séances en fonction de l'effort d'attention et de concentration exigé,
  - alterner les modalités d'activités (situations d'enseignement oral/collectif, activités individuelles, travaux en groupes restreints) y compris au sein d'une même séance pour relancer l'activité, remobiliser chacun dans la tâche,
  - en dehors des nécessaires activités d'entraînement et de mémorisation, proposer aux élèves des tâches complexes et signifiantes qui sollicitent leur activité intellectuelle, le recours aux savoirs et savoir faire (lecture/écriture, mathématiques en particulier) acquis ou en cours d'acquisition, les références à la culture commune qui se constitue et les outils présents dans la classe (documentation, affichages...);
- Adapter les formes d'interventions et de communication aux types de situations et d'activités prévues (postures, place, interventions, modes d'adresse aux élèves..).
- Les travaux écrits : doser leur fréquence, leur longueur et la quantité moyenne exigée quotidiennement. Exiger un rythme d'exécution de plus en plus soutenu (dans la perspective de l'entrée au collège). En organiser et en gérer les supports en associant étroitement les élèves.
- Programmer, organiser et conduire les activités dans les différents domaines des programmes et évaluer les apprentissages en impliquant les élèves (initiation à l'auto-évaluation)

#### 2- TP :

- Observer et analyser quelques exemples d'aménagement de l'espace dans des classes du CE2 au CM2, en particulier sous le rapport des affichages et des outils (matériel, documents divers) mis à disposition des élèves;
- Construire un emploi du temps; en adapter la représentation pour en faire un outil utilisable avec et par les élèves.
- Appréhender la nature et les fonctions des affichages : traces d'activités, aide didactique aux apprentissages, régulation de la vie et du travail collectifs, affichages documentaires, affichages à visée esthétique.
- Connaître et savoir utiliser les outils réglementaires (affichages, registres etc.) : emploi du temps, liste des élèves, registre d'appel, cahier journal...
- Savoir utiliser le tableau.
- Se constituer et apprendre à utiliser une documentation pédagogique pertinente : manuels, guides pédagogiques, revues, programmes officiels et documents d'accompagnement et d'application.
- Préparer sa classe : programmer les contenus d'apprentissage dans les différents domaines disciplinaires, à moyen terme. Prévoir à court terme (jour ou semaine) les activités, leurs objectifs et les compétences visées, et leur organisation. Evaluer quotidiennement le déroulement et les résultats des activités (bilans).
- Evaluer régulièrement et consigner par écrit les apprentissages des élèves en associant chacun à cette évaluation.

- Elaborer une progression au sein d'une séquence d'enseignement en distinguant les différents types de situation : introduction / découverte d'une notion ou d'un savoir-faire nouveau ; situation d'entraînement ; situation d'évaluation ; situation de réinvestissement d'acquis ; prévoir les modalités d'évaluation et les modalités d'aide aux élèves en difficulté, prévoir également des synthèses partielles des activités conduites et leurs traces écrites.
- A travers quelques exemples du CE2 au CM2, analyser les traces des activités des élèves et leurs supports. Apprendre à les organiser, à les gérer et à les utiliser avec eux pour qu'ils contribuent à l'apprentissage.
- Acquérir quelques techniques de gestion et de régulation des comportements parasites des élèves.
- Apprendre à organiser et à gérer les travaux de groupes.

### **Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :**

- PIERRE M., BABIN N : *Programmes et pratiques pédagogiques pour l'école élémentaire*, Hachette éducation, 2003.
- METTOUDI C. : *Comment enseigner en ... (du CE2 au CM2)*, Hachette éducation, 2003.
- CARON J. : *Quand revient septembre...guide sur la gestion de classe participative*, volume 1, Editions La Chenelière, 1994.
- MEIRIEU P. : *Outils pour apprendre en groupe. Apprendre en groupe ?* Lyon : Chronique sociale, 1989.
- MEIRIEU, P. : *Enseigner scénario pour un métier nouveau*, ESF (7ème éd.), 1995.
- BOUMARD P, MARCHAT, J-F. : *Chahuts : ordre et désordre dans l'institution éducative*, A. Colin, 1994.
- JOYEUX Y. : *L'éducation face à la violence : vers une éthique de la gestion de la classe*. ESF, 1996.
- PAIN J. : *Écoles, violence ou pédagogie ?* Matrice, 1992.
- PRAIRAT E. : *Penser la sanction : les grands textes*. L'Harmattan, 1999.
- PRAIRAT E. : *Questions de discipline à l'école et ailleurs*. Erès, 2002.
- PRAIRAT E. : *Sanction et socialisation : idées, résultats, problèmes*. PUF, 2001.
- ESTRELA, M.T. : *Autorité et discipline à l'école*. ESF, 1994.
- CIFALI M. : *Le lien éducatif : contre-jour psychanalytique*, PUF, 2005.
- SIROTA R. : *L'Ecole primaire au quotidien*. coll. Pédagogie d'aujourd'hui, ed. Presses universitaires de France, 1988.

#### **Ressources numériques :**

site sur la gestion des conflits : [www.unesdoc.unesco.org](http://www.unesdoc.unesco.org)

### **Compétences développées : C4, C5, C6, C7**

#### **Evaluation :**

Elaboration d'un bref dossier (3 ou 4 pages) faisant état d'une réflexion sur une dimension de l'organisation des activités ou de la conduite de la classe à partir de situations mises en place au cours du stage en responsabilité.

## EC 8 : Langue vivante étrangère

Volume horaire : 2 heures CM (prises sur les UE2 et UE3) + 11 heures (TD) + 3 heures (TP)

### Contenus :

#### Connaissances :

Connaître les Instructions Officielles au cycle 3, le CECR et le portfolio, maîtriser des connaissances linguistiques et culturelles (niveau B2) de la LVE, des connaissances didactiques : modalités de travail en groupes en situation de communication, différenciation pédagogique, exploitation de documents authentiques, évaluation de l'oral, place de l'écrit, approche pluridisciplinaire.

#### Capacités :

Savoir mettre en place une séquence, une progression avec des objectifs définis et une évaluation, à partir de supports appropriés.

Savoir mettre en place des conditions d'enseignement propres à l'expression orale de tous les élèves.

#### Attitudes professionnelles :

Prendre en compte la diversité des élèves et la spécificité de l'enseignement de la LVE, favoriser une approche ludique et une évaluation positive.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- *Les langues du monde aux cycles 2 et 3*. Bretagne : Scérén/CRDP, 2006.
- KERVRAN M. : *L'apprentissage actif de l'anglais à l'école*. Paris : Bordas.
- HALLIWELL, Susan. *Teaching English in the Primary Classroom*. Longman
- SAMSON, Colette. *333 idées pour l'anglais*. Nathan

#### **Ressources numériques :**

<http://www.primlangues.education.fr>

<http://eduscol.education.fr>

[http://utopia.tice.ac-orleans-tours.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=184](http://utopia.tice.ac-orleans-tours.fr/rubrique.php3?id_rubrique=184)

<http://www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?rubrique36>

[http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework\\_FR.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/Framework_FR.pdf) (CECERL)

<http://www.ecml.at/epost/> (PEPELF, Portfolio européen pour les enseignants en langues en formation initiale)

### Compétences développées : C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C10

#### Evaluation :

**C3 : faire preuve de rigueur scientifique dans la maîtrise linguistique de la langue étrangère.**

**+ Connaissances des textes officiels vérifiées dans les contenus de la préparation et de l'analyse d'une séance de langue mise en œuvre au sein d'une progression.**

L'évaluation conduite par le formateur en langue vivante, portera sur la préparation d'une séquence de langue et l'analyse rédigée de la séance mise en place.

En outre, les compétences pédagogiques et didactiques des PE2 seront évaluées en situation effective d'enseignement par le formateur en langue vivante ou un autre formateur (visite de stages, mise en place d'activités pédagogiques...).

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°4

**Cadres théoriques et principes méthodologiques pour apprendre à évaluer les élèves, prendre en compte leur diversité, différencier son action pédagogique, repérer et traiter les difficultés d'apprentissage des élèves.**

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
<b>UE 4</b>	<b>EC 1</b>	La problématique de l'évaluation, les différents types d'évaluation et leurs usages pédagogiques	<b>6</b>	<b>5</b>
	<b>EC 2</b>	La diversité au sein du groupe classe	<b>18</b>	
	<b>EC 3</b>	La diversité des élèves et des contextes	<b>9</b>	

## EC 1 : La problématique de l'évaluation, les différents types d'évaluation et leurs usages pédagogiques

Volume horaire : 6 heures (CM : 2h ; TD : 4h)

### Contenus :

#### **CM :**

- Les problématiques et les fonctions de l'évaluation : de l'évaluation des élèves dans la classe aux évaluations nationales et internationales.
- Les différents types d'évaluation en classe, leurs fonctions et leurs usages pédagogiques : évaluation diagnostique, évaluation formative, évaluation sommative ; l'auto-évaluation.

#### **TD :**

- Inscrire l'évaluation comme une dimension constitutive de l'acte d'enseigner, conséquences en termes de préparation de classe et de régulation de l'enseignement dispensé. Quelques exemples.
- Quelques principes méthodologiques en matière d'évaluation (les compétences visées, les indicateurs observables, les situations et les modalités d'évaluation, les variables parasites, l'utilisation des résultats.....).
- Les outils et les aides du maître pour concevoir l'évaluation de son enseignement : sites internet et documents officiels - les banques de données, les publications de la DEPP (division de l'évaluation de la prospective et de la performance), les documents d'application et d'accompagnement des programmes- les publications du réseau SCEREN- CNDP....

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- GUILLON C. : *Les évaluations scolaires*, Hachette & CRDP Franche-Comté, 2004.
- THELOT C. : *L'évaluation du système éducatif*, Nathan, 1993.
- DE PERETTI A. et ALII : *Encyclopédie de l'évaluation en formation et en éducation*, guide pratique, ESF, 1998, voir aussi : ANTIBI A. : *Les Notes : La fin du cauchemar : Ou en finir avec la constante macabre*, Math'adore, Fernand Nathan. 6 juillet 2007.
- ANTIBI A. : *La constante macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ?* Math'Adore, 25 septembre 2003.
- GAGNEUX A. : *Evaluer autrement les élèves* PUF, 2002.

#### **Ressources numériques :**

banquoutils.education.gouv.fr/ - CNDP : <http://www.cndp.fr/ecole/>  
<http://francois.muller.free.fr/diversifier/index.htm>  
 Évaluation des acquis des élèves de l'école primaire :  
[http://eduscol.education.fr/D0069/Eval\\_CE1\\_CM2.htm](http://eduscol.education.fr/D0069/Eval_CE1_CM2.htm)

### Compétences développées : C4, C7

#### **Evaluation :**

Evaluation conduite par le biais des travaux produits dans le cadre des UE 1, 2, 3 ou du mémoire professionnel.

## EC 2 : La diversité au sein du groupe classe

Volume horaire : 18 heures (CM : 2h ; TD : 16h)

### Contenus :

#### **Objectifs de formation :**

- Différencier diversité et difficulté.
- Repérer les difficultés et y remédier.

#### Connaissances :

Éléments de compréhension (psychologiques, sociologiques ...) de la diversité et de la difficulté en appui sur le socle commun de connaissances et de compétences.

Réponses à la difficulté (accompagnement et aides dans la classe et/ou en partenariat avec d'autres dispositifs)

#### Capacités :

Mettre en œuvre un projet d'aide (aide dans la classe, PPRE, partenariat avec le RASED, PPS)

#### Attitudes :

Le professeur construit une relation pédagogique de qualité avec prise en compte de l'élève- sujet.

#### **Mots-clés :**

Hétérogénéité, diversité, socle commun de connaissances et de compétences, construction des savoirs, rythme et stratégies d'apprentissage, image et estime de soi, différenciation, difficultés ponctuelles, difficultés à risque de pérennisation, élèves à besoins éducatifs particuliers et handicap.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- ASTOLFI, J.P : *L'erreur, un outil pour enseigner*. Paris : ESF 1997.
- MEIRIEU P. : *L'école, mode d'emploi. Des méthodes actives à la pédagogie différenciée*. Paris : ESF-Pédagogies, 2004.
- PERRENOUD P. : *Pédagogie différenciée*, Paris : ESF-Pédagogies, 2000.
- ZAKHARTCHOUK, J.M. : *Au risque de la pédagogie différenciée*. INRP, 2001.
- Nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation (NRAS).
- Cahiers pédagogiques n° 428, 429, 430, 436, 438, 454.
- *L'école à l'épreuve du handicap* Revue **Cahiers pédagogiques** Coordonné par Sandrine Bortolon (Cahiers pédagogiques) et Hervé Benoit (La nouvelle revue de l'adaptation et de la scolarisation) N°459.
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE : *Scolariser les élèves handicapés*, Collection Repères Handicap SCÉREN/CNDP, 2008

#### **Ressources numériques :**

site handiscol,  
<http://daniel.calin.free.fr>

### Compétences développées : C6, C7

#### **Evaluation :**

Evaluation conduite par le biais des travaux produits dans le cadre des UE 1, 2, 3 ou du mémoire professionnel.

**EC 3 : La diversité des élèves et des contextes :  
spécificités de territoires et de publics, trois exemples :  
l'éducation prioritaire, les enfants nouvellement arrivés en France,  
les enfants du voyage  
Volume horaire : 9 heures (TD)**

**Contenus :**

**A- L'éducation prioritaire (3 HTD)**

1- Genèse, histoire et évolution de la politique de « l'éducation prioritaire ». Définitions institutionnelles, réalités scolaires, sociologiques et territoriales.

Les évolutions récentes : des ZEP aux réseaux « ambition réussite » et « de réussite éducative » ; signification et traduction concrète de ces évolutions.

2- Enseigner dans une école relevant de l'éducation prioritaire : les réseaux dans l'académie et dans le département ; intérêt et difficulté de l'enseignement dans ces établissements : le travail d'équipe et le partenariat, la gestion collective de l'hétérogénéité, des comportements et des difficultés scolaires et sociales des élèves.

**B - Les enfants d'origine étrangère (3 HTD)**

1-Données démographiques

1-1- Question de vocabulaire : étranger, immigré; résident, réfugié,

- « d'origine étrangère », une notion floue,

- nationalité : naissance, acquisition.

1-2- Quelques chiffres récents

- immigrés/étrangers ; les naturalisations et leur évolution

- la part des femmes ; les origines et leur diversification

2- Données historiques: « *La France, un pays d'immigration qui s'ignore* »

2-1- Les différents recours à l'immigration, de 1881 à 1973

\*le droit du sol et le droit du sang

2-2- le regroupement familial : un droit constitutionnel inaliénable, mais discuté

\*aperçu des situations familiales actuelles

3- Approche sociologique

3-1- Etranger et étranger, ou l'euphémisation d'un racisme social

des termes ambigus (populations, « générations »)

3-2- Intégration, assimilation, la spécificité française

3-3- Des situations inter-culturelles partagées : nouveaux repères de socialisation ?

3-4- Les phénomènes de déculturation et d'acculturation

\*la « *violence symbolique* »

**C- La scolarisation des enfants nouvellement arrivés en France et des enfants du voyage (3 HTD).**

Première information sur les structures, les méthodes et les outils pédagogiques adaptés aux enfants d'origine étrangère primo arrivants d'une part, aux enfants du voyage d'autre part.

1- La scolarisation des nouveaux arrivants : l'organisation de la scolarité des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages ; les enseignements de langue et culture d'origine ; les ressources locales pour l'accueil des non francophones.

2- Les méthodes Français-Langue Etrangère : des méthodes structuro-globales à l'approche notionnelle-fonctionnelle ; le français langue maternelle, langue seconde, langue étrangère.

3- Vivre deux cultures : les multiples appartenances culturelles d'un individu ; quelques aspects de la pédagogie interculturelle.

4- La scolarisation des enfants du voyage : les structures spécifiques ; l'accueil dans les écoles ordinaires, le suivi pédagogique.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

A :

- BONNERY Stephane, préface d'Élisabeth Bautier. *Comprendre l'échec scolaire. Élèves en difficultés et dispositifs scolaires*, Paris, La dispute, Coll. L'enjeu scolaire, 2007
- BOUVEAU, Patrick.- ROCHEX, Jean-Yves.- « *Les ZEP, entre école et société* », CNDP, Hachette éducation,
- CHARLOT B., BAUTIER E., ROCHEX J.-Y ? : *Ecole et savoir dans les banlieues... et ailleurs*, paris, Armand Colin, 1992
- CHAUVEAU G. : *Comment réussir en ZEP, Vers des zones d'excellence pédagogique*, Paris, Retz, 2002
- KOCIEMBA, V. : « *Aider les élèves en difficulté* », Bordas pédagogie, 2004
- Revue XY-ZEP, INRP Centre Alain Savary

**Ressources numériques :**

Site Education prioritaire MEN- DGESCO/SCÉRÉN-CNDP : <http://www.educationprioritaire.education.fr/>  
Centre Académique de Ressources pour l'Education Prioritaire (CAREP) Académie Orléans-Tours :  
<http://www.educationprioritaire.education.fr/academie.asp?academie=20>

B :

- NOIRIEL, Gérard. *Le creuset français*. Paris : Seuil, 2006 (Points)
- TRIBALAT, Michèle. *Faire France*. Paris : La découverte/INED, 1996
- WEIL, Patrick. *La France et ses étrangers, l'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*. Paris : Gallimard, 2005 (Folio Histoire)
- « *L'éducation et la maîtrise de la langue* » et dossier « *Projets d'avenir des enfants d'immigrés* » in Les immigrés en France. INSEE, 2005

**Ressources numériques :**

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration\\_en\\_France](http://fr.wikipedia.org/wiki/Immigration_en_France)

C :

- *Les élèves nouvellement arrivés en France* revue Échanger, n° 79, avril 2007, CRDP des Pays de la Loire

**Ressources numériques :**

« *L'intégration des nouveaux arrivants : quelle mission pour l'École ?* » Actes de l'université d'automne d'octobre 2004 :

[http://eduscol.education.fr/D0126/integration\\_nouveaux\\_arrivants\\_actes.htm](http://eduscol.education.fr/D0126/integration_nouveaux_arrivants_actes.htm)

Accueil et scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France :

[http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.cndp.fr/vei/acc\\_scol/accueil.htm](http://www.cndp.fr/lesScripts/bandeau/bandeau.asp?bas=http://www.cndp.fr/vei/acc_scol/accueil.htm)

### Compétences développées : C6

Meilleure appréhension :

- de la nécessaire banalisation de la situation des enfants exposés à la discrimination
- de la dimension dynamique des réalités inter-culturelles.

**Evaluation** : synthèse de documents, choisis dans la bibliographie et l'actualité ou évaluation conduite par le biais des travaux produits dans le cadre des UE 1, 2, 3 ou du mémoire professionnel.

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°5

### Les TICE : leurs implications pédagogiques

Unité d'enseignement et éléments constitutifs	Enseignements	Volume horaire	ECTS
<b>UE 5</b>	Les implications pédagogiques des TICE	<b>12</b>	<b>0</b>

## Les TIC : leurs implications pédagogiques

VOLUME HORAIRE : 12 heures (CM : 2h ; TD : 4h ; TP : 6h)

### Contenus :

#### **A. Aspects éthiques et juridiques (2h CM) :**

- Ethique : confidentialité, sécurité des données,
- Information juridique : droits d'auteur, droits relatifs à l'image, droits d'usage, droits des personnes.

#### **B. Evaluation des compétences dans le cadre du B2i (2h TD) :**

- les compétences du B2i ; progression du cycle 2 au cycle 3,
- présentation d'activités permettant l'acquisition des compétences du B2i

#### **C. Situations pédagogiques (2h TD, 2h TP) :**

- typologie des usages pédagogiques des TICE : communiquer, produire, rechercher, se former,
- situations de classe : exemples de dispositifs de travail avec les élèves,
- scénarios pédagogiques
- communication multimédia

#### **D. Travail en réseau et formation à distance (2h TP) :**

- Utilisation d'une plate forme de formation à distance et d'outils de travail collaboratif : listes de diffusion, forums, wiki, ...
- échange de fichiers : formats, compression.

#### **E. Ressources en ligne (2h TP) :**

- les outils de recherche : moteurs, annuaires, portails,
- analyse critique de site web
- réalisation d'un portail.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- BARON G-L, CARON, Christian, HARRARI, Michelle : *Le multimédia dans la classe à l'école primaire*, INRP, Technologies nouvelles et éducation, 2005.
- CARRIER Alain : *Informatique et Internet à l'école*. Grenoble : CRDP de l'académie de Grenoble (Objectif multimédia), 167 p. + 1 cédérom, 2007
- GERMAIN B., MAZEL I., ROUET J. F. : *Lecture et technologies numériques : enjeux et défis des technologies numériques pour l'enseignement et les pratiques de lecture*, Paris : CNDP, 2007.
- VALADE P. : *50 activités pour intégrer les TICE à l'école maternelle*. Toulouse : CRDP de Midi-Pyrénées (50 activités), 182 p. + 1 cédérom, 2007
- B2i, C2i, *Les Dossiers de l'Ingénierie éducative* N°55, septembre 2006, CNDP

#### **Ressources numériques :**

Site Legamedia : <http://www.educnet.education.fr/legamedia>

Le B2i : <http://www.b2i.education.fr/>

EducNet, portail TICE du ministère de l'éducation : <http://www.educnet.education.fr/>

Prim TICE, scénarios pédagogiques : <http://primtice.education.fr/>

Portail des C2I : <http://www2.c2i.education.fr/>

### Compétences développées : C8

**Evaluation :** voir Validation du certificat informatique et internet de niveau 2 «enseignant» C2i2e

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°6

### L'enseignant : fonctionnaire du service public d'éducation et membre de la communauté éducative

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
<b>UE 6</b>	<b>EC 1</b>	Les valeurs, les obligations, les droits et les responsabilités ; la déontologie.	<b>6</b>	<b>5</b>
	<b>EC 2</b>	La politique éducative (histoire et enjeux actuels) et les institutions qui la définissent et la mettent en œuvre. Les dispositifs particuliers ; un exemple : l'éducation à la santé. Le système éducatif (organisation et fonctionnement). L'organisation administrative de l'école et ses règles de fonctionnement.	<b>8</b>	
	<b>EC 3</b>	Le travail en équipe et la collaboration avec les partenaires de l'école. Les relations et la communication avec les parents d'élèves.	<b>8</b>	

## EC 1 : Les valeurs, les obligations, les droits et les responsabilités, la déontologie

Volume horaire : 6 heures (CM : 3h ; TD : 3h)

### Contenus :

#### **A- Les valeurs**

- Les valeurs et les principes de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, mixité, refus des discriminations, démocratie, séparation des pouvoirs).
- Leur traduction dans les institutions et de leur fonctionnement (Etat, collectivités territoriales, Union Européenne).
- La place de l'École en France sous le rapport des valeurs de la République (l'exemple de la laïcité)

#### **B- Les obligations, les droits et les responsabilités**

- Les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'éducation.
- Les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée ; les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance) et à la sûreté (obligations de signalement).
- Les responsabilités de l'enseignant : responsabilités juridiques (civile et pénale) et responsabilités pédagogiques.
- La protection des fonctionnaires ; faire face à une situation de menace ou de violence.

#### **C- La déontologie**

- Respecter et faire respecter les valeurs de la République, les faire comprendre et partager.
- Adopter une attitude d'objectivité et de neutralité vis-à-vis des contenus enseignés, dans le cadre du respect des principes républicains.
- Faire preuve d'équité dans le traitement des élèves, porter une attention particulière et apporter aide et soutien à ceux qui éprouvent des difficultés.
- Respecter les élèves et leurs familles, veiller au respect de la confidentialité de certaines informations les concernant.
- Intervenir contre toute manifestation ou propos de discrimination négative vis-à-vis d'un élève ou de sa famille.
- Participer à la vie de l'école.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Actes de la DESCO : *la citoyenneté par l'éducation*, 2005 ; *Religions et modernité*, 2004.
- AUDIGIER, F. ; LAGELÉE, G. : *Les droits de l'homme*, Dossier pédagogique. Conseil de l'Europe, 2000.
- AUDIGIER, F. ; LAGELÉE, G. : *Education civique et éducation juridique*. Paris : INRP, 1996.
- PENA-RUIZ, H ; *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris : Gallimard, Folio actuel, 2003.
- Guide républicain, l'idée républicaine aujourd'hui Paris : Scéren/CNDP/Delagrave, 2004.

### Compétences développées : C1

**Evaluation** : Présentation d'un bref document (3 à 4 pages environ) faisant état :

- soit de recherches bibliographiques et de notes de lecture,
- soit d'une analyse de cas ou de situation(s) rencontrés lors d'un des stages.
- soit d'une synthèse sur une question professionnelle.

## EC 2 : La politique éducative

### Volume horaire : 8 heures (CM : 3h ; TD : 5h)

#### Contenus :

##### **La politique éducative de la France : bref historique et enjeux actuels. (3 HCM)**

- Les temps forts de l'évolution du système éducatif, des missions et des finalités de l'école primaire.
- Les grands traits de la politique éducative actuelle et ses enjeux : massification et démocratisation ; élévation du niveau d'instruction, limitation du nombre de sorties du système scolaire sans qualification, le socle commun de connaissances et de compétences ; la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Les institutions qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative. Rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales (la commune pour l'école primaire).
- Comparaison avec d'autres pays européens.

##### **L'organisation et le fonctionnement du système éducatif. (2 HTD)**

- Une organisation fortement centralisée (comparaison avec quelques pays voisins).
- Les différents segments du système éducatif et leurs articulations.
- Les acteurs du système éducatif (personnel enseignant, personnel de direction et d'encadrement, personnels IATOS).
- Les échelons hiérarchiques du système éducatif.

##### **Le fonctionnement de l'école primaire. (3 HTD)**

- L'organisation administrative et budgétaire de l'école
- Les règles de fonctionnement de l'école : obligation scolaire, inscriptions et admissions, contrôle de la fréquentation scolaire ; la carte scolaire dans le premier degré.
- Les compétences respectives de l'inspecteur d'académie, du maire de la commune, de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de circonscription, du directeur de l'école.
- Les différents conseils de l'école et leur rôle (conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle).
- Le projet d'école (règles et méthodologie d'élaboration, nature et fonction).

#### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- VAN ZANTEN A. : *Les politiques d'éducation*, PUF coll. Que sais-je ? 2004.
- VAN ZANTEN A dir. : *L'école l'état des savoirs*, La découverte coll. Textes à l'appui, 2000.
- DURU-BELLAT, VAN ZANTEN A. : *Sociologie de l'école*, A. Colin, 2002.
- LELIEVRE C. : *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Nathan, 1990.
- PROST A. : *Education société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, le Seuil, 1993.
- BAUDELOT C., ESTABLET R., *Elitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*, Editions du Seuil, La République des Idées, 2009.

#### Compétences développées : C1

**Evaluation :** Présentation d'un bref document (3 à 4 pages environ) faisant état :

- soit de recherches bibliographiques et de notes de lecture,
- soit d'une monographie relative aux aspects organisationnels et fonctionnels de l'école du stage en responsabilité,
- soit de l'analyse critique du projet de l'école du stage en responsabilité.
- soit d'une approche comparée de l'organisation et du fonctionnement de l'école primaire en France et de l'école d'un autre pays européen (pour les stagiaires bénéficiant d'un stage à l'étranger).

## EC 3 : Le travail en équipe et la collaboration avec les partenaires de l'école. Les relations et la communication avec les parents d'élèves. Volume horaire : 8 heures (CM : 2h ; TD : 6h)

### Contenus :

#### **CM :**

- Les évolutions sociologiques de la famille
- les familles en situation de pauvreté et d'exclusion
- Les droits des parents d'élèves
- Les rôles et fonctions des associations et des délégués de parents d'élèves

#### **TD :**

##### 1- Enjeux de la coopération avec les parents d'élèves et réussite scolaire

- Etude des textes officiels et de dispositifs innovants: école ouverte, parents-relais, rôles des REAAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), dispositifs d'accompagnement scolaire, etc..
- Présentation des modalités de communication formelles et informelles, directes et indirectes avec les parents - accueil quotidien des parents, réunions de parents, entretiens individuels, rôle de l'enfant dans la communication, rôles des supports et des relations entre l'école et la famille : cahiers de correspondance, cahiers de vie, devoirs à la maison, etc. - et analyse des conditions de leur réussite.

##### 2- Le travail en équipe

- Les différents niveaux de l'action collective de l'école : la programmation des enseignements, l'évaluation des élèves, le choix du matériel pédagogique, la conduite des enseignements (échanges de service, décloisonnement), les règles de vie scolaire, l'aide et l'insertion des élèves (en collaboration avec le RASED, et le secteur médico-social).

##### 3- Le professeur d'école et ses partenaires

- Les partenariats dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (professionnels et établissements relevant du ministère de la culture, des collectivités territoriales ou d'associations),
- les partenariats éducatifs avec les services de l'État pour la prévention et le traitement des difficultés spécifiques des élèves (pauvreté, comportements à risques, maltraitance): justice, police, santé, dispositifs de réussite éducative, etc.).
- Quelques règles et principes du travail en partenariat : agrément du partenaire, convention éventuelle, responsabilités juridique et pédagogique du maître, projet pédagogique.

### Bibliographie (repères documentaires fondamentaux) :

- Dossier École et familles populaires. XYZep, n° 26, mars 2007.
- *Les enfants pauvres en France*. Actes du colloque du 21 mars 2003. Paris : Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion sociale, 2003.
- MILLET M. ; THIN, Daniel. *Ruptures scolaires : l'école à l'épreuve de la question sociale*. Paris : PUF, 2005.
- PERIER P. *École et familles populaires : sociologie d'un différend*. Presses Universitaires de Rennes, 2005.
- VERBA D. *Échec scolaire, travailler avec les familles*. Paris : Dunod, 2006.
- *Parents-Ecole : se donner les meilleures chances d'une coopération efficace pour la réussite des élèves*. Nancy-Metz : CASNAV
- *Grande pauvreté et réussite scolaire*. Nancy-Metz : CASNAV

### Compétences développées : C1 C9

**Evaluation :** Présentation d'un bref document (3 à 4 pages environ) faisant état :

- soit de recherches bibliographiques et de notes de lecture,
- soit de l'analyse de situations de travail en équipe ou en partenariat vécues lors d'une des phases du stage en responsabilité.

## UNITE D'ENSEIGNEMENT N°7

### Personnalisation de la formation

Unité d'enseignement et éléments constitutifs		Enseignements	Volume horaire	ECTS
UE 7	EC 1	Module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture	6	10
	EC 2	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mémoire à caractère professionnel</li><li>- Initiation à la recherche documentaire</li></ul>	3 2	

## EC 1 : Module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture

### Volume horaire : 6 HTD

#### Présentation :

Dans le cadre de la personnalisation des itinéraires de formation, 6 heures de complément de formation (obligatoire) sont proposées aux professeurs des écoles stagiaires, sous la forme de modules optionnels qui doivent leur permettre d'approfondir un élément de leur formation et/ou d'ouvrir celle-ci sur des champs ou des approches peu explorés dans le tronc commun.

Cette offre, à l'initiative des formateurs de chacun des sites de formation, recouvre des domaines très variés, depuis l'approfondissement d'un champ disciplinaire et didactique (exemples : poésie à l'école, pratique instrumentale, astronomie pratique, analyse de films, fabrication du matériel mathématique...) jusqu'à des thématiques pluridisciplinaires (exemples : l'éducation à l'environnement vers le développement durable, la découverte et l'exploitation pédagogique d'éléments du patrimoine local ou des ressources muséologiques...) qui peuvent s'adresser conjointement aux PE2 et aux PLC2 (formation commune).

Le catalogue et le contenu des modules optionnels proposés par chacun des sites de formation sont présentés au cours de la première période de l'année universitaire, de façon à ce que le choix des stagiaires puisse être éclairé et négocié lors du premier positionnement de formation.

Le catalogue intègre nécessairement, dans chaque site de formation, un module d'approfondissement (6 heures) relatif à chacun des domaines suivants :

- adaptation scolaire et scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH)
- ZEP/REP
- la scolarisation des enfants d'origine étrangère et des enfants du voyage
- TICE

Ces modules sont destinés à renforcer la formation du tronc commun sur ces thématiques, pour les PE2 qui le souhaitent.

#### Compétences développées :

Elles sont liées au contenu du module choisi.

## EC 2 : Mémoire à caractère professionnel

### Volume horaire : 3 HTD

#### Contenus :

Cette formation recouvre deux modes d'intervention bien distincts.

#### **a- Les trois heures de travaux dirigés :**

Cette formation a pour objet de présenter, eu égard aux compétences professionnelles à développer, les enjeux du mémoire, d'exposer les étapes de sa réalisation (dans ses deux formes acceptées), les méthodologies possibles, les exigences de l'institut en matière de présentation de travaux universitaires.

Elle est également consacrée aux apports méthodologiques fondamentaux : choix et définition d'un thème d'étude, élaboration d'une problématique, recueil et analyse des observations, planification du travail, commentaire des indications et recommandations portées dans la partie « mémoire professionnel » du présent livret (p. 79).

#### **b- Le suivi personnalisé :**

Outre ce temps de formation collective, chaque stagiaire bénéficie de l'encadrement individuel d'un formateur, directeur de mémoire, qui assure **le suivi personnalisé** des phases successives de l'élaboration du mémoire. Cet accompagnement individuel constitue une aide déterminante pour cette dimension de la formation ; il s'organise sous la forme de rendez-vous réguliers et d'échanges à distance entre le formateur et le stagiaire à propos de questions particulières relatives à la réalisation de son mémoire professionnel. Il peut, dans certains cas, regrouper quelques stagiaires qui travaillent sur des sujets ou des problématiques communs ou voisins.

Il porte entre autres sur l'aide à la problématisation du sujet, à la recherche bibliographique, au recueil des données, à la recherche d'outils d'analyse et d'évaluation pertinents. Ce tutorat vise également à guider le stagiaire sur les aspects formels et rédactionnels et à l'aider à préparer la soutenance de son mémoire.

Le professeur stagiaire se référera à la partie « mémoire professionnel » du présent livret dans laquelle il trouvera les indications, conseils et consignes nécessaires à la conduite de son travail d'élaboration et de soutenance du mémoire.

#### Bibliographie :

##### **Ressources numériques :**

Se reporter à la partie consacrée au « mémoire professionnel » p. 79 et suivantes

#### Compétences développées :

Nécessairement C2 et C9, les autres compétences développées à travers l'élaboration du mémoire sont liées au thème et au sujet choisis.

##### **Evaluation :**

Se reporter à la partie consacrée au « mémoire professionnel » p. 79 et suivantes

## EC 2 : Initiation à la recherche documentaire

Volume horaire : 2 HTP

### Contenus :

#### a- Les deux heures de travaux pratiques :

Les contenus seront communiqués à la rentrée.

## LE MEMOIRE PROFESSIONNEL

### 1) Une démarche de formation

Ecrire pour concevoir et analyser sa pratique  
 Différences avec d'autres travaux  
 Deux types de mémoire possibles  
 Conseils concernant la démarche  
 Bibliographie indicative

### 2) Un encadrement et des modalités de suivi

Organisation  
 Le séminaire  
 Le tutorat

### 3) Une dimension publique

L'écriture  
 La soutenance

### 4) L'évaluation

Le mémoire et la soutenance  
 Les unités d'enseignement  
 Les compétences professionnelles  
 Mention et rapport

### 5) Archivage, diffusion et présentation

Consignes informatiques  
 Diffusion et publication  
 Usages de présentation et conventions bibliographiques  
 Maquette de couverture

## 1) Une démarche de formation

### Le mémoire professionnel : écrire pour concevoir et analyser sa pratique

Le mémoire professionnel est un outil de formation qui a pour objectif de faire acquérir une démarche réflexive d'analyse de ses pratiques professionnelles en s'adossant aux apports de la recherche en éducation, de la formation dispensée à l'IUFM et des ouvrages et revues appropriées. Il permet ainsi d'articuler les différents éléments de la formation avec l'expérience acquise dans le cadre des stages.

Fondé sur l'expérience de terrain lors des stages dans les établissements scolaires, il instaure une réflexion sur le métier d'enseignant et la pratique de classe. Il doit, en effet, susciter une réflexion structurée à partir des stages suivis, témoigner des capacités d'analyse et de problématisation à partir des expériences rencontrées. Il donne lieu non pas à une compilation de documents mais à un travail personnalisé de rédaction, véritablement mis en forme, d'une trentaine de pages au maximum, ainsi qu'à une soutenance orale.

Parmi les qualités attendues d'un mémoire qui constituent autant de critères d'évaluation, il convient de mentionner :

- la qualité de l'expression écrite, la lisibilité : ce travail exige une véritable "écriture filée", qui ne soit pas une juxtaposition d'alinéas et de documents. Il doit comprendre tous les éléments "d'un écrit long" (introduction, transitions, conclusion), articuler discours argumentatif, narratif et référentiel.
- la qualité de l'argumentation : sans être un mémoire de recherche, le mémoire professionnel doit s'efforcer de répondre aux critères d'une argumentation cohérente, à savoir présenter des affirmations justifiées, envisager des objections, contextualiser les conclusions, notamment.

Le mémoire, dont le thème principal est le plus souvent (mais ce n'est pas une obligation) l'étude d'une question d'apprentissage-enseignement, prend en compte les différents paramètres qui président aux situations : spécificité de la classe, type de progression, nature des démarches, caractéristiques des contenus et des situations d'apprentissage choisies... Concernant les professeurs des écoles stagiaires, la référence à la polyvalence de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré doit guider l'ensemble du processus d'élaboration du mémoire. Si elle n'exclut pas le choix d'un sujet inscrit dans un seul champ disciplinaire, elle doit également susciter des objets d'étude qui portent sur des questions transversales ou sur plusieurs domaines disciplinaires.

Quel que soit le sujet traité, une réflexion même embryonnaire sur les relations inter et/ou transdisciplinaires et leur mise en œuvre constitue un élément déterminant de recevabilité du mémoire. L'entretien de soutenance comportera au moins une question liée à cette réflexion.

Au total, le mémoire vise à permettre au professeur stagiaire et au CPE stagiaire d'accompagner et de dépasser sa première expérience professionnelle en élaborant des outils guidant ses actions et nécessaires à son évolution (prise de recul, analyse, résolution de problèmes...). Sous cet angle, le mémoire fait partie de la formation personnelle du stagiaire inscrit à l'IUFM Centre Val de Loire. Le passage par l'écrit conduit à la compréhension d'une réalité professionnelle et rend nécessaire l'appel aux savoirs de référence (institutionnels, pédagogiques, disciplinaires, didactiques,...) comme aux outils méthodologiques.

### Différences avec d'autres travaux

Si le mémoire partage avec d'autres travaux la rigueur d'une démarche structurée (à l'instar d'un dossier, d'un rapport de stage ou d'un mémoire de master), il en diffère par son objet et par sa fonction. Il renvoie en effet à une pratique, dans laquelle le fonctionnaire stagiaire se trouve directement impliqué. La professionnalisation passe par cette démarche de réflexion, d'expérimentation et de mise en forme (orale et écrite) dont le mémoire est la trace objective.

Il convient à cet égard de rappeler que mémoire professionnel et mémoire de master ne peuvent être confondus. Cependant, si un professeur ou un CPE stagiaire est inscrit dans une université pour préparer un master, le coordonnateur de mémoire peut, à sa demande et dans le cadre de la personnalisation de son parcours, étudier la possibilité ou la pertinence d'une relation dans le thème abordé entre le projet de recherche universitaire et le mémoire professionnel. Ainsi, le mémoire professionnel pourra, le cas échéant, constituer la première étape pour un approfondissement ultérieur dans la perspective d'un mémoire de master.

## Deux types de mémoire possibles

A la forme classique du mémoire qui répond à la définition en vigueur depuis plusieurs années à l'IUFM Centre Val de Loire, s'ajoute, depuis la rentrée de septembre 2007 (cf. vote du conseil scientifique et pédagogique du 4 juin 2007) la possibilité d'une nouvelle forme de travail qui résulte de l'intégration progressive, dans un document d'ensemble, de plusieurs écrits professionnels (ou productions audio-visuelles ou multi média) et travaux réflexifs. Ces travaux sont reliés par une thématique commune et articulés autour d'une problématique qui s'élabore progressivement et qui sera au cœur de l'articulation des différents travaux. Ils peuvent porter sur plusieurs moments de l'année scolaire, sur différents niveaux d'enseignement rencontrés lors des stages, sur différentes disciplines, sur différents publics scolaires.

Si la thématique fédérant ces écrits doit être établie d'emblée ou du moins très tôt dans l'année, la problématique n'est pas ici nécessairement définie a priori : elle peut être définie au cours de l'élaboration successive des travaux, ou a posteriori lors de la mise en relation des différentes approches.

A titre d'exemple, cette nouvelle forme de travail peut porter sur une thématique transversale comme l'évaluation des compétences des élèves ou les difficultés d'apprentissage, ou sur la mise en œuvre d'une politique éducative (par ex. : éducation à la santé, éducation au développement durable des élèves, ...). Elle peut également porter sur la question des traces écrites des activités et réunir des analyses de travaux pédagogiques et didactiques conduits par le stagiaire relatifs à plusieurs champs disciplinaires, ou encore sur plusieurs types d'apprentissage dans une perspective comparative. La réunion de ces travaux, leur mise en rapport, et leur articulation s'organiseront alors autour de l'exposé et du traitement d'un problème pédagogique qu'elles feront émerger.

Il peut également s'agir d'un travail centré sur une notion d'un champ disciplinaire, abordée à travers un ou plusieurs niveaux d'enseignement, de différents points de vue successifs (qui constituent autant d'objets de réflexion et d'activités susceptibles de se traduire par des travaux distincts), par ex : les programmes d'enseignement et leur continuité d'un cycle à l'autre, les connaissances préalables des élèves et l'évaluation diagnostique, l'anticipation des obstacles ou des difficultés d'apprentissage, la construction de séquences et les outils pédagogiques disponibles (analyse de manuels et de documents pédagogiques), la mise en œuvre des séquences et leur analyse...

## Conseils concernant la démarche

La réalisation du mémoire professionnel comporte plusieurs étapes :

- ✓ délimiter une question professionnelle ou un thème d'étude dans le cadre de rencontres avec les enseignants formateurs ;
- ✓ dégager une problématique dans le cadre du domaine professionnel choisi (éthique, institutionnel, didactique, pédagogique, ...). Il ne s'agit pas de faire l'état d'une question mais, à partir d'une lecture approfondie d'articles ou d'études de revues professionnelles, de se donner des axes de réflexion, de formuler des hypothèses de travail, de dégager un cadre d'analyse à adapter à la situation concrète ;
- ✓ recueillir, sur la base des observations effectuées, un premier corpus de données (copies ou brouillons d'élèves, enregistrements de classe, questionnaires, entretiens...) ;
- ✓ mettre en œuvre, à l'aide d'outils pertinents, une analyse d'un corpus de données définitif éventuellement réduit qui, à partir d'hypothèses initiales clairement formulées et éventuellement reformulées, permette de répondre à la question posée ;
- ✓ envisager des modalités d'ajustement (mais certains sujets ne demandent pas que l'on aborde cette question). L'essentiel est ici de désigner précisément les enjeux professionnels de la question posée et ceux des éléments de réponse apportés.

## Repères documentaires, disponibles en bibliothèque

- *Le Mémoire professionnel. Un moyen pour développer des compétences professionnelles.* Versailles : IUFM, 1996. 200 p.
- *Le Mémoire professionnel dans la formation initiale des enseignants.* Dijon : IUFM de Bourgogne, 1998. 136 p.
- BEAUD, Michel. *L'art de la thèse : comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire...ou tout autre travail universitaire.* Paris : La Découverte, 2003.
- DELCAMBRE, Isabelle : "Parler d'une classe (la décrire ?) dans un mémoire professionnel" *Pratiques*, septembre 1998, n°99, p. 89-104.
- GERMAIN Myriam ; GREMILLET Martine. *La guidance des mémoires : comment diriger et élaborer un mémoire universitaire professionnel.* Paris : L'Harmattan, 2000.
- MAFFRE, Annick. *Réussir son mémoire professionnel.* Préface de Jacqueline Lacotte. Lyon : Chronique sociale, 1998. 144 p.
- MATHIS, Geneviève. *Le Mémoire professionnel en IUFM : lycées, collèges, lycées professionnels.* Paris : Bordas, 2001.
- SIMON, Jean-Pascal : "Le Mémoire professionnel : l'union de la formation et de la recherche", *Repères*, 1997, n°16, p. 181-198 (avec aspects communs PE/PLC).

## **2) Un encadrement et des modalités de suivi et d'accompagnement**

### Organisation

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la réalisation du mémoire professionnel est conçu par une "équipe mémoire", constituée de diverses catégories de formateurs, à l'initiative du responsable de site qui en assure le pilotage. Le responsable de site, après avis de l' "équipe mémoire" et en lien avec les formateurs concernés, a la responsabilité d'apprécier les sujets proposés par les stagiaires et d'établir la liste des directeurs de mémoire. En cas de difficulté d'appréciation entre formateur et stagiaire, il appartient au responsable de site ou au directeur adjoint d'arrêter la décision.

### Calendrier du mémoire pour les stagiaires PE2 :

- ◆ Choix de la question abordée ou du thème : novembre 2009.
- ◆ Réunion de l'équipe mémoire et validation des sujets : seconde quinzaine de décembre 2009.
- ◆ Désignation du directeur de mémoire : seconde quinzaine de décembre 2009.
- ◆ Date limite de remise des mémoires aux membres du jury (à leur adresse professionnelle ou, à leur demande, à leur adresse personnelle) : le 14 mai 2010.
- ◆ Soutenance des mémoires PE2, sur site de formation : entre le 7 et le 15 juin 2010.

### La formation collective (3 HTD)

Assurée par un enseignant chercheur ou un enseignant de l'institut, cette formation a pour objet de présenter, eu égard aux compétences professionnelles à développer, les enjeux du mémoire, d'exposer les étapes de sa réalisation (dans ses deux formes acceptées), les méthodologies possibles, les exigences de l'institut en matière de présentation de travaux universitaires.

### La direction du mémoire

Le professeur stagiaire bénéficie de l'accompagnement d'un directeur de mémoire. Ce dernier est choisi par le responsable de site ou par un directeur adjoint, en fonction de ses compétences quant au thème retenu et de son intérêt pour un tel travail. Sauf cas très particuliers, le directeur de mémoire n'a pas la charge de l'évaluation du stage en responsabilité.

Principales actions à mener par le directeur de mémoire :

- aider à l'élaboration de la problématique ou, dans le cadre d'un mémoire réunissant plusieurs écrits sur un même thème, à l'anticipation des travaux et de leur articulation.
- aider au recueil des données, donner un avis sur les outils d'analyse et d'évaluation (questionnaires, grilles, bibliographies...);
- aider à analyser l'adéquation du corpus des données recueillies aux objectifs visés et garantir son authenticité ;
- aider à la mise en place des aspects formels et rédactionnels ;
- aider à la préparation de la soutenance.

Entre le directeur de mémoire et le stagiaire, trois rendez-vous minimum seront fixés d'un commun accord. Il est nécessaire que le stagiaire transmette un double de la programmation de son travail et, régulièrement (par courrier électronique), des traces écrites de l'avancée de son mémoire - notamment un plan détaillé - avant de s'engager dans la rédaction définitive. Il est à noter que le professeur ou le CPE stagiaire assume pleinement la responsabilité de la conduite de son travail et du mémoire réalisé.

### **3) Une dimension publique**

#### **L'écriture**

L'attitude réflexive est prépondérante dans cette partie de la formation. L'écriture implique des contraintes d'exposition et d'argumentation (problématique, méthodologie, références, bibliographie).

La rédaction progressive permet de se donner les moyens de plusieurs relectures y compris par des tiers compétents. Les éléments posés pourront mieux être repris, remaniés, intégrés et prendre place dans la rédaction définitive.

Le stagiaire peut prendre appui sur les aspects relativement faciles à maîtriser de prime abord : inscription et description de la situation retenue, contextualisation des données, mise en relation de ces données avec la spécificité du projet pédagogique (à partir de l'établissement et de la classe).

Considérant l'exemplarité des compétences professionnelles attendues chez un professeur ou un CPE, l'attention du stagiaire est attirée sur l'importance de la parfaite maîtrise de la langue et du style.

#### **La soutenance**

La soutenance se déroule entre les **7 et 15 juin 2010**.

L'évaluation du mémoire est conduite par un jury composé de deux à trois membres qui ont une égale responsabilité d'évaluation, même si le président est chargé de conduire l'ensemble de la soutenance. En cas de divergence d'appréciation, le président du jury a voix prépondérante ; ce dernier, distinct du directeur de mémoire, est un enseignant chercheur ou un enseignant en poste à temps plein, à mi-temps, ou en situation de formateur associé. Le directeur de mémoire témoigne de la qualité, de l'authenticité, du sérieux et de l'évolution du travail fourni par le stagiaire.

#### **Déroulement et objectifs**

Les dix minutes d'exposé sont suivies de vingt minutes d'entretien. L'exposé ne consiste pas uniquement en un résumé du mémoire (dont les membres du jury ont fait une lecture attentive). Il porte en premier lieu sur la présentation du ou des thèmes choisis, le cheminement de la réflexion, la méthodologie retenue, les résultats obtenus et les conclusions formulées, voire sur des éléments nouveaux apparus entre les dates de remise du mémoire et de la soutenance. Le stagiaire est ainsi amené, en justifiant ses choix, à rappeler les données de sa problématique, à évoquer ses concepts fondateurs, à préciser les modalités de constitution du corpus sur lequel se fonde ses observations, à expliciter ses hypothèses de travail (même non validées) et à soumettre au jury ses conclusions concernant le sujet traité.

L'exposé permet également au stagiaire d'anticiper les questions du jury, de lever par avance d'éventuelles objections. Le stagiaire doit montrer que sa réflexion se poursuit au-delà de la rédaction de son mémoire (ouvertures, prolongements...), ce qui suppose une relecture critique de son travail, autant que faire se peut. L'exposé peut être accompagné d'un support électronique.

Lors de l'entretien, les questions du jury visent à éclaircir et à approfondir des points évoqués par le stagiaire tant dans son mémoire que dans son exposé. Elles peuvent également concerner des problèmes de démarche ou des omissions significatives.

Après délibération, le président de jury est seul habilité à communiquer un avis synthétique au stagiaire, en indiquant, le cas échéant, les compétences professionnelles susceptibles d'être partiellement développées et validées à travers ce mémoire.

## 4) Evaluation

### a) Le mémoire et sa soutenance.

Ils sont évalués selon des critères précisés dans le tableau suivant (p.85) élaboré par l'IUFM. Le jury leur accorde une attention toute particulière.

Cette évaluation vaut évaluation de **l'unité d'enseignement N°7** dont le mémoire est élément constitutif ; elle donne lieu, lorsqu'elle est positive, à l'attribution des crédits ECTS correspondants (cf. maquettes de formation).

Le mémoire ne s'appuyant que sur quelques mois de travail du stagiaire, l'analyse des pratiques professionnelles et la réflexion sont à évaluer comme un processus en cours. Le stagiaire peut brièvement évoquer sa propre évolution dans le travail écrit, et la soutenance peut être l'occasion justifiée d'un approfondissement.

Le mémoire demeure une "production" normée pour laquelle il est légitime d'exiger que les données soient contextualisées, le corpus des données sérieusement analysé et la réflexion appuyée de façon dynamique et personnelle sur des lectures ; mais ces aspects incontournables peuvent apparaître dans chaque mémoire selon un plan qui lui est propre. Les grands écueils sont à l'évidence la conceptualisation coupée du terrain ou la seule description-narration de séquences pédagogiques. Le mémoire peut faire état de situations, de séquences ou séances dont les objectifs ont pu ne pas être atteints et cela ne doit pas influencer négativement sur l'appréciation dudit mémoire puisqu'il n'est matériellement souvent pas possible pour le stagiaire de produire, dans le temps imparti, une situation, une séquence ou séance nouvelle.

Un mémoire qui se terminerait sur l'infirmité des hypothèses de départ ne saurait être pénalisé ; cette démarche relève de la déontologie même de l'acte de recherche, dans ce cas, elle doit aboutir à une réflexion sur l'identification des causes de l'échec et des propositions (écrites ou orales) de nouvelles mises en place.

### b) Les unités d'enseignements.

Le mémoire professionnel tient lieu également de support et de modalités d'évaluation de plusieurs unités d'enseignement. Les éléments constitutifs (EC) ou les unités d'enseignement (UE) retenus sont déterminés en fonction du ou des thèmes du mémoire, qui se substitue aux productions exigées par ailleurs pour l'évaluation de ces UE. (cf « Evaluation des unités d'enseignement » p. 106)

### c) Les compétences professionnelles.

Enfin et surtout, **le mémoire professionnel constitue une des modalités d'évaluation de certaines des 10 compétences du référentiel** : outre les compétences n° 2 « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et n°10 « se former et innover », le directeur de mémoire indiquera au stagiaire, en fonction du (des) thème(s) du mémoire, au plus tard fin avril 2010, celles des compétences qui pourront être **partiellement évaluées** à travers le mémoire professionnel.

Le nombre de compétences professionnelles susceptibles de faire l'objet de cette modalité d'évaluation partielle peut aller, en fonction de la pertinence de sujet et de la problématique maîtrisée, jusqu'à **6** compétences professionnelles au total.

### d) Mentions et rapport

Le mémoire professionnel est une composante de l'année de stage ; il est aussi un élément d'évaluation de la formation professionnelle universitaire. Dans la perspective de la possible délivrance de crédits ECTS, la mention rend compte de la singularité et de la pertinence du sujet, de la richesse du corpus constitué, de la rigueur de la démarche de problématisation, de l'originalité de la réflexion ainsi que de la qualité de la soutenance. Ainsi, à l'issue de la soutenance, le mémoire peut être :

- soit non validé,
- soit validé sans mention,
- soit validé avec la mention : *assez bien, bien, très bien*

Le jury établit obligatoirement un rapport succinct portant sur le mémoire et sa soutenance. S'il le juge utile, il peut demander au stagiaire, dans le cas d'erreurs manifestes de langue ou de style, de corriger la version électronique archivée de son mémoire.

Le rapport du jury, signé par chacun des membres, fera apparaître :

- D'une part **les éléments constitutifs** des unités d'enseignement, ou les **unités d'enseignement** elles mêmes, que le mémoire permet de valider (cf supra 4.b).
- D'autre part, **les compétences** du référentiel de compétences professionnelles qui auront pu être partiellement évaluées à travers le mémoire (cf supra 4.c). Pour chacune des compétences qui avaient été visées par le stagiaire et arrêtées par le directeur de mémoire (en avril de l'année de formation), l'évaluation se formulera ainsi :
  - le stagiaire n'a pas développé la compétence visée
  - compétence insuffisamment développée
  - le stagiaire a développé la compétence
  - le stagiaire a atteint un niveau très élevé dans le développement de la compétence

Le tableau suivant présente les capacités attendues du stagiaire et des indicateurs qui peuvent utilement permettre de vérifier les qualités du travail écrit et oral.

M E M O I R E	<p style="text-align: center;"><b>I - Capacité à conduire une analyse réflexive :</b></p> <p>Le mémoire témoigne de la capacité du stagiaire auteur du mémoire à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- définir un sujet ou un thème d'étude en identifiant un ou des problèmes qui y sont liés</li> <li>2- définir une méthodologie en anticipant ou en planifiant les différentes phases du travail</li> <li>3- se fonder sur une situation professionnelle,</li> <li>4- utiliser des outils conceptuels pour analyser sa pratique,</li> <li>5- interpréter les données à partir d'outils méthodologiques bien définis.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>II - Capacité à formaliser :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- qualité des formes de l'expression,</li> <li>2- qualité du texte écrit : cohérence, équilibre d'articulation des différentes parties, argumentation.</li> </ol>
S O U T E N A N C E	<p style="text-align: center;"><b>III - Capacité à exposer :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- cohérence et intelligibilité du propos,</li> <li>2- qualité et originalité des supports et de la forme d'exposition,</li> <li>3- maîtrise parfaite de l'expression orale.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>IV- Capacité à argumenter et à dialoguer avec le jury :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- capacité à prendre en compte les questions et remarques du jury,</li> <li>2- capacité à argumenter,</li> <li>3- maîtrise des analyses et concepts présentés dans le mémoire.</li> </ol>

## 5) Consignes relatives à l'archivage, à la diffusion et à la présentation du mémoire

### Archivage

La procédure d'archivage électronique des mémoires est obligatoire. L'IUFM met à disposition dans les salles libre-service, les matériels et logiciels nécessaires à cet archivage électronique. Une note de consigne sera adressée à chaque stagiaire, au cours du second trimestre, pour indiquer la procédure à suivre. L'archivage électronique devra être réalisé au moment de la remise des exemplaires papier et, en tout état de cause, avant la soutenance.

Par précaution, chaque stagiaire devra garder une copie électronique de sauvegarde de son travail (disquette ou CD-Rom).

### Diffusion et publication

Le mémoire doit être édité en quatre exemplaires : un pour chaque membre du jury, un pour le candidat. Afin de faciliter les recherches et la consultation dans l'ENT de l'IUFM, la quatrième de couverture doit être impérativement rédigée et présentée selon le modèle ci-après. Le choix des mots-clés doit se faire dans le thésaurus motbis utilisé dans les CRD et les collèges et lycées ([www.thesaurus.motbis.cndp.fr/site/](http://www.thesaurus.motbis.cndp.fr/site/)). Les personnels des CRD aideront les stagiaires dans leur démarche. Dans le cadre de l'université numérique en région Centre, certains mémoires ou extraits de mémoires pourront faire l'objet d'une diffusion avec l'accord de leur(s) auteur(s).

### Usages de présentation et conventions bibliographiques

- **Format, jaquette et reliure :**

Jaquette et reliure sont normalisées (format A4). La couverture de coloris divers (au choix) avec rhodoïd transparent sera plastifiée. (cf. présentation ci-dessous)

- **Normes typographiques :**

Des traitements de texte sont à la disposition des stagiaires, en libre service, sur les six sites de formation de l'IUFM (se munir d'un support amovible, type clé USB). Frappe et duplication sont à la charge du stagiaire.

Le texte, écrit en Times new Roman 12, doit être présenté en interligne 1,5 et au recto seulement. Marges à respecter : 2 à 3 cm en haut et en bas, 3 à gauche et 2 à droite.

N.B. : l'organisation matérielle d'un mémoire fait partie des compétences exigibles d'un professeur ou d'un CPE. Il convient donc de veiller particulièrement aux alinéas et à la disposition en chapitres numérotés avec titres et sous-titres. Les notes seront préférentiellement données en bas de page.

Les citations seront placées entre guillemets et en italiques ; les références seront indiquées en bas de page selon les normes rappelées page suivante, et en ajoutant la page de la citation.

- **Pagination :**

Elle est continue, commence au premier feuillet et se termine au dernier. Traditionnellement, pages de titre et de "garde" ne sont pas numérotées mais comptent dans la pagination. Celle des annexes est indépendante.

- **Organisation générale recommandée :**

Couverture

1. page blanche
2. page de titre
3. remerciements éventuels
4. sommaire (prenant en compte annexes et pages de notes éventuelles)
5. texte (introduction, chapitres, conclusion)
6. notes (si elles ne sont pas en bas de page)
7. bibliographie(s)
8. annexes (numérotées)
9. quatrième de couverture avec fiche signalétique normée pour la consultation du mémoire

### Traitement des annexes :

Les annexes se limitent aux documents exploités dans le corps du texte et doivent être significatives. Elles comportent un titre et des références précises, sont numérotées et regroupées en fin de mémoire. Pour les graphiques et les schémas, veiller à la clarté de la présentation.

En ce qui concerne les copies d'élèves, il convient de garantir l'anonymat du document réalisé par un élève (tout au plus, on ne pourra citer que le prénom), d'éviter de dactylographier la copie (afin de conserver au document son authenticité) et enfin, de veiller à la qualité de la reprographie.

### Traitement des exemples tirés du corpus :

Pour la transcription des situations pédagogiques, veiller à la clarté de la disposition dans la page. Les exemples (extraits de copies, de questionnaires, d'entretiens...) doivent être courts, significatifs et traités comme des citations (retraits, interligne 1, guillemets, en italiques ou en corps inférieur au texte à proprement parler). Il est possible de corriger les erreurs de langue des documents authentiques dans les citations (pas dans les annexes). Attention aux corrections et annotations portées en marge des copies d'élèves, elles engagent le stagiaire au plan pédagogique.

### Résumé en anglais :

Il importe d'apporter le plus grand soin à cette traduction et de ne pas se contenter d'un anglais approximatif. Le stagiaire prendra toutes les dispositions utiles pour s'assurer de la qualité du texte et de la justesse des mots-clés. Il est conseillé d'avoir recours au thésaurus européen de l'éducation.

<http://bdd.inrp.fr:8080/tee/teewelcome.html>

### Bibliographie, normes NFZ 44-005 (décembre 1987) et 44-005-2 (février 1998)

#### Notice-type

Schéma général : NOM, Prénom. Titre : sous-titre ou complément de titre. Lieu d'édition : Éditeur, date d'édition. Nombre de pages. (Titre de la collection ; n° dans la collection s'il est indiqué).

#### Documents imprimés (et documents graphiques) :

##### Ouvrages :

- de 1 à 3 auteurs, on sépare les auteurs par un point-virgule :  
ex : GLAUDES, Pierre ; REUTER, Yves. *Le Personnage*. Paris : Presses Universitaires de France, 1998. 128 p. ("Que-Sais-je ?" ; 3290).
- plus de 3 auteurs sans directeur de publication : on cite le premier auteur suivi de "et al."
- pour les collectivités auteurs (BO, ministères, universités, bibliothèques, musées, congrès, colloques, salons...), on suivra la présentation générale avec un point-virgule pour séparer les éditeurs associés :  
ex : BAUDRY, Monique et al. *La Maîtrise de la langue au collège*. Paris : ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction des lycées et collèges ; centre national de documentation pédagogique, 1997, 168 p.  
N.B. : les sigles doivent être développés (ex : MEN devient ministère de l'éducation nationale). Présentation analogue pour les collectivités territoriales (rapports officiels).

##### Articles de périodiques :

Schéma général : NOM, Prénom : Titre de l'article avec guillemets, Titre du périodique, date de parution, volume, numéro, année, pagination de l'article ou de l'étude. (On peut indiquer le thème du numéro de la revue).

##### Contributions à ouvrages collectifs :

NOM, Prénom : Titre de la contribution avec guillemets, indication de l'insertion (in) : NOM, Prénom du directeur de publication. Titre du volume. Lieu de parution, éditeur, année, pagination de l'article.

##### Documents audio-visuels :

Exemples pour ce qui est des enregistrements sonores et sur support informatique :

- L'ESPAGNOL, Olivier ; MARC, Paul. Lire les images. Rennes : CRDP de Bretagne ; MAFPEN, 1994. 1 vidéocassette VHS Secam 60 mn, livret de 12 p.
- GIRARD, Danielle. L'Argumentation assistée par ordinateur : annales électroniques pour l'enseignement du français. Rouen : CRDP de Haute-Normandie, 1996. 2 disquettes + livret 150 p. (compatible MAC/PC).

##### Documents électroniques :

Les documents accessibles en ligne :

DURAND, Nicolas. Les moteurs de recherche : où en est-on ? (en ligne) [réf. du 17 mai 1998]. Disponible sur internet : <http://www.info.unicaen.fr>

##### Les disques optiques numériques :

BOUCHER, Nicolas. Album de photos : 101 photos de qualité professionnelle [CD-ROM]. Paris : Microapplications, 1994. 1 disque optique numérique (CD-ROM).

Configuration requise : PC DX/266MHZ ou MAC Performa ; 8 Mo de mémoire vive ; carte audio ; lecteur CD 4X ; affichage 256 couleurs.

## Page de titre

IUFM Centre Val de Loire  
Année universitaire 200... - 200...

### Mémoire professionnel

**Titre (caractère gras, majuscules ou minuscules)**  
(éventuellement **sous-titre en caractère gras**, minuscules ou corps inférieur)

Prénom et NOM  
Professeur stagiaire

Nom du directeur de mémoire

## Quatrième de couverture

Prénom et NOM

Professeur stagiaire  
(Discipline)

### Titre du mémoire (en caractère gras)

Résumé : 10 lignes maximum

Mots clés : 5 ou 6 maximum, indiqués **en caractère gras**

### En anglais

Titre :  
Résumé :  
Mots clés :

Nombre de pages :

Nombre d'annexes :

Date de parution : mai 200...

Ce mémoire peut être consulté dans les centres de ressources documentaires de l'IUFM  
Centre Val de Loire (site de .....)



## LE CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET NIVEAU 2 « ENSEIGNANT »

*« Dans la continuité de la circulaire instituant le Certificat Informatique et Internet (C2i), l'Éducation nationale a mis en place un Certificat Informatique et Internet niveau 2 "Enseignant" destiné aux enseignants stagiaires des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres » [B.O. n° 11, 11 mars 2004, p. 500-501.](#)*

La finalité de ce certificat est d'attester les compétences professionnelles communes et nécessaires à tous les enseignants pour l'exercice de leur métier, dans les dimensions pédagogique, éducative et citoyenne. Ces compétences doivent permettre à tout enseignant d'évoluer et de continuer à se former tout au long de sa carrière. Elles concernent les domaines suivants :

- les problématiques et les enjeux liés aux TIC en général et dans l'éducation en particulier ;
- les gestes pédagogiques liés aux TIC ;
- la recherche et l'utilisation de ressources ;
- le travail en équipe et en réseau ;
- les espaces numériques de travail ;
- l'évaluation et la validation des compétences TIC dans le cadre des référentiels inscrits dans les programmes d'enseignement.

Le C2i2e fait partie du dossier de compétences transmis au jury en vue de la validation du stage de personnels enseignants : la certification conditionnera la validation de la compétence C8 (Arrêté du 9 mai 2007) :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2007/22/MENH0752344A.htm>

### **1. Evaluation des compétences**

Les 27 compétences du référentiel national (voir annexe) sont évaluées à travers 6 travaux :

- **Un test** de type QCM portant sur les questions juridiques liées aux TICE : protection des mineurs, droit d'auteur, droit à l'image, ...
- **Une enquête** afin d'évaluer la connaissance par le stagiaire de son environnement de travail. Le formulaire d'enquête (téléchargeable sur la plate forme Claroline dans le cours intitulé « Certificat informatique et internet ») sera remis, une fois complété, au formateur TICE.
- **La préparation d'une séance intégrant les TICE**  
Il s'agira d'une situation d'apprentissage tirant parti du potentiel des TICE. Les ressources disponibles sur le lieu de stage seront utilisées en étant attentif aux questions de gestion de classe, d'alternance entre les différents types d'activités, aux possibilités de différenciation offertes par l'outil informatique.

Le stagiaire devra produire une fiche de préparation complète incluant les compétences B2i travaillées ainsi que les documents destinés aux élèves. Il se référera à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

- **La mise en œuvre de cette séance**  
Lors du stage filé ou du premier stage groupé, la séance précédente sera mise en œuvre dans la classe. L'évaluation de cette séance sera effectuée, dans toute la mesure du possible lors d'une visite (formateur IUFM, maître formateur...), ou sinon sur un bilan remis à un formateur disciplinaire.

Remarque : si les conditions matérielles ne permettent pas de mettre en œuvre la séance préparée, une autre activité peut être mise en place avec les élèves.

- **Une sélection de ressources en ligne**  
Il s'agira d'un projet collectif au cours duquel un groupe de stagiaires travaillera sur un thème transversal. Il devra sélectionner un ensemble de ressources en ligne sur ce thème exploitables en classe. Chaque site Web fera l'objet d'une analyse critique. Le document final sera présenté sous forme d'un portail.
- **La mise en ligne de documents**  
Les documents produits (préparation de séance et portail) seront déposés sur une plate forme (Claroline ou Moodle) dans l'espace de mutualisation ouvert pour chaque site de formation en respectant la charte de bon usage.

### **2. Modalités d'évaluation**

A chaque évaluation, le stagiaire doit faire remplir par le formateur la fiche de suivi téléchargeable sur Claroline dans le cours C2I2E.

La séance intégrant les TICE (conception et mise en œuvre) sera évaluée par un formateur disciplinaire du point de vue de ses qualités pédagogiques.

Cette séance peut être un élément du mémoire professionnel. Dans ce cas, elle sera évaluée par le directeur de mémoire.

Avant le 9 juin en soirée, chaque stagiaire, en vue de la certification devra renseigner un formulaire de saisie accessible sur l'ENT avec les différentes évaluations portées par la fiche de saisie. Il déposera ensuite cette fiche auprès du secrétariat pédagogique en conservant une photocopie.

La commission de certification se prononcera au vu des évaluations et devra disposer des fiches à fin de contrôle. Pour les stagiaires n'ayant pas obtenu la certification, un document précisant les compétences validées sera joint au dossier de compétences.

### **3. Chronologie : voir le tableau de synthèse.**

### Validation C2i2e : tableau synthétique

Objet	Date de passation ou de remise	Qui valide ?	Remarques	Items obligatoires facultatifs	Eléments attendus
<b>Test sur les questions juridiques liées aux TICE</b>	24 février	Formateur TICE	Test papier	<b>A3-2 A3-3</b>	QCM
<b>Enquête terrain</b>	Avant le 10 février	Formateur TICE	Formulaire à télécharger à partir de Claroline	<b>A1-1 A1-2</b> A1-4 <b>A3-1 A3-4</b> B3-5 <b>B4-2</b>	Formulaire à compléter sur l'un des lieux de stage
<b>Préparation de séance intégrant les TICE</b>	Avant le 30 avril	Formateur disciplinaire,		A2.2 <b>B2-1 B2-2</b> <b>B2-3 B2-4</b> <b>B4-1</b>	Fiche de préparation
<b>Mise en œuvre de séance intégrant les TICE</b>	Durant le stage filé ou le SRG1.  Avant le 30 avril	- Evaluation en situation par un formateur IUFM, ou un maître formateur  - Sur bilan : par formateur disciplinaire ou PEMF	La séance est la mise en œuvre de la préparation précédente mais peut en être déconnectée dans certaines situations particulières	<b>B3-1 B3-2</b> <b>B3-3 B3-4</b> B3-5	Bulletin de visite ou bilan de séance
<b>Sélection de ressources en ligne</b>	Avant le 30 avril	Formateur TICE	Projet collectif	<b>A1-5 A2-1</b> A2-3 <b>B1-2</b> B1-3	Portail daté et signé
<b>Mise en ligne</b>	Avant le 30 avril	Formateur TICE		A1-3 <b>B1-1</b>	Dépôt des productions sur une plate forme (Claroline ou Moodle)

Remarque : l'item B4-3 fait référence à l'exploitation de logiciels institutionnels d'évaluation et a peu de chances d'être pratiqué en année de formation ; il ne figure pas dans ce tableau.

**La fiche de suivi** doit être déposée auprès du secrétariat pédagogique du site de formation **avant le 9 juin** en soirée. **[Conserver une photocopie]**.  
Les évaluations figurant sur celles-ci devront être saisies sur l'ENT (onglet Formulaires) avant cette date.



Fiche de suivi  
C2i niveau 2



Année 2009-2010

PE2 <input type="checkbox"/> PLC2 <input type="checkbox"/>	<b>NOM</b> <b>Nom marital</b> <b>Prénom</b>	Site : Discipline :	<i>Prolongation</i> <input type="checkbox"/> <i>Renouvellement</i> <input type="checkbox"/>
---	---	------------------------	--

**Préparation de séance intégrant les TICE**

Le recours aux TICE doit être pertinent, apporter une plus value. Les outils retenus - généralistes ou spécifiques - en diversifiant les modalités d'apprentissage, répondent aux questions didactiques posées par la diversité des élèves au sein de la classe. Les compétences B2i travaillées sont signalées.

[Compétences A2-2, B2-1, B2-2, B2-3, B2-4, B4-1]

Evaluation*	Nom du formateur :
1    2    3    4	Signature :

**Mise en œuvre**

Les supports de cours utilisés par l'enseignant sont fournis ainsi que les documents remis aux élèves.

Les productions des élèves sont fournies avec le bilan de séance. [Compétences B3-1, B3-2, B3-3, B3-4, B3-5]

Evaluation*	Nom du formateur :
1    2    3    4	Signature :

**Sélection de ressources en ligne :**

Projet collectif : réalisation d'un portail. Les sites web retenus montrent une connaissance des sources professionnelles en ligne. Chacun fait l'objet d'une analyse critique.

[Compétences A1-5, A2-1, B1-2, B1-3, A2-3]

Evaluation*	Nom du formateur :
1    2    3    4	Signature :

**Mutualisation, partage :**

Mise en ligne de la préparation de séance sur une plate forme (Claroline ou Moodle).

[Compétences A1-3, B1-1]

<i>A renseigner obligatoirement :</i>	
<b>Plate forme utilisée :</b>	
<b>Intitulé du cours où le travail a été déposé :</b>	
Validation : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Nom du formateur :
Date	Signature :

\*1 : travail insuffisant 2 : présente des lacunes 3 : travail satisfaisant 4 : travail remarquable

**REFERENTIEL NATIONAL DU C2I® NIVEAU 2 «ENSEIGNANT»**

## 1.1 Compétences générales liées à l'exercice du métier

Domaines	Compétences	
<b>A.1</b> Maîtrise de l'environnement numérique professionnel	1. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs, dans l'école ou l'établissement, et en dehors (circonscription, bassin, académie, niveau national...).	*
	2. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.	*
	3. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).	
	4. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.	
	5. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.	*
<b>A.2</b> Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie	1. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation ouverte et à distance (FOAD) pour sa formation.	*
	2. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.	
	3. Pratiquer une veille pédagogique et institutionnelle, notamment par l'identification des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.	
<b>A.3</b> Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif	1. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).	*
	2. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment : - la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ; - la sécurité informatique ; - le filtrage internet.	*
	3. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE concernant notamment : - la protection des libertés individuelles et publiques ; - la sécurité des personnes ; - la protection des mineurs ; - la confidentialité des données ; - la propriété intellectuelle ; - le droit à l'image.	*
	4. Respecter et faire respecter la charte d'usage de l'établissement, dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.	*

## 1.2 Compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique

Domaines	Compétences	
<b>B.1</b> Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif	1. Rechercher, produire, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.	*
	2. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.	*
	3. Concevoir des situations de recherche d'information dans le cadre des projets transversaux et interdisciplinaires.	
<b>B.2</b> Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage	1. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.	*
	2. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine enseigné, au niveau de classe.	*
	3. Intégrer des outils et des ressources dans une séquence d'enseignement, en opérant des choix entre les supports et médias utilisables et leurs modalités d'utilisation.	*
	4. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques en respectant les règles de la communication.	
<b>B.3</b> Mise en œuvre pédagogique	1. Conduire des situations d'apprentissage en tirant parti du potentiel des TIC : - travail collectif, individualisé, en petits groupes ; - recherche documentaire.	*
	2. Gérer l'alternance, au cours d'une séance, entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.	*
	3. Prendre en compte la diversité des élèves, la difficulté scolaire en utilisant les TICE pour gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance.	*
	4. Utiliser les TICE pour accompagner des élèves, des groupes d'élèves dans leurs projets de production ou de recherche d'information.	
	5. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.	
<b>B.4</b> Mise en œuvre de démarches d'évaluation	1. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i® ou C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants.	*
	2. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i® ou C2i®).	*
	3. Exploiter les résultats produits par des logiciels institutionnels d'évaluation des élèves.	

**Les items signalés par un astérisque dans la colonne de droite du référentiel doivent être obligatoirement validés.**



## LES STAGES

### I - Le cadre réglementaire : types et durée des stages

Conformément au cahier des charges de la formation des maîtres (arrêté du 19-12-2006) et à la circulaire de mise en œuvre (du 23-2-2007) l'année de formation professionnelle des professeurs des écoles stagiaires comprend 64 jours de stage : 57 jours de stage en responsabilité et 7 jours de stage de pratique accompagnée.

**Le stage en responsabilité** se décompose en trois périodes distinctes : un stage filé qui s'effectue sur l'ensemble de l'année à raison d'une journée par semaine dans la même classe d'un des trois cycles de l'école primaire et deux stages groupés de trois semaines en continu (soit 27 journées) dans chacun des deux autres cycles, de telle sorte que chaque stagiaire exerce sa responsabilité professionnelle dans les trois cycles de l'école primaire au cours de son année de formation professionnelle.

Le stage filé s'interrompt durant les deux stages groupés, soit six journées d'interruption au total. Ce qui porte la durée du stage filé à 30 journées sur la base d'une année scolaire de 36 semaines. Cette durée peut être réduite si le professeur stagiaire effectue une partie de son stage à l'étranger (cf. infra)

**Le stage de pratique accompagnée** (deux semaines diminuées des deux journées de stage en responsabilité filé, soit 7 jours au total) permet d'observer la pratique quotidienne d'un enseignant expérimenté et de s'exercer à la conduite de la classe sous son autorité et avec son aide et ses conseils.

#### 1 – Les objectifs, les principes et les modalités

##### **1.1 Les objectifs.**

Quelles que soient ses modalités (filée ou groupée) le stage en responsabilité doit permettre au stagiaire, suivi par une équipe de formateurs, d'acquérir et de construire ses compétences professionnelles d'ordre pédagogique (conduite, gestion et organisation de la classe et des activités), disciplinaire et didactique liées à l'exercice de la polyvalence (conception, mise en place et évaluation de situations d'enseignement/apprentissage) et institutionnel (connaissance de la réglementation et du fonctionnement de l'Ecole).

Lorsqu'il est filé, le stage en responsabilité vise plus spécifiquement :

- l'appréhension, la programmation et la conduite d'activités d'enseignement sur une longue durée et la perception de la progression des apprentissages des élèves,
- l'initiation au travail d'équipe et à la vie de l'école,
- la perception des liens entre les différents cycles,
- la consolidation des connaissances du fonctionnement du système scolaire.

Lorsqu'il est groupé, le stage en responsabilité permet au professeur de s'initier à toutes les composantes de l'exercice quotidien du métier et en particulier :

- de développer ses compétences relatives à la polyvalence (maîtrise des connaissances disciplinaires, des programmes d'enseignement et des savoirs didactiques, capacité d'enseigner l'ensemble des disciplines dispensées à l'école primaire, de mettre en relation des différents domaines disciplinaires au profit des apprentissages des élèves...)
- d'éprouver l'intérêt et les contraintes de l'enseignement quotidien avec les élèves d'une même classe et d'en tirer parti en termes d'organisation de son action pédagogique (préparation de classe, conduites d'activités, évaluation).

Le stage de pratique accompagnée, réparti en deux segments, est conçu et organisé comme une aide et une préparation à la prise en responsabilité d'une classe dans le même cycle. La première partie du stage de pratique accompagnée (4 journées filées ou groupées) accompagne le début du stage en responsabilité filé, la seconde (3 journées groupées) précède une des deux périodes du stage en responsabilité groupé.

## 1.2 Les principes.

L'alternance et l'interaction entre le site de formation et les lieux de stage constituent le principe fondamental de la professionnalisation et, le stage en responsabilité commande l'organisation de l'ensemble de la formation :

- la répartition et la programmation des contenus et des objectifs de la formation didactique et pédagogique (U.E .1, 2 et 3) sont déterminées par le cycle de référence de chacune des trois périodes de stage en responsabilité (cf. la maquette de formation et le calendrier de la formation).
- Tous les stagiaires d'un même groupe de base sont affectés dans un même cycle pour le stage en responsabilité filé et connaissent la même succession des deux autres cycles pour les deux périodes de stage en responsabilité groupé -
- Le calendrier du stage en responsabilité filé (le jour de la semaine fixé pour ce stage) est arrêté par chaque site de formation en concertation avec l'inspecteur d'académie du département. Il est unique pour un même groupe de base, mais peut varier d'un groupe à l'autre. Pour un site donné, le nombre de jours de la semaine dédiés au stage filé des PE2 (tous groupes confondus) est impérativement limité à trois.
- Le stage en responsabilité filé commence dès le début de l'année scolaire, à la date de prérentrée dans les écoles.
- Le calendrier de chacune des deux périodes de stage en responsabilité groupé est identique pour l'ensemble des sites de formation.
- Chaque période de stage en responsabilité est précédée (pour les périodes groupées) ou accompagnée (pour la période filée) de :
  - d'une ou plusieurs journées de prise de contact avec le lieu de stage
  - et d'un temps de formation spécifiquement consacré à la préparation concrète et contextualisée du stage en responsabilité conduite en groupes restreints (TP) au sein de chaque élément constitutif de l'unité d'enseignement correspondante (U.E.1, 2 ou 3)
  - 4 journées de stage de pratique accompagnée dans une classe du cycle correspondant pour le stage en responsabilité filé, 3 journées pour une des deux périodes de stage en responsabilité groupé.
- Le stage en responsabilité filé fait l'objet d'une charte présentée en annexe et communiquée aux inspecteurs d'académie, aux IEN et à leurs équipes, aux enseignants titulaires des classes d'affectation des PE2 et aux écoles concernées.

## 1.3 Les modalités.

Les objectifs et les principes précédemment mentionnés se traduisent par l'organisation suivante des stages et de leur préparation :

- les quatre premières semaines de formation sont conçues comme un début de formation par « immersion dans la pratique » ; l'activité des stagiaires comprend :
  - une journée de prise de contact par semaine dans la classe du stage en responsabilité filé aux côtés du titulaire de la classe (semaines 1 et 2)
  - une journée hebdomadaire de stage en responsabilité filé (S.R.F.)
  - quatre journées de stage de pratique accompagnée (filées ou groupées) dans la classe d'un maître formateur ou d'un maître d'accueil temporaire du même cycle (et si possible du même niveau) que la classe de S.R.F. du PE2 (semaines 2, 3 et 4).
  - deux à trois journées de formation par semaine sur le site IUFM, formation spécifiquement consacrée à la préparation de la journée de stage en responsabilité filé.
- La suite de la formation du premier trimestre fait alterner chaque semaine:
  - une journée de S.R.F
  - trois à quatre journées de formation dans les sites de formation centrées sur le cycle du SRF et sur les situations professionnelles rencontrées par les stagiaires sur leur terrain de stage.
- A partir du second trimestre, l'organisation de la formation intègre la préparation des périodes de stage en responsabilité groupé (au cours desquelles le stage en responsabilité filé s'interrompt).

Chacune de ces périodes est encadrée, à l'IUFM, par des activités de formation centrées sur le cycle correspondant à la période du stage en responsabilité groupé considérée. La formation dispensée alors comprend des activités de préparation immédiate du stage et des phases d'analyse des pratiques professionnelles des stagiaires (cf. maquette et calendrier de formation).

## 2 - Les visites et les aides

Au cours du stage en responsabilité, chaque stagiaire fait l'objet de **cinq visites** obligatoires et d'une visite facultative (liée aux besoins des stagiaires) selon une périodicité indiquée dans le calendrier de la formation. Sur les cinq visites obligatoires :

- trois sont assurées par des maîtres formateurs et deux par des formateurs permanents du site de formation (professeurs du 1<sup>er</sup> ou du second degré ou enseignants chercheurs),
- deux au moins sont effectuées par un même formateur (M.F. ou formateur permanent),
- le formateur référent du stagiaire assure au moins une visite.

Outre les cinq visites obligatoires, deux formes d'aide complémentaire sont proposées aux stagiaires au cours du stage en responsabilité : pour ceux d'entre eux qui éprouvent des difficultés dans la conduite et dans la gestion de la classe, une visite conseil supplémentaire peut être organisée. Elle sera suivie, si besoin de l'organisation de plusieurs journées de formation (pratique accompagnée) dans la classe d'un maître formateur, en dehors des périodes de stage en responsabilité. Pour tous les stagiaires, une aide à distance sous forme d'un tutorat en ligne est offerte pendant le stage en responsabilité.

Les visites remplissent toutes une double fonction, indissociable, de formation et d'évaluation.

Chaque visite fait l'objet de la rédaction d'un rapport de visite par le formateur dont un exemplaire est remis au stagiaire dans les meilleurs délais.

Tous les rapports de visite des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs sont joints au dossier de compétences du stagiaire (cf. arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles).

Ces cinq visites organisées à l'initiative de l'IUFM ne préjugent pas de celles qui peuvent être effectuées par l'IEN (ou un membre de l'équipe de circonscription) pour éclairer l'avis qu'il doit nécessairement verser au dossier de compétences du professeur stagiaire (cf. arrêté du 9 mai 2007 déjà cité).

## 3 – L'évaluation

Les stages sont tous évalués à l'aune du référentiel de compétences. Ils constituent le lieu privilégié et l'élément de la formation déterminant pour l'évaluation des compétences professionnelles dont le cahier des charges précise qu'elle « ne peut se faire qu'en situation réelle d'enseignement ».

Cette évaluation progressive consignée dans les rapports de visite évoqués plus haut, « permet aux stagiaires de comprendre les exigences de leur métier, de prendre conscience des compétences construites et du travail qui reste à accomplir » (circulaire de mise en œuvre de mise en œuvre du cahier des charge du 23-2-2007). Elle est formulée en référence aux dix compétences du référentiel et constitue, avec l'évaluation des connaissances, capacités et attitudes développées à l'IUFM, le fondement de l'avis synthétique du directeur de l'IUFM « rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage », pièce maîtresse des éléments du dossier de compétences à partir desquels le jury académique du DPPE se prononcera quant à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles.

## 4 – Les stages à l'étranger

Deux types de stage à l'étranger sont proposés aux professeurs des écoles stagiaires au cours de leur année de formation professionnelle.

### **4.1 Les stages de 4 semaines**

Plusieurs programmes sont ouverts pour ce type de stage, dont deux en Grande Bretagne, en relation avec les partenaires britanniques de l'IUFM Centre Val de Loire :

- Programme «formation croisée» IUFM Centre Val de Loire – University of Surrey, St Mary's College of education, Twickenham.
- Programme «Stage - école» IUFM Centre Val de Loire – International Learning and Research Centre, Bristol.

Ces stages se déroulent dans des écoles anglaises, selon des modalités de pratique accompagnée, et comprennent un regroupement hebdomadaire des stagiaires sur un site de formation.

Les critères retenus pour sélectionner les candidatures à ces stages sont les suivants :

- bonne maîtrise de l'anglais, susceptible cependant de progresser (compte tenu de l'objectif linguistique retenu pour ce type de séjour),
- forte motivation avec engagement sur un projet de formation incluant éventuellement une orientation du mémoire en rapport avec les objectifs et les activités du séjour,
- absence de difficulté dans le suivi de la formation (autant qu'on puisse en juger en tout début d'année),
- priorité aux PE2 non linguistes qui n'ont pas effectué de séjour à l'étranger au cours des dernières années.

Ces stages se déroulent selon un calendrier qui coïncide partiellement avec celui de la première période du stage en responsabilité groupé) et visent à la fois à développer les capacités des stagiaires à enseigner une langue vivante étrangère (développement des compétences linguistiques et des connaissances culturelles, enrichissement des démarches pédagogiques propres à l'enseignement d'une langue vivante), et à approfondir, par la démarche comparative, l'analyse des enjeux et du fonctionnement des systèmes éducatifs et la maîtrise des didactiques.

Sept autres destinations sont également ouvertes (ou en projet) pour l'organisation de stages de pratique accompagnée de 4 semaines conçus sur le modèle mis en place avec la Grande Bretagne.

Il s'agit de :

- Grenade, *Espagne*
- Craiova, *Roumanie*
- Lucerne, *Suisse*
- Western Ontario, *Canada*
- Région de Dublin, *République d'Irlande*
- Magdebourg, *Allemagne*
- Florina - Université de Western Macedonia - *Grèce*

Les stages se dérouleront aux mêmes dates que pour la Grande Bretagne, selon des conditions pédagogiques et matérielles comparables.

Dates à retenir :

<b>Avant le 16 septembre 2009</b>	<b>Réunions d'information sur les sites</b>
<b>05 octobre 2009</b>	<b>Dépôt des dossiers de candidature</b>
<b>12 octobre 2009</b>	<b>Retour des dossiers aux correspondants RI</b>
<b>20 octobre 2009</b>	<b>Commission de sélection</b>
<b>23 octobre 2009</b>	<b>Information des stagiaires</b>
<b>06 novembre 2009</b>	<b>Date maximum de prise de contact des stagiaires avec l'établissement d'accueil pour les partenaires qui auront fourni les informations (Dublin par ex)</b>
<b>05 décembre 2009</b>	<b>Réunion d'information académique à Orléans site St Jean 9h30-13h30 (obligatoire)</b>

#### 4.2 Les autres stages

Dans le cadre des projets individuels ou collectifs, les stagiaires ont la possibilité de soumettre un projet de séjour à l'étranger d'une durée maximum de deux semaines. Les destinations peuvent être à l'initiative des stagiaires, et les séjours doivent être organisés sur une période de vacances scolaires.

Ces projets doivent être validés par les responsables de site et soumis à l'approbation de la commission relations internationales de l'IUFM.

## II – Charte du stage en responsabilité filé des professeurs des écoles stagiaires

### 1. Le PE2 dans l'école

- Enseignant à part entière dans l'école, le PE2 est membre de l'équipe pédagogique. A ce titre, il est destinataire de toutes les informations adressées aux enseignants de l'école, qu'il s'agisse de communication interne ou externe.
- Il est convié aux réunions institutionnelles régulières (conseil de cycle, conseil des maîtres, conseil d'école, réunion de parents d'élèves...).
- Il participe aux actions et obligations pédagogiques et éducatives collectives (service de surveillance, échanges de services pédagogiques, décroisements...).
- Il n'est pas soumis, sauf s'il le souhaite, à l'obligation de participer à la mise en œuvre de l'aide personnalisée (A l'inverse, lors des deux stages groupés, il y sera assujéti.).

## 2. Le PE2 dans la classe

- Pour faciliter la prise en charge de la classe par le stagiaire, deux journées de prise de contact avec la classe, aux côtés de l'enseignant titulaire, sont organisées au début du stage en responsabilité : la première de ces journées (observation) est située avant le premier jour du stage en responsabilité filé, la seconde (observation et pratique de classe partagée) a lieu la semaine suivante.
- En responsabilité, le stagiaire assure seul la conduite de la classe le jour de son stage filé. Il dispose de l'ensemble des outils pédagogiques et du matériel de la classe.
- Les activités qui lui sont confiées lors de sa journée hebdomadaire de stage en responsabilité relèvent d'un nombre de domaines d'activités ou de champs disciplinaires propre à développer les compétences relatives à la polyvalence du métier de professeur des écoles et compatible avec l'organisation d'une journée de classe dans le cycle concerné.

Ainsi, à l'école maternelle l'organisation des activités devra permettre au stagiaire d'intervenir chaque semaine dans les cinq domaines d'activités prescrits par le programme de 2007. Dans les classes de petite section dans lesquelles un temps de repos post méridien est systématiquement organisé, le PE2 sera associé aux activités de décroisement éventuellement mises en place entre les classes des autres sections.

### A l'école élémentaire :

- au cycle 2, au sein des sept domaines d'activités prévus par le programme, le PE2 aura en charge : une partie cohérente des enseignements de «la maîtrise du langage et de la langue française» et de «mathématiques», un des champs au moins du domaine «découvrir le monde», une des deux disciplines artistiques et une partie de l'enseignement de l'«EPS».
- au cycle 3, il interviendra chaque semaine dans les champs disciplinaires suivants : «littérature», «étude de la langue», «mathématiques», «langue vivante étrangère» (si possible et sous réserve de l'accord de l'IEN de la circonscription), «histoire» ou «géographie», ou un des champs disciplinaires des «sciences expérimentales et technologie», une des deux disciplines artistiques ou une partie de l'enseignement de l'«EPS».

Au sein des domaines dont le stagiaire n'assure qu'une partie des enseignements, on veillera à opérer un découpage et une organisation des enseignements cohérents qui garantissent une relative autonomie du stagiaire et une continuité hebdomadaire des activités conduites.

Le choix concerté des domaines d'intervention du stagiaire prendra en compte, dans la mesure du possible le ou les thèmes choisis par le stagiaire pour les travaux pédagogiques constitutifs de son mémoire professionnel.

Le stagiaire est responsable de l'évaluation des apprentissages des élèves dans les domaines d'activités ou les champs disciplinaires dont il a la charge. Il organise les bilans intermédiaires et terminaux des acquis des élèves en étroite concertation avec le titulaire de la classe.

- la liberté pédagogique du stagiaire s'exerce dans le respect des programmes et instructions pédagogiques officiels et de la cohérence avec les orientations et l'action pédagogiques de l'enseignant titulaire de la classe.
- Cette cohérence, condition de la qualité des apprentissages des élèves, suppose notamment une communication et une concertation régulières entre le stagiaire et le titulaire de la classe et une étroite liaison entre leurs interventions respectives. La mise en place d'un outil de liaison (ex : cahier de liaison, journal de bord commun, correspondance électronique ...) contribuera à l'efficacité de ces articulations.

## 3. De quelques devoirs et obligations du stagiaire

- La ponctualité et l'assiduité ainsi que l'exemplarité en matière de comportement et une tenue vestimentaire correcte.
- Le respect des règles de l'école à la fois pour ce qui concerne le fonctionnement de l'équipe pédagogique (services, harmonisation des pratiques, réunions...) et pour ce qui relève des règles de vie scolaire applicables aux élèves (droits et interdits en particulier dans les temps et les espaces communs).
- La participation aux réunions institutionnelles : outre celles organisées le jour de la pré-rentree, trois sont obligatoires (si possible, un conseil de cycle, un conseil des maîtres et un conseil d'école) et donnent lieu à indemnisation des frais de déplacement du stagiaire. Celui-ci est encouragé à participer à d'autres réunions, institutionnelles ou non, dans l'école, sous réserve que les dates et heures soient compatibles avec l'emploi du temps de la formation à l'IUFM.
- La communication régulière avec le titulaire de la classe : tenir à sa disposition les informations sur les événements particuliers ou les difficultés de tous ordres survenus dans la classe pendant sa journée de décharge.
- Absence du stagiaire :
  - les demandes d'autorisation d'absence sont à adresser conjointement à l'I.E.N. de la circonscription et à l'adjoint au directeur de l'IUFM, responsable du site départemental de formation.
  - En cas d'absence non prévisible, informer téléphoniquement le directeur de l'école ainsi que les secrétariats du site de formation et de l'IEN de la circonscription, avant de procéder à la régularisation de cette absence.

#### 4. Le jour de la pré-rentrée

- Le stagiaire est associé à l'ensemble des réunions organisées dans l'école (conseil des maîtres de rentrée, réunion des maîtres du cycle, réunion des maîtres d'un même niveau du cursus.....).
- Le titulaire dont il assure la journée de décharge de classe lui consacre, le jour de la pré-rentrée, un temps suffisant pour :
  - mettre au point la répartition hebdomadaire des enseignements, organiser l'emploi du temps et convenir d'un outil de liaison et de communication et de son mode d'utilisation,
  - l'informer des règles de vie et de fonctionnement de la classe et des orientations pédagogiques qui président à sa pratique,
  - lui présenter les outils pédagogiques (ouvrages, guides pédagogiques, manuels, ressources numériques, matériel pédagogique dont l'équipement électronique et audio-visuel de la classe et de l'école....) qu'il utilise et qui seront mis à disposition du stagiaire, ainsi que ses choix en matière de supports et d'organisation des travaux écrits des élèves,
  - partager les informations dont il dispose sur le groupe classe et sur chacun des élèves,
  - lui présenter les documents officiels, administratifs et pédagogiques (registre d'appel, livrets scolaires, programmes officiels et documents d'application et d'accompagnement, projet d'école, informations et circulaires de rentrée de l'I.A et de l'I.E.N, imprimés types.....) auxquels le stagiaire aura librement accès,
  - l'informer des modes de communication et de relation avec les parents d'élèves mis en place au niveau de la classe et de l'école.

#### 5. Le suivi, l'accompagnement et l'encadrement du stagiaire

Partie intégrante de la formation initiale, le suivi, l'accompagnement et l'encadrement du stage en responsabilité filé sont définis et organisés par l'IUFM, selon les diverses modalités précisées ci-dessous, conformément au plan de formation agréé par la commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres.

- Cette modalité de formation relève d'abord de l'ensemble des formateurs du stagiaire, par l'instauration d'une approche de la formation et des enseignements qui prend régulièrement et systématiquement en compte l'expérience hebdomadaire de la pratique de classe des stagiaires (leurs questions, leurs interrogations, leurs observations, leurs analyses, les difficultés et les réussites dont ils font état).
- D'une façon plus spécifique, une équipe pluri catégorielle de cinq formateurs (deux enseignants permanents du site départemental de l'IUFM et trois maîtres formateurs), assure le suivi à la fois collectif et individuel d'un groupe de base de PE2 (environ 25 à 30). Chacun des membres de cette équipe est chargé du tutorat et du suivi de formation de 5 à 6 PE2 du groupe ; il en est le « formateur référent ». Le fonctionnement de ce dispositif de suivi est explicité dans le « livret de formation des professeurs des écoles stagiaires ».
- Les visites régulières dont le stagiaire fait l'objet au cours de son stage en responsabilité filé (la fréquence et l'organisation de ces visites sont également précisées dans le « livret de formation des professeurs des écoles stagiaires ») constituent une des modalités du suivi et de l'accompagnement du stagiaire. Une de ces visites au moins est assurée par le formateur référent du stagiaire.
- Enfin, les temps de formation spécifiquement consacrés à la préparation des séquences d'enseignement et à l'analyse des pratiques professionnelles relatives au stage en responsabilité filé participent de l'accompagnement du stagiaire organisé sur le site de formation.
- En outre, conformément aux termes du cahier des charges de la formation des maîtres (arrêté du 19-12-2006) et à la circulaire de sa mise en œuvre (circulaire n° 2007-045 du 23-2-2007), cet accompagnement du stagiaire relève également, pour partie, de l'équipe pédagogique de l'école d'accueil, par le biais des conditions d'accueil qu'elle met en place, des conseils et de l'aide qu'elle peut lui prodiguer sur différents aspects de sa pratique professionnelle et sur sa mission de fonctionnaire du service public d'éducation, et également en favorisant l'implication du stagiaire dans les travaux d'équipe et les concertations pédagogiques, les rencontres avec les parents et les divers partenaires.
- L'équipe de circonscription, est également partie prenante de l'accompagnement du stagiaire : elle s'assure notamment de la qualité des conditions d'accueil du stagiaire dans l'école et ses membres sont susceptibles d'intervenir auprès du stagiaire à double titre : d'une part, pour éclairer l'avis que l'IEN de circonscription doit nécessairement verser au dossier ce compétences du stagiaire (cf. l'arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles), d'autre part dans l'exercice ordinaire des responsabilités administratives et pédagogiques de l'IEN.  
Cette intervention s'impose particulièrement et en cas de difficulté sérieuse ou d'incident grave, après en avoir informé l'adjoint au directeur de l'IUFM, responsable du site départemental de formation. Ce faisant, l'équipe de circonscription est de fait partie intégrante des dispositifs d'alerte et peut contribuer, en concertation avec le site départemental de formation, à la mise en place de modalités d'aide et de soutien en cas de difficulté avérée du stagiaire.

- Lorsque l'urgence ou la gravité de la situation impose une intervention rapide de l'équipe de circonscription, les éventuelles difficultés, qu'elles soient perçues par le titulaire de la classe ou ressenties par le stagiaire, font d'abord l'objet d'une saisine du directeur de l'école (lorsqu'il n'est pas le titulaire de la classe d'accueil du stagiaire) et, de l'adjoint au directeur de l'IUFM, responsable du site de formation. L'IEN de la circonscription est systématiquement informé de ces démarches par le stagiaire et/ou le titulaire de la classe.

### III – L'Accompagnement et le suivi des professeurs stagiaires

#### 1 - Equipe de suivi, tutorat de formation et formateur référent

##### 1.1 Les enjeux et les objectifs

La mise en place du stage en responsabilité filé a sensiblement modifié la conception, l'organisation et les modalités de la formation initiale dans un sens qui confère une importance accrue à l'accompagnement des stagiaires dont il convient de redéfinir les objectifs et les modalités.

La réduction du volume de la formation collective à l'IUFM et du temps de présence sur le site de formation (diminué d'une journée par semaine), au profit d'une pratique professionnelle individuelle, discontinuée mais régulière, conduite en responsabilité, se traduit de fait par une formation moins strictement encadrée au sein de laquelle les stagiaires sont contraints d'assumer une autonomie accrue sans disposer de tous les moyens et des compétences qu'elle requiert.

Cet aspect fondamental de l'évolution de la formation milite, à lui seul, en faveur d'un accompagnement renforcé des stagiaires, susceptible de compenser partiellement et sur un autre mode, la réduction du volume de formation encadrée, et surtout d'aider les stagiaires à acquérir les moyens techniques, professionnels et psychologiques de l'autonomie requise.

C'est à cette condition qu'on aura quelque chance d'éviter le double écueil d'une pratique professionnelle autonome contrainte et insuffisamment maîtrisée, à savoir le désarroi stérile de l'isolement dans la difficulté et/ou la duplication routinière et irréfléchie des pratiques en vigueur dans l'école.

C'est également par l'accompagnement qu'on pourra aider le stagiaire à percevoir les liens et les articulations entre la formation à l'IUFM et sa pratique hebdomadaire de la classe et à en tirer parti pour donner sens aux différentes dimensions de la formation.

L'accompagnement du stagiaire contribuera également et surtout à répondre aux préoccupations et aux demandes liées à sa pratique de classe hebdomadaire.

Le stage en responsabilité filé constituera, dans un premier temps au moins, l'objet principal des aides sollicitées par les stagiaires et prodiguées par les formateurs. Il convient toutefois d'appréhender la juste place de ce stage (et ses effets) dans la formation. Elle déborde certes largement la seule journée de classe hebdomadaire dans la mesure où ce stage affecte sensiblement le mode d'alternance qui préside à la formation : caractérisé par des temps répétés et discontinus dans une même classe, il requiert une logique de formation par résolution de questions didactiques et professionnelles très contextualisées. En ce sens l'accompagnement de la formation relève d'abord de l'ensemble des formateurs (cf. la charte du stage en responsabilité). Il sera renforcé par les séances de préparation du stage et le suivi dont il est question ici.

Pour autant, l'accompagnement des stagiaires ne saurait se limiter à cette dimension, sans doute importante mais partielle, de la formation. La liste des missions et des tâches de l'équipe de suivi et du formateur référent, présentée ci-dessous en atteste.

##### 1.2 Les dispositifs et les missions

Ils doivent conjuguer les dimensions collective et individuelle de l'accompagnement : la référence au groupe de base qui, plus encore qu'avant constitue le lieu géométrique de la formation, s'impose et constitue en lui-même un moyen d'accompagnement par la mutualisation des questions, des réflexions et des pratiques. (le groupe de base réunit des stagiaires affectés dans un même cycle de stage en responsabilité et détermine pour une large part la programmation des contenus de formation sur l'année).

Dans le même temps, l'expérience de la formation de chaque stagiaire s'individualise fortement avec le stage en responsabilité filé qui constitue une expérience singulière et personnelle pour chaque stagiaire.

Pour concilier ce double impératif du suivi collectif de la formation pour un même groupe de base et l'individualisation de l'accompagnement, les dispositifs suivants ont été retenus :

**1.2.1** - A chaque groupe de base est affectée une « **équipe de suivi et d'accompagnement de la formation** ». Cette équipe, pluri catégorielle est composée de cinq formateurs : deux ou trois formateurs permanents de l'IUFM et deux ou trois maîtres formateurs (dont un directeur d'école d'application si possible).

**1.2.2** - Chacun des membres de cette équipe a le statut de « **formateur référent** » de 5 ou 6 stagiaires dont il assure l'accompagnement et le tutorat de formation

**1.2.3** - L'équipe de suivi et d'accompagnement et chacun des formateurs référents sont chargés :

- de clarifier les objectifs, les enjeux et l'organisation de l'année de formation professionnelle,
- d'explicitier la maquette de formation, d'en faire percevoir les différentes composantes et leurs articulations,
- procéder aux « positionnements de formation » de chacun des stagiaires du groupe,
- faire émerger ses besoins spécifiques de formation,
- le conseiller et l'aider à formuler des choix cohérents en matière de formation optionnelle, de personnalisation de parcours et de compléments de formation,
- lui prodiguer les aides et les conseils nécessaires à la conduite de la classe du stage en responsabilité filé,
- accompagner et suivre le travail autonome personnel ou collectif conduit par les stagiaires du groupe,
- d'aider le stagiaire à organiser et à planifier ses activités en fonction des échéances respectives des différentes composantes de la formation ; lui fournir quelques repères utiles.
- organiser des activités complémentaires d'aide et de soutien au fil de l'année de formation, à la lumière des « positionnements intermédiaires » et en relation avec les différents formateurs du groupe (conseils de lecture, orientation vers des personnes ressources, compléments de stage dans la classe d'un maître formateur...)
- d'établir les relations nécessaires avec les autres formateurs du groupe de base concerné pour aider le stagiaire à résoudre les problèmes ou les difficultés de formation qu'il rencontre.

Quatre à six séances de travail collectives ou semi collectives (groupe de base, demi-groupe, groupe de tutorat) inscrites à l'emploi du temps sont notamment consacrées aux positionnements successifs de formation et à la régulation de la formation.

**1.2.4** - Les modalités de rencontre et de communication de chaque stagiaire avec son formateur référent sont arrêtées par ce dernier de telle sorte que le stagiaire puisse le contacter facilement pour obtenir aide et conseil dans l'organisation et l'accomplissement de ses différentes activités de formation.

Le formateur référent est plus particulièrement chargé du suivi du stage en responsabilité filé. A ce titre, il effectue au moins une visite des stagiaires dont il assure le tutorat, sur leurs lieux de stage en responsabilité filé ; il est le premier interlocuteur de ces stagiaires pour toute question relative au stage en responsabilité filé et il est destinataire de leurs bulletins de visite de stage. Il peut être missionné par le responsable du site de formation pour intervenir, à des fins de régulation pédagogique, auprès du titulaire de la classe du stage en responsabilité et auprès de l'équipe pédagogique de l'école.

## **2 – Positionnements de formation**

A la fois corollaire et condition de l'adaptation de la formation à un public hétérogène, par la construction d'itinéraires partiellement individualisés, les positionnements de formation (4) qui jalonnent l'année de formation professionnelle initiale, visent trois types d'objectifs convergents et complémentaires.

Il s'agit d'abord de repérer les acquis, les compétences et les centres d'intérêt des stagiaires à l'entrée en formation (premier positionnement) pour les aider à construire leur parcours personnel en leur apportant les éclairages et les conseils nécessaires à la formulation de choix pertinents concernant les parts optionnelle et autonome de la formation (choix du module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture, choix du champ du mémoire professionnel, choix des domaines à investir prioritairement dans la formation autonome).

Le second objectif est un objectif de régulation, assigné aux deux positionnements intermédiaires situés respectivement à l'issue d'un trimestre de stage en responsabilité filé et après la première période de stage en responsabilité groupé. La confrontation directe et autonome aux réalités du métier et la progression dans la formation sont source à la fois d'observations (des formateurs) et de prise de conscience (des stagiaires) susceptibles d'infléchir le diagnostic et le bilan initiaux de compétences. C'est à partir de ces positionnements que des aides non prévues peuvent s'avérer nécessaires : compléments de stage dans une classe d'application, infléchissements de certains travaux personnels, conseils de lectures ou d'observations de classes...

Enfin, le positionnement qui clôt l'année de formation initiale remplit d'abord une fonction de bilan provisoire permettant au stagiaire d'objectiver le chemin parcouru, en termes de développement de compétences relativement aux attentes de l'institution ; il induit également une mise en perspective du continuum de la formation en situant précisément les dimensions et les domaines de l'exercice du métier que le stagiaire devra privilégier au sein des actions de formation accompagnant la première année d'exercice.

Les positionnements sont établis par les stagiaires avec l'aide de l'équipe de suivi et d'accompagnement de la formation et du formateur référent du stagiaire. Ils s'appuient sur deux outils qui servent de supports à des entretiens conduits individuellement et/ou en groupes restreints : un questionnaire écrit pour le premier positionnement (présenté ci après) et un livret de positionnement et d'évaluation inspiré du dossier de compétences (cf. p. 107) qui sera remis à chaque stagiaire à la rentrée.

# QUESTIONNAIRE DESTINE AU PREMIER POSITIONNEMENT DE FORMATION

Nom :

Prénom :

## 1 - CURSUS SCOLAIRE – DIPLOMES ET TITRES

Diplômes et formations	Nature	Année
Baccalauréat	Série : Options : Epreuves facultatives :	
DEUG ou DUT ou Classes préparatoires		
Licence		
Maîtrise et au-delà		
Modules de préprofessionnalisation ou de didactique		
Diplôme et titre hors Education Nationale (exemples : BAFA, BAFD, Brevet sportif, diplôme d'un conservatoire, diplôme étranger)		

## 2 – COMPETENCES NON ATTESTEES FORMELLEMENT :

### 3 – EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OU PERSONNELLES

*(vie associative ; pratiques et activités artistiques, sportives, sociales...)*

Précisez

### 4 – PREPARATION DU C.R.P.E.

- \* Pas de préparation
- \* Préparation CNED
- \* Préparation IUFM (PE1)
  
- \*Composante majeure choisie pour la 3ème épreuve d'admissibilité  
du concours
- histoire-géographie
- sciences et technologie
  
- \*Option choisie pour la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien
- arts visuels
- musique
- littérature de jeunesse

Selon vous, quelles épreuves du concours

- avez-vous plutôt bien réussies ?
- vous ont mis en difficulté ?

**5 – ADMISSION AU C.R.P.E. :**

- sur liste principale
- sur liste complémentaire

**6 – EN PE2, EN VUE DE VOTRE FORMATION A LA POLYVALENCE, PRECISEZ :**

6.1 – les domaines et/ou les compétences que vous estimez maîtriser même partiellement

6.2 – les domaines et/ou les compétences qui vous posent a priori le plus de problèmes et qu'il vous faudra particulièrement travailler

6.3 – les domaines professionnels qui vous intéressent particulièrement, dans lesquels vous avez déjà des connaissances et des compétences que vous souhaiteriez approfondir

6.4 – Personnalisation des parcours de formation

6.4.1 – Quel module optionnel d'approfondissement ou d'ouverture pensez-vous choisir ?

6.4.2 – Avez-vous déjà réfléchi au choix du (ou des) thème(s) de votre mémoire ? Si oui précisez-le.

6.4.3 – Précisez les thèmes ou les champs sur lesquels vous souhaiteriez travailler en équipe ou que vous envisagez d'approfondir personnellement.



## **LES MODALITES D’EVALUATION DE LA FORMATION, VALIDATION ET TITULARISATION**





## EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DISPENSEES A L'IUFM

L'évaluation des connaissances, capacités et attitudes développées à l'IUFM doit répondre à un double objectif : d'une part évaluer chaque unité d'enseignement dans la perspective de la validation d'une formation universitaire et de l'attribution des ECTS correspondants ; d'autre part contribuer à l'évaluation de chacune des compétences professionnelles attendues (qui s'appuiera également sur le stage en responsabilité) telles qu'elles sont définies dans le référentiel de compétences du cahier des charges de la formation des maîtres.

La présentation qui suit arrête les principes et conditions de l'évaluation des unités d'enseignement.

### 1 - Pour chaque élément constitutif d'une UE, les formateurs concernés arrêtent la liste des activités et travaux - et leur(s) forme(s) - demandés aux stagiaires comme support de l'évaluation d'une ou de plusieurs compétences associées à l'UE.

Cette liste est mentionnée dans la rubrique évaluation qui suit la présentation du contenu de l'élément constitutif et précise pour chaque type d'activité ou travail demandé la ou les compétences qu'il est supposé évaluer.

Les travaux exigés (devoir sur table, notes d'un exposé, préparation et/ou analyse de séances ou de séquences, progression ou programmation d'activités, etc.) ne dépasseront pas 3 ou 4 pages.

### 2 - Chaque stagiaire remplit les obligations suivantes :

✓ Pour les **U.E. 1, 2 et 3** : considérant que les travaux constitutifs du mémoire permettent d'évaluer une part des enseignements dispensés dans ces trois UE, le stagiaire devra produire et présenter 5 travaux complémentaires relatifs aux domaines d'activités et aux cycles de l'école primaire dont il n'aura pas traité dans son mémoire.

Le choix des domaines (EC) et des cycles de référence (UE) de ces travaux d'évaluation complémentaires fera l'objet d'une concertation entre le stagiaire et son formateur référent qui arrêtera ce choix, de telle sorte que :

- tous les champs disciplinaires suivants : maîtrise de la langue/français ; mathématiques ; sciences expérimentales et technologie, histoire-géographie ; éducation artistique, éducation physique et sportive soient évalués soit à travers le mémoire professionnel soit par l'évaluation d'un des EC correspondants ;

- les terrains et pratiques de référence des travaux du stagiaire (le mémoire professionnel et les autres productions exigibles) se répartissent entre les trois cycles de l'école primaire.

En outre, l'évaluation de la formation à l'enseignement d'une langue vivante étrangère

(EC8 de l'UE 3) fait l'objet de la procédure spécifique en vigueur actuellement et rappelée ci-dessous.

✓ Pour l'**U.E. 4** : elle sera évaluée à travers le mémoire qui traitera nécessairement d'une des thématiques développées dans cette UE (évaluation des élèves, différenciation pédagogique, repérage et traitement des difficultés d'apprentissage).

✓ Pour l'**U.E. 5** : le C2i niveau 2 enseignant

✓ Pour l'**U.E. 6** : évaluation d'un des trois E.C.

✓ Pour l'**U.E. 7** : le mémoire à caractère professionnel

Au total, chaque stagiaire sera donc redevable de 6 travaux de dimensions modestes (5 relatifs aux UE 1 ou 2 ou 3 et un relatif à l'UE 6), en plus du mémoire professionnel et des productions spécifiques au C2i2e.

En fonction du sujet du mémoire, le directeur de mémoire indiquera au stagiaire la liste des compétences professionnelles qui pourront être totalement ou partiellement évaluées à travers le mémoire (en plus des compétences n° 2 « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et 10 « se former et innover »), dans la limite de six compétences au total.



## L'ÉVALUATION DES 10 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Conformément aux textes officiels de référence (cahier des charges de la formation des maîtres, circulaire de mise en œuvre du cahier des charges et arrêtés relatifs aux conditions de délivrance du DPPE), l'évaluation des compétences conduites par l'IUFM s'appuie à la fois sur l'évaluation des enseignements dispensés dans l'institut (les unités d'enseignement présentées dans les maquettes de formation) et sur les pratiques professionnelles mises en œuvre par le stagiaire au cours du stage en responsabilité, évaluées lors des visites des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs. Le référentiel de compétences partie intégrante et essentielle du cahier des charges de la formation des maîtres constitue la référence constante de cette évaluation.

Plus précisément, chaque **unité d'enseignement** (et chacun de ses éléments constitutifs) se caractérise, entre autres, par le développement d'une ou plusieurs compétences, en fonction des contenus de formation qui la constituent. Les règles et les principes de l'évaluation de ces UE (explicitées ci-dessus) précisent que : *« Pour chaque élément constitutif d'une UE, les formateurs concernés arrêtent la liste des activités et travaux - et leur(s) forme(s) - demandés aux stagiaires comme support de l'évaluation d'une ou de plusieurs compétences associées à l'UE. Cette liste est mentionnée dans la rubrique évaluation qui suit la présentation du contenu de l'élément constitutif et précise pour chaque type d'activité ou travail demandé la ou les compétences qu'il est supposé évaluer. »*

Appliqués au **mémoire professionnel**, ces mêmes principes s'énoncent ainsi : *« En fonction du sujet du mémoire le directeur de mémoire indiquera au stagiaire la liste des compétences professionnelles qui pourront être partiellement évaluées à travers le mémoire (en plus des compétences n° 2 « maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et 10 « se former et innover »). Le nombre de compétences professionnelles susceptibles de faire l'objet de cette modalité d'évaluation partielle est limité à 6 au total. »* (cf. supra p.89).

D'autre part, le formulaire du **rapport de visite** est également libellé de telle sorte que chaque rapport de visite puisse consigner l'évaluation des compétences (ou de certaines de leurs composantes) mises en œuvre par le stagiaire et observées par le formateur lors de la visite.

Pour croiser, réunir et synthétiser ces éléments d'évaluation d'origine diverse, le parti suivant a été adopté : constituer pour chaque stagiaire un livret de positionnement et d'évaluation qui décline les composantes de chacune des 10 compétences du référentiel assorties des contenus et des indicateurs et qui pourra recueillir, au cours et à la fin de l'année de stage, les résultats des évaluations évoquées ci-dessus.

Ces évaluations seront exprimées en termes de maîtrise des connaissances, capacités et attitudes constitutives de chaque compétence, appréciée selon quatre degrés :

- 1- « n'a pas développé la compétence »
- 2- « compétence insuffisamment développée »
- 3- « a suffisamment développé la compétence »
- 4- « atteint un niveau élevé dans le développement de la compétence »

Le livret de positionnement et d'évaluation accompagnera le stagiaire tout au long de son année de formation et recueillera, pour chacune des compétences et de ses composantes, les conclusions des bilans partiels et progressifs constitutifs des quatre positionnements dans l'année de stage. Grâce à l'échelle à 4 degrés adoptée pour apprécier la maîtrise de chaque compétence, ce livret de positionnement et d'évaluation permet de mettre en évidence les compétences qui doivent être confortées à l'issue de l'année de stage, en cela, il facilite la construction du parcours de formation initiale différée sur les deux années qui suivent la titularisation, comme le recommande la circulaire d'application du cahier des charges.

Une sous-commission d'évaluation des compétences réunira, en fin d'année de stage, des formateurs de différentes catégories sous la présidence du responsable de site et formulera un avis synthétique pour chaque compétence. Cet avis préparera celui de la commission d'évaluation présidée par le directeur qui « rendra compte [pour chaque stagiaire] de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage » (arrêté du 9 mai 2007).



## LES CONDITIONS DE DELIVRANCE DU DIPLOME DE PROFESSEUR DES ECOLES (DPPE)

En vertu du cahier des charges de la formation des maîtres (annexe de l'arrêté du 19-12-2006) et de l'arrêté du 9 mai 2007 relatif aux conditions de délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, ce diplôme, validant l'année de stage effectué par les candidats admis aux concours de recrutement de professeur des écoles, est délivré par le recteur selon les modalités suivantes :

- le jury académique, présidé par le recteur ou son représentant, se prononce après avoir pris connaissance du **dossier de compétences du professeur stagiaire**.

- Le dossier de compétences, prévu par le cahier des charges de la formation des maîtres comporte :

**1° L'avis de l'autorité responsable de la formation** (le directeur de l'IUFM) rendant compte de la maîtrise des compétences attendues à la fin de l'année de stage ; la compétence « maîtriser les technologies de l'information et de la communication » est attestée par l'obtention du certificat informatique et internet de niveau 2 « enseignant ». Les rapports de visite des formateurs de l'IUFM et des maîtres formateurs sont joints au dossier.

**2° L'avis d'un inspecteur de l'éducation nationale** chargé de circonscription. Cet avis peut résulter d'une inspection. Une circulaire académique précise les éléments pris en compte par l'inspecteur. Le stagiaire peut consulter son dossier de compétences, notamment avant son entretien avec le jury.

- Après délibération, le jury établit la liste des professeurs stagiaires qu'il estime aptes à se voir délivrer le diplôme professionnel de professeur des écoles.

Les stagiaires non admis au DPPE doivent avoir subi un entretien avec le jury ou avoir été inspectés. Le jury peut procéder à un entretien avec le stagiaire même si son dossier de compétences comporte un rapport d'inspection.

En outre, pour les stagiaires qui n'ont pas été admis au DPPE, il formule un avis sur l'intérêt, au regard de l'aptitude professionnelle, d'autoriser le stagiaire à effectuer une deuxième année de stage.

- Le recteur arrête la liste des professeurs stagiaires qui ont obtenu le DPPE. Il arrête par ailleurs la liste des professeurs stagiaires autorisés à accomplir une seconde année de stage et la liste des professeurs stagiaires licenciés.

*N.B. : Le jury académique se prononce au terme d'une délibération unique qui se déroule après la fin des cours des élèves.*





## LES DROITS ET OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Les professeurs stagiaires bénéficient sensiblement des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les titulaires.

### I- LES DROITS

Les fonctionnaires bénéficient de droits fondamentaux et, notamment : la liberté d'opinion, le droit à la carrière, la garantie de l'emploi, le droit syndical, le droit de participation aux décisions les concernant par l'intermédiaire de leurs représentants élus pour siéger dans les organismes paritaires, le droit à une protection juridique de la part de l'administration.

#### ✓ **Droit à protection de la part de l'administration :**

Les fonctionnaires bénéficient dans l'exercice de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité publique dont ils dépendent conformément aux règles fixés par le code pénal et les lois spécialisés (article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée).

En cas de mise en cause personnelle ou de dommages subis par l'agent, il appartient à l'inspecteur d'académie ou au recteur de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection de l'agent.

#### ✓ **Protection sociale :**

Les stagiaires bénéficient d'une protection sociale dès lors qu'ils sont affiliés à la Mutuelle Générale de l'Education Nationale qui est le centre de gestion de la sécurité sociale de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale. Ils cotisent pour la retraite. En cas d'accident du travail –accident survenu pendant le service ou au cours du trajet pour se rendre à son lieu de travail ou en revenir– le stagiaire doit effectuer une déclaration d'accident auprès du responsable de site de formation qui transmettra à l'employeur, l'inspection académique. Il perçoit l'intégralité de son traitement durant la période d'incapacité de travail consécutive à l'accident.

#### ✓ **Droits de vote et représentation des stagiaires :**

A l'IUFM, les stagiaires sont électeurs et éligibles au conseil de l'institut –conseil d'école ainsi qu'aux trois conseils de l'université.

Un système de délégués des professeurs stagiaires a été mis en place dans l'IUFM Centre Val de Loire. Il comprend :

- **des délégué(e)s au conseil d'école (élections les 12 et 13 novembre 2008)**
- **des délégué(e)s par groupes**

Ce réseau de délégués a été mis en place pour faciliter la communication entre les stagiaires et l'Institut.

En cas de besoin d'information, d'interrogation, de problèmes et de dysfonctionnement concernant un groupe de formation de stagiaires, les délégués ont un rôle de porte-parole de leurs collègues de promotion pour alerter, interroger, saisir la direction, au moment où les questions se posent :

- les adjoints au directeur de l'IUFM, responsables de site,
- le directeur adjoint en charge de la formation professionnelle des PE2,
- le directeur de l'IUFM.

Ils peuvent donc à tout moment de l'année scolaire s'adresser aux personnes précédemment citées pour obtenir une rencontre ou un entretien.

Les représentants élus des stagiaires (élections en novembre 2009) siègent au conseil de l'institut. Représentant l'ensemble des PE2, ils participent aux projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de l'IUFM, composante de l'Université d'Orléans.

Dans un but de large concertation toutes propositions ou suggestions sur les rôles, missions et modalités d'intervention des délégués peuvent être transmises au Président du conseil de l'institut.

#### ✓ **Droits syndicaux :**

Dans le respect du règlement intérieur de l'Université d'Orléans et de l'IUFM, les stagiaires ont la possibilité de participer aux réunions, à l'affichage de documents syndicaux et aux différentes formes d'information syndicale.

#### ✓ **Droits à congés :**

Certains congés sont de droit : congé médical pour raison de santé, congé de maternité, congé de paternité et congé parental. Les pièces justificatives (arrêt de travail, attestations...) doivent être adressées au site de formation.

### ✓ **Autorisations d'absence :**

Dans l'établissement scolaire, le stagiaire est sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. En cas d'absence, il appartient à l'intéressé de prévenir son école ainsi que la circonscription et de justifier de cette absence en déposant les autorisations correspondantes auprès du secrétariat du site de formation.

La présence du stagiaire est obligatoire à toutes les composantes de la formation telles qu'elles figurent dans la maquette de formation et conformément aux calendriers qui ont été communiqués. L'inscription au module optionnel entraîne l'obligation d'assister aux séances choisies. En cas d'absence imprévue liée à une impossibilité de suivre une formation, il conviendra d'adresser sans délai un justificatif de son absence auprès du secrétariat du site de formation. **En cas de sollicitation d'absence, une demande d'autorisation doit être adressée, à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet, auprès du secrétariat du site.** Les autorisations d'absence sont accordées (ou refusées) par l'adjoint au directeur de l'institut, responsable du site de formation.

### ✓ **Droit à la communication du dossier :**

Les stagiaires sont destinataires des rapports de visite. Chaque stagiaire peut consulter son dossier IUFM.

### ✓ **Frais de déplacement :**

Références réglementaires : Décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (Note relative à l'indemnisation des déplacements et stages des usagers de l'IUFM disponible sur le site internet).

Pour effectuer sa formation, le stagiaire est amené à effectuer des déplacements entre sa résidence administrative (établissement scolaire), sa résidence personnelle et son lieu de formation. A cet effet, le stagiaire bénéficie d'une prise en charge de ses frais de déplacements et d'une indemnisation des journées de formation lorsque ces dernières se déroulent hors de l'agglomération de la résidence administrative et hors de celle de la résidence personnelle.

On entend par :

- Résidence administrative : l'établissement scolaire, lieu du stage en responsabilité, et par extension l'agglomération urbaine où il est situé ;
- Résidence personnelle : le lieu d'habitation pour l'année 2009-2010, et par extension l'agglomération urbaine au sens de l'INSEE où il est situé,
- Lieu de formation : le site départemental de formation et par extension l'agglomération urbaine où il est situé.

### Taux de remboursement :

Les déplacements sont remboursés sur la base tarif kilométrique SNCF 2<sup>ème</sup> classe.

Les personnes qui étaient au 31 août 2009 agents titulaires de l'Etat sont soumises à un régime particulier.

Principe : Pour être indemnisés, les déplacements doivent être attestés.

## **II- LES OBLIGATIONS**

### ***Obligations qui s'imposent à tous les fonctionnaires***

Il s'agit, notamment, de :

### ✓ **L'obligation de neutralité**

L'obligation de neutralité impose un comportement dicté uniquement par l'intérêt du service public.

Les personnels de l'enseignement des premier et second degrés participent au service public d'éducation qui s'attache à transmettre les valeurs de la République, notamment l'idéal laïque qui exclut toute discrimination de sexe, de culture ou de religion.

L'obligation de neutralité implique pour ces personnels l'éducation au respect de la liberté de conscience. L'éducation ne condamne aucune croyance. Elle ne prend parti pour aucune.

### ✓ **L'obligation de réserve**

Cette obligation impose aux personnels de l'enseignement des premier et second degrés, comme à tout fonctionnaire, d'éviter des prises de position publiques mettant en cause, de manière grave, le fonctionnement de l'administration. Elle a pour objet d'éviter que le comportement des personnels ne porte atteinte à l'intérêt du service et crée des difficultés relationnelles préjudiciables à l'accomplissement de leurs missions.

### ✓ **L'obligation de signalement**

Tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou délit doit en aviser sans délai le procureur de la République. En ce qui concerne les personnels des établissements d'enseignement, voir notamment l'instruction concernant les violences sexuelles (circulaire n° 97-175 du 26 août 1997 B.O. hors série n° 5 du 4 septembre 1997).

### **Obligations professionnelles des personnels de l'enseignement des premier et second degrés.**

### ✓ **L'obligation d'assurer son service**

- obligation de rejoindre son poste,
- obligation d'assurer la totalité des charges qui relèvent de sa mission,
- obligation d'assurer l'exercice continu de ses fonctions (obligation de ponctualité et d'assiduité notamment), mais aussi les activités autres que l'enseignement, définies par des textes réglementaires ou des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale.

Pour les enseignants (stagiaires et titulaires), il s'agit, notamment, des obligations ci-après :

- établir et communiquer les notes et appréciations,
- participer aux réunions parents-professeurs ;
- participer aux actions de formation.

### ✓ **L'obligation d'assurer son service dans le respect de certaines règles :**

- obligation d'accomplir de façon satisfaisante les missions confiées,
- obligation d'assurer ses missions conformément aux instructions données par le supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné serait manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public,
- obligation de faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits et informations ou documents de caractère personnel dont l'agent a connaissance de par l'exercice de ses fonctions (élèves, collègues...),
- obligation de surveillance, de prudence et de vigilance pendant le temps scolaire, pendant les sorties et voyages collectifs d'élèves, lors de la pratique des activités physiques scolaires et en ce qui concerne la sécurité des locaux et, notamment, des équipements d'ateliers. Plusieurs textes relatifs à cette obligation ont été publiés au B.O.E.N et sont consultables au recueil des lois et règlements du ministère de l'éducation nationale (RLR) dans les centres de documentation pédagogique. Vous pouvez également vous informer par Internet : <http://www.education.gouv.fr>,
- obligation de consacrer l'intégralité de son activité professionnelle aux tâches confiées.

De par leur situation de professeur ou de CPE en formation, les stagiaires sont soumis :

- Dans leur établissement d'affectation à des obligations de service (stage en responsabilité filé et groupé).
- Au sein de l'IUFM à des obligations de se former et donc, de suivre toutes les composantes de la formation telles qu'elles figurent dans le plan de formation et sont programmées dans le calendrier général.

Le service non fait ou l'absence non justifiée à une formation entraîne une retenue sur salaire d'un trentième mensuel par journée.



## LA CARRIERE DES FONCTIONNAIRES TITULAIRES

### **La carrière**

A la fin de l'année de formation initiale, l'enseignant(e) titularisé(e) sera affecté(e) sur un premier poste **dans un département de l'académie où il a passé le concours.**

L'affectation s'effectue sur la base d'un barème prenant en compte la situation personnelle de l'enseignant.

### **L'avancement**

Chaque corps enseignant est divisé en "classes" ou "grades" et chacun de ces classes ou grades comprend un certain nombre d'échelons.

Le principe de l'égalité de traitement à l'intérieur d'un même corps s'appliquant à tous ses membres, tous peuvent bénéficier d'un avancement d'échelon à l'ancienneté. Les mieux notés bénéficient d'une réduction d'ancienneté prévue par le statut de chaque corps qui leur permet d'avancer plus rapidement.

Le passage à la hors classe est limité par le statut à un certain pourcentage de l'ensemble du corps. Il est conditionné par l'échelon détenu par l'agent et par sa notation.

Pour les professeurs des écoles, les avancements d'échelon et l'accès à la hors classe relèvent de la compétence des inspecteurs d'académie après consultation de la CAPD.

### **Les possibilités de promotion ou de changement de carrière**

Les enseignants et personnels d'éducation titulaires peuvent avoir accès à des fonctions différentes de celles pour lesquelles ils ont été recrutés, soit par la voie des concours externes ou internes, soit par liste d'aptitude dans des conditions fixées par chaque statut particulier. Les enseignants ou CPE titulaires peuvent passer les concours internes de la Fonction publique (par exemple, le concours d'entrée dans les instituts régionaux d'administration).

S'ils remplissent les conditions requises, les personnels titulaires du premier et du second degré peuvent avoir accès, par concours, aux fonctions de chef d'établissement. Ils peuvent également, s'ils remplissent les conditions requises, accéder, par concours, à des fonctions d'inspection.

### **Les modalités de la carrière**

*La position d'activité* est celle où vous exercez effectivement vos fonctions ou dans laquelle vous bénéficiez des congés auxquels vous avez droit. Mais vous pouvez bénéficier au cours de votre carrière d'autres positions statutaires et notamment d'un détachement ou d'une disponibilité (décret n° 85-986 du 16 septembre 1985).

*Le détachement* est une des possibilités prévues par le statut des fonctionnaires qui vous permet, si vous en faites la demande, et si elle est acceptée, d'exercer dans une autre administration ou un autre organisme que l'éducation nationale. Vous serez rémunéré par l'organisme d'accueil mais vous continuerez d'appartenir à votre corps d'origine dans lequel vous conserverez vos droits à l'avancement.

Vous pouvez être détaché en France ou à l'étranger pour une durée maximale de cinq ans renouvelable.

Le détachement relève de la compétence de la direction des personnels enseignants du ministère de l'éducation nationale.

*La disponibilité* vous permet de quitter temporairement votre emploi à l'éducation nationale et d'y être réintégré ensuite tant que cette mise en disponibilité n'a pas excédé une durée déterminée.

La disponibilité, qui exclut toute rémunération publique, est accordée de droit pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus ou pour suivre son conjoint. Elle peut être accordée pour permettre à son bénéficiaire de se livrer à des études ou recherches d'intérêt général ou satisfaire à ses "convenances personnelles".

Parmi les congés dont vous pouvez bénéficier, vous trouverez ci-après quelques précisions relatives à certains d'entre eux.

*Le congé parental* est accordé à la demande du fonctionnaire pour élever un enfant de moins de trois ans. Dans cette position, le fonctionnaire peut bénéficier d'avancements d'échelons et a droit à sa réintégration.

*Le congé pour formation professionnelle* : les fonctionnaires peuvent demander ce congé pour préparer un concours ou un examen. Ceux dont la candidature est retenue bénéficient d'une indemnité forfaitaire pendant une période limitée à douze mois.

*Le congé de non activité* : ce congé peut être accordé pour poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel pour une année scolaire renouvelable dans la limite de cinq années pendant l'ensemble de la carrière de l'enseignant. Celui-ci ne perçoit pas de traitement, mais il continue à bénéficier de ses droits à la retraite, sous réserve du versement de la retenue légale.

Des autorisations de travail à temps partiel peuvent être accordées.

Pour les professeurs des écoles, toutes les demandes doivent être faites par la voie hiérarchique auprès des inspecteurs d'académie.

Pour bien connaître vos possibilités de carrière, il est important que vous consultiez régulièrement le B.O.E.N, soit sur le site Internet de l'éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr>) rubrique : B.O., soit sur édition papier, dans votre établissement scolaire.

Vous trouverez également des informations, toujours sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale à l'adresse [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), dans la rubrique "personnels : concours, carrière".

Pour vous aider à mieux connaître votre statut, vos perspectives, faciliter vos contacts avec l'administration, le ministère de l'éducation nationale a mis en place « i-prof ».

Vous pouvez consulter le site et en particulier le guide à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr>, rubrique "personnels : concours, carrière".

## IUFM Centre Val de Loire

72 rue du faubourg de Bourgogne

45044 Orléans Cedex 1

Tél : 02 38 49 26 00

[www.orleans-tours.iufm.fr](http://www.orleans-tours.iufm.fr)

